



**DEPARTEMENT
D'HISTOIRE**

MASTER :

**HISTOIRE DES MIGRATIONS ET DES
MOUVEMENTS DE POPULATIONS DANS LE
BASSIN MEDITERRANEEN**

Module :

**Colonisation et migration : La migration européenne
vers la rive sud de la Méditerranée à l'époque coloniale**

Semestre 2

Année universitaire :

2019-2020

Pr. Mimoun AZIZA

Colonisation et migrations : les flux migratoires vers la rive sud de la Méditerranée

Les axes du programme :

Les migrations européennes vers la rive sud de la Méditerranée à l'époque coloniale

- L'Algérie : Français, Espagnols, Italiens et Maltais.
- Le Maroc : Français et Espagnols
- La Tunisie : Français, Italiens et Maltais
- L'Égypte : Les Grecques et les Arméniens en Égypte.

Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement : les cas des migrations européennes au Maghreb (1830-1962)

Mimoun AZIZA

- Introduction

I - Les Migrations : une réalité méditerranéenne structurelle

II- Migrations européennes et colonisation : le cas de l'Algérie

- Un échec relatif du peuplement français.
- Les Espagnols en Algérie
- Les immigrations européennes en Algérie ou les Français d'Algérie
- Les relations avec les « autochtones » appelés « indigènes, les Arabes, ou musulman »

III- L'immigration européenne au Maroc

- L'immigration française
- L'immigration espagnole

Introduction

La rive **nord** de la Méditerranée est, des années 1870 à 1920, une zone de forte **pression migratoire**, alors que la rive sud est celle de **l'homme rare**. Avec la colonisation, l'appel de force de travail prend une importance considérable. Ce sont des Maltais, des Espagnols, des Italiens surtout qui ont répondu à cet appel et assuré les débuts du salariat. En avançant dans le XIX e siècle cette émigration prend de l'ampleur. Cette population européenne habite principalement dans les villes. Elle représente 44,74% de la population de Tunis en 1936 avec 115. 000 personnes, Casablanca abrite 73.000, Alger compte un peu plus de 135.000 en 1926.

L'expansion européenne a été accompagnée de mouvements de population importants, et elle a entraîné la constitution de sociétés créoles, qui font des relations intercommunautaires l'un des éléments déterminants des problèmes coloniaux. Ces communautés ont pu coexister, voir cohabiter parfois, mais elles se sont peu métissées. En 1994, l'historien français Claude Liauzu écrit : on peut observer qu'il y a plus de « mariages mixtes », chaque année, en France aujourd'hui que pendant toute la période française du Maghreb (L'Europe et l'Afrique méditerranéenne, de Suez (1869) à nos jours, Editions Complexes. 1994, p. 87).

Cette communication vise essentiellement à vérifier le lien entre colonisation, migration et peupler, j'analyse le cas de la migration européenne au Maghreb pendant un peu plus d'un siècle.

La période concernée : moitié du XIX e jusqu'au moitié du XX e siècle. Un peu plus d'un siècle. J'insisterai sur le cas algérien et secondairement le Maroc. Faute de temps je n'aborde pas la Tunisie.

Il convient de signaler que cette thématique a intéressé beaucoup plus l'historiographie européenne que l'historiographie maghrébine. Du côté maghrébin, Il n'a pratiquement pas d'études de synthèse abouti et bien élaboré concernant l'immigration européenne au Maghreb.

I- Les Migrations : une réalité méditerranéenne structurelle

La Méditerranée c'est d'abord un espace maritime, la mer « au milieu des terres » pour la plupart des riverains, ou « **la mer du milieu** » dans les langues des peuples lointains comme les Scandinaves ou les Japonais par exemple...

Selon la formule de **Braudel**, la Méditerranée est un « **espace mouvement** », et de **mouvements humains**, dès la plus haute antiquité. Elle est une zone de convergences des produits et des hommes à l'articulation des trois continents. Même si la mer fait peur, elle ouvre une route. Les migrations sont une réalité structurelle de cette histoire. Depuis le XVIII^e siècle, la course barbaresque est à bout de souffle, et les progrès de la navigation, la généralisation des vapeurs dans la deuxième moitié du XIX^e siècle raccourcissent les distances et diminuent le prix.

Certains ports y occupent une place prépondérante : Marseille, Gênes, Barcelone, mais aussi Naples, Venise qui utilisent ses anciennes relations avec le Levant, ou les nouveaux venus de la route des Indes, tels Malte et Alexandrie.

Mais le soleil brille pour tous les armateurs, car la croissance des effectifs de voyageurs et les besoins de régulations entraînent le développement des compagnies de navigation et des lignes spécialisés. Dans les années 1870, trois lignes de la compagnie des Messageries maritimes relient Marseille à Alger, Oran et Tunis, une ligne opère entre Marseille et Constantinople, une autre de Marseille à Smyrne (Izmir) et Alexandrie.

Pour les migrants, le voyage est donc la première **d'une série d'épreuves**. Placés à l'avant et dans les entreponts, soumis à des conditions d'hygiène précaires, ils sont isolés des voyageurs des « **classes** », qui ne veulent pas « **d'aller et venues de gens sales** ». Même dans ces conditions, la traversée de l'Atlantique représente une somme considérable. Malgré la guerre des tarifs et la baisse des prix, le passage d'une famille vers les Etats-Unis à la veille de 1914 équivalait à **6 ou 8 mois du salaire d'un ouvrier qualifié**. Il est vrai que **la petite navigation interne à la Méditerranée est moins coûteuse** et se fait encore souvent à la fin du XIX^e siècle en **balancelle** ou **voilier**. Ces routes connues de longue date par les pêcheurs, les commerçants et les contrebandiers, qui circulent entre Minorque, Mahon surtout, et la côte oranaise, entre la Sardaigne et Tabarka ou entre la Sicile et le Cap Bon, la Grèce et Djerba.

II-Migrations européennes et colonisations : le cas de l'Algérie

L'Algérie offre un cadre fertile pour questionner les thématiques liées à l'immigration aux XIXe et XXe siècles. Tout au long de la période coloniale, plusieurs centaines de milliers d'immigrants européens s'y installent. Ils viennent de métropole mais aussi de toute l'**Europe**, en particulier d'Espagne, d'Italie et de Malte.

En **1866**, le Gouvernement Général de l'Algérie recense plus de **200.000 Européens**. Près de **la moitié** sont des étrangers. Ces derniers sont encore 220.000 au début du XXe siècle. Décrits comme des ouvriers et des petits paysans déshérités poussés par la faim et la répression politique, ces immigrants des classes pauvres de l'**Europe méditerranéenne** forment une composante essentielle du peuplement européen. Dans les enclaves occupées dès les premières années de la conquête militaire, la part des étrangers dans la population européenne est considérable jusqu'à la Première Guerre mondiale. À Oran, les étrangers, presque tous Espagnols, sont majoritaires jusqu'au milieu du XIXe siècle et représentent encore près d'un tiers des Européens au début du XXe siècle. À **Bône**, les Italiens et les **Maltais** sont plus nombreux que les Français jusqu'aux années **1870** et comptent encore pour 35% des Européens en 1911.

« **Non désirées** », ces migrations ne font pas l'objet d'une politique d'immigration déterminée, le Gouvernement Général cherchant d'abord à financer **la venue d'immigrants de métropole (les Français)**. Elles sont cependant rapidement envisagées par la France comme un « **réservoir** » indispensable au peuplement français de la colonie, **ligne directrice** de la politique coloniale algérienne à partir des années **1860**. Il faut « **fabriquer du Français** » avec ces étrangers afin de garantir la suprématie française **face à la croissance** démographique de la population algérienne.

C'est dans ce but qu'est instaurée la procédure de **naturalisation** par le sénatus-consulte du 14 juillet **1865** et qu'est appliquée la loi métropolitaine du 26 juin 1889 introduisant le **jus soli**. Les enfants issus de ces immigrations **transméditerranéennes** obtiennent alors la nationalité française dans des proportions considérables, contribuant à terme à la formation d'une population **française d'Algérie cosmopolite** (qu'on a appelé par la suite **les pieds-noirs**). À la

fin de la période coloniale, plus d'un Français natif d'Algérie sur deux possède une ascendance étrangère. Du milieu des années 1860 à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le courant continu d'immigration étrangère se fond ainsi progressivement dans la population française.

Il convient de signaler que le peuplement de l'Algérie ne s'était pas effectué sans difficultés. Peu de Français de la métropole étaient disposés à tenter l'aventure d'une installation dans cette terre africaine. Quant à ceux qui s'y risquèrent, attirés par les **excellentes conditions** qui leur étaient faites par la politique de colonisation de **Clauzel (Bertrand)**, *gouverneur général de l'Algérie en 1830 (Commandant militaire de l'Algérie en 1930 puis gouverneur général de 1935 à 1937)*, puis de ses successeurs, ils ne résistèrent pas au **climat**, ni aux difficultés d'exploitation, et s'en retournèrent en grande majorité. Les **Maltais** les **Italiens**, et surtout les **Espagnols**, mieux adaptés aux conditions de cette terre, et sans doute plus motivés par les difficultés économiques de leurs pays, y affluèrent en revanche et s'y installèrent.

Si ces populations ont un caractère commun, c'est bien leur **méditerranéité**. Espagnols, Italiens et Maltais représentent la majorité des Européens.

En 1845, on a 25 000 Espagnols déjà présents en Algérie, 8 000 Italiens, 8 000 Maltais, 8 000 Mahonnais – enfin 8 000 Minorquins. Des familles entières débarquent en Algérie à la recherche de travail de conditions de vie meilleures. **Les femmes jeunes** sont particulièrement recherchées par l'administration française afin de compenser le déficit en femmes dans la nouvelle colonie. Du travail est proposé aux nouveaux arrivés et une meilleure perspective de mariage s'offre aux femmes qui décident de franchir le pas.

En tout cas, on a des défricheurs, des charbonniers, des gens qui viennent vendre leurs bras pour travailler, des pêcheurs, des charrons, des forgerons, des maçons, des métayers et des domestiques. Ce ne sont pas des gens sans qualifications qui arrivent, mais ils arrivent dans un espace où le gouvernement français a négligé le système même de la colonisation.

- **Un échec relatif du peuplement français**

Le peuplement français, qui a été l'un des problèmes majeurs de politique algérienne, n'a jamais suscité un consensus. Les incertitudes militaires et l'absence de vues claires sur l'utilisation de cette terre africaine dominant pendant les vingt années qui suivent le débarquement de 1830.

Le premier commandant en chef de l'armée d'Afrique, **Clauzel**, a de grandes ambitions pour la Mitidja, où il voit un nouveau Saint-Domingue accueillant « plusieurs milliers d'Européens », anciens soldats et paysans aidés par les capitaux du pays natal, mais les résultats sont lamentables.

Son successeur, dès 1831, rejette au contraire les « **bédouins français** » ramassés sur les pavés de la capitale, ou les « **rebuts de la Méditerranée** », les « vagabonds que l'Espagne, l'Italie et surtout Malte ont vomis sur ces côtes ». Les incertitudes dues à l'opposition entre partisans et adversaires de l'installation massive de paysans français sont renforcés par les difficultés des premières expériences. (Liauzu, p. 62).

Dix ans après le débarquement, selon Charles-André Julien, il n'y aurait que **11.000** français en Algérie (Histoire de l'Algérie contemporaine, PUF, 1964.)

Cette immigration des débuts est surtout liée à l'**armée**, et elle compte son lot d'aventuriers et de parasites, vivant aux crochets du budget sous prétexte de **peuplement**. La colonisation militaire, confiée au **soldat laboureur**, devenue un credo avec **Bugeaud**, n'a laissé que des vestiges dès 1848.

Une autre tentative de **colonisation dirigée** avorte : celle qui vise à débarrasser les villes françaises des misérables les encombrant ainsi que les insurgés de juin 1848 et de décembre 1851.

Sous le **Second Empire (1852-1870) : Napoléon III**) la période du « Royaume arabe », marquée par un effort de protection des **appétits des Français**, a pour effet de limiter l'immigration et la colonisation. Mais la chute de **Napoléon III** et l'instauration de la République (**la troisième République (1870-1940)**), sont le triomphe des colons, qui vont régner sur la masse des sujets musulmans. Le **peuplement** est devenu la **doctrine officielle et un mythe**.

Entre 1870 et 1890 on commence à parler du **péril étranger**. (Nous allons revenir sur question)

-Les Espagnols en Algérie

Un sujet assez bien étudié par rapport la migration espagnole au Maroc, il convient de signaler quelques ouvrages majeurs :

Juan Bautista Vilar, Emigración española a Argelia (1830-1900). Colonización española de la Argelia francesa, Madrid, CSIC, 1975.

-**Los españoles en la Argelia francesa 1830-1914**, Madrid, Centro de estudios históricos, 1989.

Jean-Jacques Jordi, **Espagnol en Oranie**. Histoire d'une migration 1830-1914, Nice, Éditions Jacques Gandini, 1996.

José Fermín Bonmatí Antón, **Los españoles en el Magreb (siglos XIX y XX)**, Madrid, Editorial Mapfre, 1992.

Eloy Martín Corrales, La emigración española en Argelia, AWRAQ, n° 5-6, 2012.

Alba Valdés Peña, Alicantinos en Argelia. Un viaje de ida y vuelta. Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos, Número 10 (Enero-junio 2011).

- **Les causes de cette migration**

Pour l'expliquer, la proximité géographique n'est pas suffisante, pas plus que dans le cas de l'immigration italienne en Tunisie. C'est la convergence d'un ensemble de facteurs qu'il faut saisir.

La proximité de l'Algérie, ses similitudes de climat et de paysage avec les régions d'émigration, la rapidité et le bas prix du voyage, la facilité du retour, la certitude de rencontrer des compatriotes et des amis, l'assurance de trouver une occupation et le souvenir de bénéfiques expériences antérieures constituaient **des attraits** irrésistibles pour le travailleur miséreux. En deux mois, les travailleurs économisaient entre 100 et 130 francs, somme qui, convertie en pesetas était 30 à 50% supérieure, et représentait à peu près **la moitié de leur salaire annuel dans la Péninsule**, une fois déduits les mois de chômage. En revanche, ils ne revenaient pas tous. Une fois finis les travaux des champs, ceux qui avaient été engagés et qui réussissaient à s'assurer une garantie d'emploi durable restaient dans le pays. Ils appelaient alors leurs familles pour le leur dire, et l'émigration saisonnière devenait **temporaire**, premier pas vers une installation définitive. C'est ainsi que cette population fluctuante n'a pas tardé à se stabiliser puis s'enraciner, de sorte que la collectivité espagnole a fini par être la communauté étrangère la plus nombreuse de la colonie, allant même jusqu'à dépasser les Français en Oranie.

D'où venaient les Espagnols ?

C'est le Sud espagnol qui fournit la majorité des migrants, - comme dans le Mezzogiorno italien. La cause principale c'est la gravité de la question agraire, de la masse des paysans pauvres et sans terres et de l'absence d'industrialisation en

dehors de la Catalogne. La deuxième région c'est Alicante, Murcie (Le Levant espagnol).

Parmi les Européens d'Algérie, l'Espagnol est le **colon rural** par excellence. Sobre, résistant, et laborieux, il est le vecteur et le symbole de la colonisation dans la région d'Oran. Habitué dans la Péninsule à un travail dur pour un salaire journalier de misère sous un soleil implacable, il s'est facilement adapté aux conditions rigoureuses de la campagne algérienne

En Algérie, ils se répandent sur tout le territoire, mais plus encore ils s'installent dans la région d'Oran où ils constituent le plus gros de la population européenne. Au début du siècle, ils sont près d'un demi-million à immigrer en Algérie, et ils représentent plus de la moitié de la population européenne.

- Les immigrations européennes en Algérie ou les Français d'Algérie

Vers la fin du XIX^e siècle on commence à parler **du péril étranger**. **Louis Tirman le gouverneur général d'Algérie** concluait : « Ces Espagnols sont trop nombreux, qu'ils aillent coloniser leur Caroline ! Ces Italiens, qu'ils repartent dans leurs bateaux, qu'est-ce qu'ils viennent faire ici ? Ces **Maltais**, qu'ils repartent avec leurs chèvres ? En plus, les Maltais parlent un peu arabe, on ne sait pas trop, qu'est-ce que c'est que ces gens-là.

« Puisque nous n'avons plus l'espérance d'augmenter la population française au moyen de la **colonisation officielle**, il faut chercher le remède dans **la naturalisation des étrangers** ». L'application à l'Algérie de la loi de **1889** naturalisant automatiquement les enfants d'étrangers en vertu du ***jus soli*** est l'aboutissement de ce constat.

La loi de 1889 suscite des réactions mêlant nationalisme et protectionnisme, de la part d'ouvriers, de fonctionnaires ou d'agriculteurs, tous Français majorés par leur statut de colon et qui répugnent à partager la manne. Les protestations contre le risque d'un abâtardissement du sang et la peur de voir diminuer ses privilèges sont indissociables. Les « Français à cinq sous » sont aussi soupçonnés de demeurer trop proches de leur pays d'origine ou de leur communauté. Eugène Etienne, le député d'Oran s'inquiétait de ce qu'on appelait le péril étranger : « *En contact tous les jours avec leurs coreligionnaires, ces nouveaux venus conserveraient leurs mœurs, leurs tendances, leurs goûts, leurs espérances. Ils accepteraient d'être*

Français dans un seul but : profiter de leur nombre pour s'emparer de toutes les administrations communales et préparer moralement l'annexion du département d'Oran à l'Espagne, ce qui est dans l'esprit de beaucoup d'Espagnols ». Liauzu, Histoire des Migrations, p. 74-75.

De manière générale, cette réalité communautaire imprègne tous les aspects des rapports sociaux. Les tenants de la psychologie des peuples trouvent dans l'Algérie une mine inépuisable d'exemples et de leçons. Louis Bertrand fait école en dressant une galerie de portraits, de types physiques et vestimentaires, en établissant des listes d'accents et de parlers, et en y faisant correspondre des mentalités.

Certaines permanences et des spécificités culturelles espagnoles s'affirment, qui vont de la nourriture à la religion, de la vie quotidienne aux comportements politiques, qui demeurent très profondes dans le domaine privé et jouent dans le domaine public.

Concernant la forte présence des Espagnols à Oran le consul d'Espagne dans cette ville affirme : *« Il y a des rues, et des quartiers complètement espagnols. De l'intérieur des terres jusqu'à la côte oranaise, un voyageur traversant la contrée n'entendrait pas parler une autre langue davantage que la nôtre. La religion catholique prédomine dans cette masse sociale. La même langue, les mêmes usages et coutumes, font des Espagnols une population imperméable à l'esprit français. On se marie, on naît et on vit entre Espagnols. Selon mon opinion, si les choses se poursuivent ainsi il est plus facile à l'élément espagnol d'absorber le français qu'à ce dernier d'annuler l'espagnol ».* Juan B. Vilar, p. 366.

Pierre Nora, Les Français d'Algérie, Paris, R. Julliard, 1961.

Pierre Nora souligne que, avant de s'installer en Algérie, les immigrants du XIX^e siècle avaient une vie manquée derrière eux et qu'ils transportèrent en Afrique une **psychologie de déclassés** et de **réprouvés**. C'est pourquoi la récrimination doloriste parcourt le discours des « **Algériens** ». Ils se sentent incompris et persécutés par la métropole.

p. 45 : un langage spécifique (le français de l'Afrique du Nord) et un accent commun créent un air de ressemblance irrésistible entre les colons des trois pays. Le type physique s'homogénéise : il est méditerranéen accentué, presque outrancier affirme **Daniel Rivet**. La ressemblance de ce **Français « néo-latin »** avec les

Maghrébins qui adoptent le costume et l'apparence physique des « pieds-noirs » est saisissante.

Il se produit une « créolisation » des Européens qui se matérialise par un genre de vie commun, par un système de valeurs et de croyances homologues.

La communauté est, en effet, très hiérarchisée, et l'inégalité des revenus est très grande. Entre la mère d'Albert Camus qui « fait des ménages » et les grands colons, il n'y a guère de similitude. Majoritairement, les Français d'Algérie sont des « petits Blancs » ou des « poor white », comparables à ceux d'Afrique du Sud., par la pauvreté des campagnes latifundiaires espagnoles et italienne, par le chômage en France. Pour une bonne part d'entre eux, cependant, l'émigration a été une promotion sociale, lente mais effective.

- Les relations avec les « autochtones » appelés « indigènes, les Arabes, ou musulman »

p. 48. « La caractéristique des **Français d'Algérie** (par opposition au Français de Métropole) est d'être coincés entre les Français de métropole, pour lesquels ils éprouvent une grande passion amoureuse, et les « Arabes », qu'ils **redoutent** et **méprisent**. Parce qu'ils se croient inférieurs aux premiers et supérieurs aux seconds, ils oscillent un entre-deux ». Daniel Rivet, *le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Hachette, 2002

« Ils ont du mal à s'accepter pour ce qu'ils sont : les membres d'une minorité dominante d'origine étrangère que le durcissement de la situation coloniale oblige sur la fin à se métamorphoser en colonialistes ».

La guerre des races : la supériorité numérique de l'indigène modèle une psychologie et un comportement de base chez les « pieds-noirs ». « Il ne faut pas baisser son pantalon devant les Arabes » : ce mot d'ordre de Max Régis (journaliste et homme politique français 1873-1950) façonne les rapports intercommunautaires qui assignent à chacun sa place dans l'espace public.

Il est vrai que cette relation d'une intensité si particulière entre Européens et musulmans s'arrête à la porte du gynécée (Rivet p 53). Les « pieds-noirs » voulaient bien être frère, mais pas beaux-frères.

Marie Cardinal, Les mots pour le dire, Paris, Grasset, 1974, p. 144 écrit : « ces ouvriers étaient entièrement sous notre protection. Nous partageons tout avec eux. Sauf le sang, l'argent et la terre. »

III- L'immigration européenne au Maroc

Je tiens à signaler que le Maroc n'a pas vraiment été une colonie de peuplement en comparaison avec l'Algérie.

Le Maroc soulevait beaucoup d'espoirs, mais en réalité l'immigration européenne y était limitée en comparaison avec l'Algérie, ce n'est pas une colonie de peuplement.

On y compte 74 000 Européens en 1926, 107 000 marocains (juifs) et 4 700 000 musulmans.

- Les Français (ou la colonie européenne)

La première vague amène des gens de tous les milieux. Les uns arrivent un peu par hasard. D'autres viennent de leur propre initiative, pour courir leur chance.

La seconde vague d'immigration, à la fin des années 20, doit son importance au successeur du Lyautey, le résident général Théodore Steeg (1925-1929). Steeg trouvait que le Maroc manquait de Français, et il a fait de son mieux pour attirer des immigrants de tous milieux.

Cette immigration connut une intensification dans les années trente. La population de la zone française est estimée par le recensement de 1931 à **5.400.000 habitants**. Dans ce dénombrement les Français sont 128.200, les Espagnols 22.700, les Italiens 12.000.

Parmi les villes marocaines qui ont accueilli un nombre important d'Européens, vient en tête **Casablanca** (58.000) dont 34.000 français, suivie de **Rabat**, 23 144 (16.000 français) et **Oujda** plus de 15.000 (8.700 français). Ils constituent le groupe le plus privilégié

Dernière vague, après la Seconde Guerre mondiale, une expansion économique sans précédent attire une nouvelle et puissante vague d'immigrants.

Au seuil des années **1950**, la population européenne du Maroc (zone française), atteint le nombre de 360.000 et elle dépasse 400.000 à la veille de l'indépendance. (Yvonne Knibiehler... Des Français au Maroc, p. 43...).

Le rythme d'accroissement, quoique rapide, n'est pas régulier. Lié à la conjoncture française, marocaine et internationale.

Les Français constituent l'élément le plus **important et le plus privilégié** : en 1951, ils forment les $\frac{3}{4}$ de la colonie européenne. Par contre les Méditerranéens : Espagnols, Italiens, Portugais et Grecs forment la fraction européenne la **moins privilégiée** : ce sont surtout des artisans, de petits boutiquiers, des cultivateurs, des ouvriers et des pêcheurs. Les Suisses, les Anglais et les Belges sont des hommes d'affaires.

Cette colonie étrangère réside dans sa grande majorité dans les villes (80%) ou dans les centres de plus de 2.000 habitants (9%), **11%** seulement vivent dans les campagnes.

« La société européenne, quel que fût son niveau de vie, constituait un tout. Le grand bourgeois ignorait l'existence du Marocain avec lequel il **n'avait aucun contact** ; l'Européen moyen justifiait les avantages exorbitants dont il disposait par sa supériorité sociale ; le petit blanc, le plus menacé, avait une haine viscérale de l'employé ou de l'ouvrier socialement le plus proche de lui... » (Charles-André Julien, le Maroc face aux impérialismes 1415-1956. p. 133)

« L'Européen se considérait comme une sorte de Prospero (Prospero est un personnage de fiction, héros de la pièce de William Shakespeare La Tempête) qui contribuait, par sa magie, à transformer un pays sauvage en terre de richesse et de civilisation.

Tous les colons, qu'ils fussent riches ou besogneux, communiaient dans le mépris de l'indigène, dont ils prétendaient les seuls à connaître la mentalité.

Les travaux d'Yvette Katan sur « Oujda entre 1907 et 1956 » mettent bien en relief l'existence de contacts matériels entre les groupes mais la **ségrégation morale** était toujours plus forte. Si une **sociabilité diffuse** existait bien du fait des relations économiques, elle s'accompagnait de **rejets, d'exclusions**, de refus de fréquenter l'Autre.

La **rareté des mariages mixtes** est un indice majeur de l'absence de solidarité caractéristique de l'ère coloniale : si des relations amoureuses interculturelles se

sont tissées, elles restaient dans le cadre d'“amours coloniales” éphémères toujours fondées sur des rapports de domination et fort peu sur le mode d'une union classique avec fondation d'un foyer. Voir à ce sujet l'ouvrage d'Alain Ruscio, *Amours coloniales, aventures et fantasmes exotiques de Claire de Duras à Georges Simenon*, Paris, Complexe, 1996.

- Les Espagnols

Avant l'instauration du Protectorat en 1912

La présence d'une population espagnole en terre marocaine remonta aux XVI^e et XVII^e. Pendant cette période il s'agissait essentiellement des commerçants, installés à Tanger, Larache, Casablanca, Safi, Mogador. Leur nombre augmenta rapidement au XIX^e siècle pour représenter plus de 60% de l'ensemble des Européens installés au Maroc. Surtout après la guerre hispano-marocaine de 1859-1860. Après les répressions politiques de 1874 en Espagne et les conflits agraires d'Andalousie, les Espagnols furent nombreux à traverser le Déroit : en 1881 ils arrivèrent à constituer les 70% de la population européenne de Tanger et les 52% de celle de Casablanca.

Petits gens dépossédés du sol, attirés aussi par la vie bon marché au Maroc, lorsque la crise monétaire en Espagne aggrave encore les conditions de vie. Il n'est pas de consul ou de Ministre étranger que ne signale « l'infiltration sans cette croissante dans les villes de la côte des émigrants de la Péninsule. Chaque bateau amène des passagers qui ne sont que des prolétaires sans moyen d'existence... » écrit **J. L Miège, Les Européens à Casablanca, p. 42.**

Il semblait que le gouvernement espagnol ne fut point mécontent de ces départs et qu'il ait pris l'habitude de considérer le Maroc comme une « **soupage de sûreté** par laquelle s'écoulaient les pires éléments de sa population »¹. Car il n'y avait point que de pauvres gens « jetés sur la côte marocaine », par la misère, le poids trop lourd des impôts en Andalousie, mais aussi fugitifs de toutes sortes auxquels le Maroc offrait, avec sa facilité d'accès, cette absence de contrôle et de police qui en faisait **la terre de refuge idéale** : celle-là même qui tentait les **renégats**, échappés de présides, ou déserteurs de l'Armée d'Afrique. Les vaincus politiques, ceux du

¹ Miège, p. 42, Cette émigration était même recommandée par un certain nombre d'auteurs espagnols comme devant accroître l'influence espagnole de l'Espagne dans le pays. Rafael Pezzi, *los presidios menores de África y la influencia española en el Rif.*

mouvement insurrectionnel de Cadix de 1868, comme ceux du mouvement anarchiste, y accouraient. A la fin du siècle, leur nombre apparaît suffisant pour justifier la création du « Centro Obrero Internacional » foyer marxiste prêchant le monde ouvrier espagnol au Maroc. (J. L Miège, **Les Européens à Casablanca**, p. 42).

Évolution de la population espagnole durant la période du Protectorat :

En fait, cette immigration ne fut importante qu'à l'avènement du protectorat en 1912. A partir de cette date, la zone du protectorat espagnol exerça sur l'Andalousie et le Levant la même attraction que l'Amérique sur la région de Galice. Un des facteurs fondamentaux de la propagande du courant **africaniste** espagnol au Maroc fut d'encourager l'émigration de leurs concitoyens vers le dit pays pour y accroître l'influence hispanique. Le mouvement africaniste fit aussi une grande campagne publicitaire pour sensibiliser l'opinion publique vers les intérêts que représentait le Maroc pour toutes les couches sociales espagnoles : ouvriers, paysans, commerçant, chômeurs...etc. **Les appels** à l'émigration vers le Maroc se multiplièrent :

« Ami lecteur, si tu es un homme de volonté affirmée, si tu possèdes un peu d'argent et que tu as de solides liens qui te rattachent à la Péninsule, permets moi de te conseiller l'émigration à Tétouan, Assilah, Ksar-Lekbir... etc. Là-bas tu trouveras la richesse si tu travailles. »

Entre 1913 et 1914, la revue « *África Española* » publia une série d'articles sur l'émigration espagnole au Maroc, qui révéla l'importance de ce phénomène pour l'Etat colonial. Le problème essentiel résidait dans la manière de réguler cette émigration pour la rendre contrôlable. N'étaient autorisées à entrer au Maroc que les personnes aptes à gagner leur vie, fermant ainsi la porte aux émigrants indésirables. Pour les colons espagnols, le Maroc représentait une nouvelle opportunité pour l'émigration : *“Là-bas, les colons auront beaucoup d'avantages, des terres à bon marché et une maîtrise totale du terrain. Il faut inciter notre ouvrier agricole à émigrer pour qu'il ne meurt pas de faim”*

* Evolution de ce phénomène et quelques chiffres (statistiques) :

Après l'occupation totale de la zone en 1927, le mouvement migratoire s'accéléra. Les autorités tentèrent de détourner vers leur zone l'émigration espagnole qui se dirigeait vers l'Algérie.

Evolution de la population espagnole Dans la zone du Protectorat (1932-1940).

Année	nombre d'habitants
1932	38.005
1933	32.804
1935	44.378
1936	43.500
1940	62.400

❖ Fuente: *Boletín de la Sociedad Geográfica Nacional*, 5 (1934, p. 342), *Anuario Estadístico de la Zona del Protectorado*, p. 27 y *Renseignements Coloniaux*, n°10 (1938), p. 233

En 1940, il y avait 62.400 Espagnols, alors qu'en 1950 ils arrivèrent à 84.716. Ils atteignent 90.000 en 1955.

Dans la zone du Protectorat français vivaient 50. 000 principalement à Casablanca et Oujda, plus 25. 000 à Tanger. Ce qui fait que 165.000 espagnols vivaient au Maroc à l'indépendance. A ces chiffres peut s'ajouter la population espagnole des deux enclaves, Sebta et Melilla (130.000). Il s'agit bien évidemment de la population civile, l'armée n'est pas comptée dans ces statistiques.

Les origines de cette population :

Grâce aux chiffres officiels du recensement de 1940, il est possible de connaître l'origine de cette population qui provenait de toute l'Andalousie, principalement de la zone côtière – à l'exception de Huelva- et, dans une moindre mesure, de Murcie et des provinces d'Alicante et Valence ; du reste du pays, seuls Madrid, Barcelone et Oviedo contribuaient pour plus de 1.000 individus recensés.

Cette population était urbaine en sa majorité. Des 62.400 résidents dans la région en 1940, seuls 5.000 (7,3%) vivaient à la campagne, alors que le reste était établi à Tétouan (35,4% avec 22.100, personnes), à Larache (presque 20%, 11.568) et les autres villes (38,3%). Ceux installés en milieu rural étaient des gens modestes en contact étroit et permanent avec les Marocains.

Les premiers espagnols arrivés au Maroc vivaient dans les **médinas** à côté des Marocains comme c'était le cas à Tétouan. Vue leur **origine social modeste** les Espagnols partageaient les mêmes espaces que les Marocains, vivaient dans les mêmes quartiers. Cependant malgré cette convivialité, il n'a y pas eu de vraie métissage. Le nombre de mariages mixtes était très réduit.

Quant à sa distribution géographique, nous observons que les régions dans lesquelles il existait une concentration relativement importante d'Espagnols : Yebala et Lucus, correspondent à celles où la colonisation agricole était plus développée. Par contre, dans la région du Kert, la présence de la main d'œuvre espagnole était due à l'existence de mines qui ont attiré une importante immigration.

En 1939 la population espagnole dans le milieu rural était distribuée de la manière suivante :

- La région de Yebala : 15.453.
- la région occidentale, Larache : 14.136.
- la région orientale, zone de Nador : 8.100.
- la région minière du Rif, 5.804
- et la région de Gomara, Xauen, avec 886 Espagnols.

En 1940 : la colonie espagnole était de 62.400 habitants (6,3% de la population totale du Protectorat).

Dans la zone française :

Deux villes de cette zone regroupées une communauté espagnole importante, Casablanca pour son importance comme ville industrielle et centre économique dynamique et Oujda pour sa proximité de l'Algérie.

Oujda :

Oujda par sa proximité à de l'Algérie, regroupait une communauté espagnole, très tôt (en 1925) a été créée la Maison de l'Espagne qui a joué rôle un rôle important dans la vie sociale et culturelle au sein des émigrants. Selon le recensement français de 1921, vivaient 2.900 Espagnols, ils arrivent en majorité d'Almeria, Alicante et

Murcie. Certains sont arrivés dans cette ville après avoir vécu un certain temps en Algérie.

Selon le Bulletin de l'Emigration de 1925 (publié par le Ministère du Travail espagnol) « Ceux qui venaient directement de l'Espagne, manquaient de moyens, mais ils avaient une grande envie de travailler et de gagner leur vie et faire des économies. Au contraire, ceux arrivaient de l'Algérie ramenaient leurs économies et devenaient propriétaires de leurs terres »

Bibliographie

Les Espagnols en Algérie :

- Bachoud Andrée. Les Espagnols en Algérie : questions sur l'identité et sur l'intégration. In: Exils et migrations ibériques au XXe siècle, n°7, 1999. Les politiques publiques face au problème migratoire. pp. 205-218; doi : <https://doi.org/10.3406/emixx.1999.1037>

- https://www.persee.fr/doc/emixx_1245-2300_1999_num_2_7_1037

Federico Garcia Lorca, Jean Sénac. Influences et convergences

- J.-J. Jordi, « Problèmes de migration et d'insertion des Espagnols en Oranie (1840- 1950) », thèse de doctorat d'Histoire, Université de Provence, 1982. En 1991, Jordi copublie un ouvrage issu du mémoire soutenu par Gérard Crespo à l'EHESS en 1990, L'immigration espagnole dans l'Algérois (1830-1914): histoire d'une migration, Versailles, 1991.

- 4 M. Donato, « L'émigration maltaise en Algérie au XIXe siècle », mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Provence, 1983 (dir. Jean-Louis Miège).

- 5 M. Di Costanzo, « L'émigration allemande en Algérie (1830-1890)», mémoire de DEA d'Histoire, Université de Nice, 1998 (dir. Guy Pervillé).

- 6 J. Redouanne, « Les Anglais et l'Algérie (1830-1930)», thèse pour le Doctorat d'Histoire, Université de Rennes-2, 1988 (dir. Jacques Thobie).

- 7 F. Fischer, « Émigration séculaire et émigration mythique : la colonisation alsacienne et lorraine en Algérie de 1830 à 1914 », thèse pour le doctorat d'Histoire, Université de Provence, 1994 (dir. Marc Michel). 8 G. Crespo, « Les Italiens en Algérie (1830-1960): histoire et sociologie d'une migration», thèse de doctorat d'Histoire, Université de Provence, 1998 (dir. Lucette Valensi)

- Rabah BELAMRI, Rabah, DEJEUX, Jean, (Dir) PAGEAUX, D-H (et alii), Espagne et Algérie au XX^e siècle Contacts culturels et création littéraire, Paris,, Le Harmattan,, 1985, p 189-206
- BENSOUSSAN, Albert DEJEUX, Jean, (Dir) PAGEAUX, D-H (et alii), Espagne et Algérie au XX^e siècle Contacts culturels et création littéraire, Paris,, Le Harmattan,, 1985, p 227-233
- Jacqueton G. La colonisation française au Maroc. In : Annales de Géographie, t. 33, n°183, 1924. pp. 307-312 ; doi : <https://doi.org/10.3406/geo.1924.9685>
https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1924_num_33_183_9685

.....

Européens d'Algérie : Une société particulière, produit de la colonisation

Les articles de la rubrique Idées n'expriment pas nécessairement le point de vue de l'organisation mais de camarades qui interviennent dans les débats du mouvement ouvrier. Certains sont publiés par notre presse, d'autres sont issus de nos débats internes, d'autres encore sont des points de vue extérieurs à notre organisation, qui nous paraissent utiles.

Durant huit années, du 1^{er} novembre 1954 aux 19 mars (accords d'Evian) et 3 juillet 1962 (reconnaissance par la France de l'indépendance), la guerre d'Algérie opposa l'Etat colonial français à la population algérienne, mais aussi, plus insidieusement, les Algériens qui étaient chez eux et les Européens qui se croyaient chez eux.

La colonisation de l'Algérie est le type même de la colonisation de peuplement. Le 14 juin 1830, la France débarquait en Algérie en voulant en faire une terre française. Face aux Algériens, désignés au mieux comme des « Indigènes », une population d'Européens se forma avec des apports divers, d'Espagnols, de Maltais et d'Italiens, à un moindre degré d'Allemands et de Suisses.

Juifs séfarades et Espagnols

D'autres couches de population avaient cependant vécu depuis longtemps en Algérie au côté des Algériens. Les Juifs étaient ainsi arrivés en plusieurs vagues ; dès l'antiquité, après leurs révoltes en Cyrénaïque, puis avec la conquête arabe aux 7^{ème} et 8^{ème} siècles. Ils se lièrent aux Berbères des montagnes de l'est de l'Algérie, devenant des Berbères-judaïsés, ou Juifs-berbérés.

Puis, à partir de 1492 et de la *Reconquista*, les Juifs séfarades arrivèrent d'Espagne. Ils cohabitaient avec les Algériens, s'habillaient comme eux, parlaient

l'arabe contrairement aux Berbères conservant leur langue. Ils se trouvaient partout en Algérie, plus nombreux dans le Constantinois. S'ils pouvaient être paysans, ils étaient le plus souvent artisans ou commerçants – en majorité pauvres, sauf ceux qui s'enrichirent en servant d'intermédiaires commerciaux au service des Turcs.

Aux premiers temps de la colonisation, le colonisateur utilisa leur proximité avec les Algériens, leur connaissance de leur langue et de la manière de vivre, mais aussi leur niveau culturel. Appliquant le traditionnel « diviser pour régner », le colonisateur décida de les couper des Algériens. Alors que s'annonçait la révolte d'El Mokrani, le 24 octobre 1870, le décret Crémieux leur permit d'acquérir la nationalité française. Mais leur sort dépendait des choix des autorités coloniales ; en 1940, sous le régime de Pétain, ils perdirent la nationalité française (avant de la retrouver en 1943), furent alors chassés des bureaux et des écoles, subissant des numéros clausus en tant que cadres ou médecins.

Les Espagnols, aux villes si proches de l'ouest de l'Algérie, avaient pu débarquer très tôt sur leurs balancelles (barques à voile). Dès le début du 16^{ème} siècle, Charles Quint occupait Mers El-Kébir, port situé près d'Oran. Les Espagnols construisirent des forts, des places fortes. Ils étaient alors quelques milliers en Oranie. Mais le 6 mars 1792, les beys prirent possession d'Oran, qui passa aux mains des Turcs. Ailleurs en Algérie, dès 1510, Ferdinand le catholique avait attaqué Alger, puis Bougie. Mais les Espagnols en furent chassés par les janissaires de Barberousse.

Avant l'arrivée de la France, des Espagnols vivront cependant trois siècles en Oranie, peuplant petites villes et villages. Les hommes travaillaient la terre, défrichaient, asséchaient les marais, déboisaient les forêts. S'adaptant bien à ce climat qui leur était familier, ils résistaient mieux aux maladies, connaissaient le maraichage, l'irrigation, l'arboriculture. Les flux de migration vers l'Algérie, dépendant de la situation en Espagne (sécheresse, chômage, perte de terres), furent même davantage encouragés par les autorités espagnoles que les départs vers l'Amérique latine. La colonisation française, à partir de 1830, enracina les Espagnols sur cette terre. Beaucoup étaient artisans, ouvriers, commerçants comme dans le passé entre Tlemcen, Oran et l'Espagne. Certains réussirent à grimper dans l'échelle sociale.

Ainsi Juan Bastos, venu à 12 ans de Malaga, très pauvre, adopta vite la nationalité française et créa dans de petites échoppes « Les cigarettes algériennes ». Ses fils en feront les grandes usines Bastos, avec de nombreuses

ouvrières à Oran puis Alger. Ou encore les Lumiñosas fabriquant le Cristal Anis, les Espig utilisant le safran et autres épices pour en faire le spigol, les frères Gras qui mirent au point l'anisette.

Dès 1830, les autorités coloniales favorisèrent les communautés espagnoles, reconnues pour leur savoir-faire. Les lois de 1849 et 1851, puis le sénatus-consulte de 1865, donnèrent le cadre législatif pour la naturalisation des étrangers. Entre 1865 et 1912, 6081 Espagnols d'Algérie devinrent français, tout comme 7485 Allemands et 8 214 Italiens ; bien que plus nombreux, les Espagnols répondirent moins à la francisation.

Les Pieds-Noirs

Aux Juifs, Espagnols et autres étrangers s'ajoutèrent les Français de la « métropole », parfois chassés de France après les mouvements révolutionnaires de 1848 et 1871. Ensemble, ils seront les « Européens d'Algérie », que l'Etat colonial tentera d'unifier ; mais chaque groupe gardera sa spécificité, bien visible dans les différentes villes.

Leur unité de façade tient dans la réalité coloniale qui opprime face à eux les Algériens. Les grandes villes, Alger, Oran, Constantine étaient à l'image de cette société. Les quartiers algériens étaient bien délimités, en casbah originelle, avec des habitats à population dense, aux ruelles étroites, très en pente. A Alger, la présence turque a laissé bien des traces dans la casbah. A Oran, le « village nègre », mais aussi le ravin Raz el Ain, regroupaient le plus grand nombre d'Algériens.

Chaque ville avait son quartier juif, souvent près du centre, avec ses rues commerçantes, ses boutiques en tout genre. Elles étaient très fréquentées car on y trouvait de tout. De nombreux quartiers étaient marqués par les communautés les plus présentes, comme les quartiers espagnols. Les centres-villes étaient réservés à la population d'origine française, mais aussi socialement aux bourgeoisies originaires de différents pays qui savaient s'ouvrir aux riches des autres communautés.

Les Européens d'Algérie se sentiront, ensemble, une même population, sous le nom de Pieds-Noirs, avec une identité spécifique, mais surtout à partir de

l'éclatement de la guerre d'Algérie. En 1960, ils étaient environ 1 million, dont 130 000 juifs, face à près de 10 millions d'Algériens.

La progression de cette population laisse à voir la diversité du peuplement, mais aussi la volonté de l'Etat colonial de les intégrer en les séparant des Algériens musulmans. Ainsi, en 1886, 220 000 Français et néo-Français dépassaient à peine 203 000 étrangers dont 144 530 Espagnols (surtout en Oranie) et 44 315 Italiens (plutôt dans le Constantinois), les uns et les autres avec une natalité importante. D'où la loi très libérale du 26 juin 1889, accordant la nationalité française à 170 000 étrangers, qui s'intégrèrent grâce à l'école, au service militaire, avec des mariages mixtes hors la communauté juive. Celle-ci subit des campagnes antisémites à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème, dans tout le pays et particulièrement à Oran.

Les Pieds-Noirs dans leur diversité ethnique, sociale et culturelle, produits de la colonisation, vivaient aux côtés des « Indigènes ». Le racisme ambiant n'était pas l'apartheid. Dans les villes, les Algériens étaient bien présents ; sur les marchés, dans les rues avec les marchands ambulants, sur les chantiers, dans le petit personnel de service, comme les fatmas, Algériennes qui même dans des familles pauvres allaient faire la lessive une fois par mois.

Les Algériens ne devinrent citoyens français qu'en mars 1944 mais avec des droits moindres, car il y avait deux collèges électoraux. Le premier collège était celui des Européens, 532 000 personnes (avec 3 000 musulmans), le second collège regroupant 1,3 millions d'électeurs, tous musulmans. Ainsi 1 million de Français dominaient 9 millions d'Algériens, en contrôlant toute la vie locale. Ce n'est qu'en février 1958 que sera établi le collège unique ; en juillet de la même année, les femmes musulmanes obtiendront enfin le droit de vote.

Une société différente

La société des Français d'Algérie était différente de la société métropolitaine : moins rurale, avec un développement urbain hérité des aléas de l'Histoire, moins ouvrière, avec encore plus de petits boulots qu'en France, et peut-être plus inégalitaire. Elle était coiffée par une administration coloniale aux mains des Français de France, le contrôle économique étant exercé par de grands groupes métropolitains.

En juin 1955, l'administration découpa toute la société en classes particulières. La classe 21 regroupait 5 840 000 agriculteurs traditionnels, tous musulmans ; la classe 22, 1 600 000 habitants des zones urbaines, principalement musulmans ; la classe 23, 950 000 artisans et petits commerçants, dont 510 000 musulmans ; la classe 24, 595 000 membres des classes moyennes, dont 50 000 musulmans ; la classe 25, les 15 000 Européens les plus riches. Les plus pauvres rassemblaient 93 % des Algériens musulmans. Chez les Européens, 440 000 étaient pauvres, 545 000 appartenaient aux classes moyennes et 15 000 formaient donc l'élite bourgeoise.

Dans l'agriculture, 8000 petits propriétaires se partageaient 1 % des terres, alors que les colons, 6385 gros propriétaires dont 423 sociétés, en accaparaient 87 %. Détenteurs de grandes fortunes foncières et mobilières, ils représentaient le type même du pouvoir colonial. Parmi eux, l'Algérois Jacques Duroux, sénateur, propriétaire de minoteries, de meuneries, d'une compagnie maritime et du journal *L'Echo d'Alger*. L'homme de la Mitidja, Henri Borgeaud, sénateur radical, archétype de l'immobilisme et de la tradition, possédait des domaines vinicoles et d'agrumes, était administrateur des tabacs Bastos, des ciments Lafarge ou encore du Crédit foncier. Ce sont eux qui, avec l'appui de la France coloniale, ont construit « leur » Algérie.

Face à eux, le petit peuple des villes qui, parfois, dénonçait le pouvoir des colons et leur emprise sur la société : petits fonctionnaires, artisans, petits employés (au nombre de 99 000) et ouvriers (90 600) ; peu de femmes étaient actives, du fait des habitudes méditerranéennes mais aussi de l'emploi des femmes algériennes dans les services. Les agents de l'Etat représentaient 28 % de la population active et 38 % des salariés, avec une surreprésentation du personnel métropolitain.

Les Européens d'Algérie étaient plus citadins que la population d'une France qui restait encore très agricole. 53 % d'entre eux vivaient en ville, dont 366 000 à Alger et Oran.

Dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, après les émeutes du 8 mai 1945 à Sétif et Guelma, les Pieds-Noirs commencèrent à craindre l'insécurité, d'où leur départ du bled pour rejoindre les villes. Certains envisagèrent le repli, vendirent des terres. Les plus riches envoyaient leurs capitaux en France, achetaient des terres dans le sud-ouest. Dans les familles, on se partageait les rôles, entre ceux qui se

maintenaient en Algérie et ceux qui commençaient une nouvelle vie en métropole. Il en allait de même pour les dirigeants de certains grands magasins ou restaurants, ainsi que pour des membres de professions libérales, pharmaciens, dentistes, médecins. Plus que de départ, on parlait d'« infiltration » en France.

Entre le début de la guerre (1954) et 1960, 25 000 départs furent enregistrés. Fin 1961, 160 000 Pieds-Noirs s'étaient déjà repliés en France. Au moment des accords d'Evian, 20 % avaient quitté l'Algérie. Les petits Pieds-Noirs avaient eu moins le choix. La plupart ne connaissaient pas la France, seuls les fonctionnaires ayant un voyage payé tous les deux ans. Ils ont aimé la France, puis l'ont détestée.

Les Européens face à la guerre

Comment cette société d'Européens d'Algérie s'est-elle comportée pendant les années de guerre ? Ceux des classes supérieures, plus instruits et cultivés, avaient les moyens de mieux comprendre les faits politiques et militaires. Pour autant, ils firent le choix de l'Algérie française. Ils avaient entre leurs mains les médias, les grands journaux, même si *Alger Républicain* et *Oran républicain* défendaient, quand ils n'étaient pas interdits, des points de vue d'opposition et parfois même de dénonciation des exactions du système colonial.

C'est pendant la guerre que les Pieds-Noirs ont été les plus unis : dans l'incompréhension de la signification de la guerre ; dans l'impossibilité de comprendre la réalité du mouvement national algérien ; dans le soutien à l'armée française ; dans la dénonciation des violences du FLN mais en acceptant celles de l'armée et des milices pieds-noires elles-mêmes.

Pourtant, les Européens d'Algérie ont aussi participé à la vie politique et aux syndicats. Tous les corps de métier, toutes les corporations avaient leurs syndicats – journalistes, ouvriers du livre, manœuvres et ouvriers du bâtiment, dockers et ouvriers de la marine, personnel hospitalier, cheminots. En 1948, à l'EGA, électricité et gaz d'Algérie, la CGT l'avait emporté avec 80 % des suffrages. La fédération CGT des PTT comptait un grand nombre de syndiqués. FO se développa dès 1947 lors d'une grève à l'EGA, se voulant en rupture avec la tutelle du PCA sur la CGT. La CFTC était présente et le SNES/FEN comptait 900 adhérents. Fondée en 1956,

l'UGTA, Union générale des travailleurs algériens, organisa essentiellement ces derniers.

Les partis politiques français avaient leurs doubles en Algérie. La SFIO comptait 700 affiliés en 1935, 2800 en 1945, 825 en 1958. Tout en dénonçant certaines inégalités, elle se gardait bien d'adopter des positions trop tranchées – comme d'autres organisations modérées, le MRP ou la Ligue des droits de l'Homme.

Les libéraux d'Algérie, sans disposer d'un véritable parti, s'élevaient contre les injustices du système colonial, la répression et les massacres, tels ceux de Sétif et Guelma en 1945. Dans Alger Républicain, Albert Camus avait dénoncé dès 1939 la misère des villages de Kabylie. En pleine guerre, le 22 janvier 1956, il appela à la trêve civile au nom de la raison et de l'humanisme. Parmi ces libéraux se trouvaient aussi des intellectuels comme l'écrivain Emmanuel Roblès, l'éditeur Edmond Charlot, quelques architectes, des peintres, des représentants des cultes, ainsi que quelques Algériens comme Ferhat Abbas. Certains libéraux progressistes étaient plus radicaux, comme les étudiants influencés par Bourdieu, les Chrétiens progressistes tels André Mandouze, ou plus engagés comme le professeur de médecin Pierre Chaulet, l'abbé Scotto de Bab El Oued, l'ethnologue Germaine Tillon qui créa les centres sociaux. Incompris de la majorité des Pieds-Noirs, ils furent l'objet d'une haine féroce de la part des ultras.

Le Parti communiste algérien

Le PCA, Parti communiste algérien, était le seul à se sentir lié à la population algérienne. En 1920, à sa création, il n'était qu'une annexe du PCF. A l'origine, ses militants étaient Européens, parfois fils de déportés politiques des révolutions françaises de 1848 et 1871. Puis, à partir de 1936, il s'ouvrit aux Algériens.

Ses rapports avec le PCF étaient complexes ; « *l'Algérie, nation en formation* » affirma Maurice Thorez lors de son voyage de 1939, lui qui prétendait que seul le pouvoir des communistes en France pourrait offrir une solution aux Algériens. En 1956, le PCF refusait toujours d'envisager l'indépendance de l'Algérie. Il vota le 12 mars 1956 les pouvoirs spéciaux demandés par Guy Mollet pour renforcer l'effort de guerre en Algérie.

A Oran, Alger, Constantine où ils se retrouvèrent à 300 dans la clandestinité, les militants communistes furent livrés à eux-mêmes. Ils s'engagèrent dans la lutte anticoloniale, créèrent « les Combattants de la Libération », certains rejoignant les maquis, après la désertion de l'aspirant Henri Maillot, le 4 avril 1956, avec un camion d'armes transmis au FLN. Maillot sera tué au combat en juin suivant, avec ses camarades communistes Maurice Laban, un ancien des Brigades internationales, Belkacem Hannoun et Djilali Moussaoui.

La mort de Maillot fut un véritable drame pour Fernand Iveton, qui décida de passer aux actes en organisant un attentat dans l'usine à gaz où il travaillait. Pour lui, ce devait être un geste d'éclat, sans victime, signe de la détermination des Algériens en lutte. Il changea la date de l'action pour ne blesser personne. Suivi par un contremaître, il fut dénoncé, arrêté et torturé. La presse se déchaîna. Pour les Pieds-Noirs, c'était bien la preuve que les communistes de l'URSS menaient la guerre aux côtés des Algériens. Iveton put tenter de s'expliquer, dire qu'il se sentait algérien, qu'il aimait la France mais pas le colonialisme, qu'il voulait montrer que tous les Européens n'étaient pas anti-arabes... La justice militaire était là pour frapper et le condamna à mort. La presse approuva. Iveton crut en la grâce présidentielle. Le président Coty ne l'exerça pas (Mitterrand est alors ministre de la justice). Il fut guillotiné le 11 février 1957, quelques minutes avant Mohamed Laknèche et Mohamed Ouenouri.

Le PCF avait abandonné Fernand Iveton : pas de réelle campagne de soutien, même si quelques sections s'étaient mobilisées, et un avocat compétent fourni trop tard. Ce parti qui ne soutenait pas ses propres militants refusant de partir en Algérie voulait ainsi signifier combien il réprouvait les actions menées par le PCA.

Les militants du PCA poursuivront la lutte clandestine, à l'instar d'Henri Alleg et Maurice Audin, arrêtés le 11 juin 1957 et torturés par les paras de Massu. Maurice Audin en mourra, assassiné par l'armée le 21 juin 1957. Henri Alleg dénoncera la torture dans un livre référence, La Question.

Sentiment d'abandon et percée des ultras

Plus la guerre durait, plus l'armée réprimait dans tout le pays, mais sans assurer la sécurité ; plus les attentats étaient aveugles et se répondaient, plus le De Gaulle

du 13 mai 1958, porteur de tant d'espoirs chez les Pieds-Noirs, se transformait en un conciliateur proche des Algériens, jusqu'à oser parler dès septembre 1959 d'autodétermination ; plus il négociait avec le FLN, plus les Pieds-Noirs se sentaient abandonnés – même si la guerre se poursuivait, toujours aussi violente dans le bled comme dans les villes.

Les Pieds-Noirs gardaient encore espoir en l'armée, surtout celle des paras et des corps d'élite. Et bien sûr il y avait les ultras, ceux qui promettaient que l'Algérie était et resterait française. En majorité, ils appartenaient plutôt aux classes populaires, comme ces deux salariés des tramways algérois qui, le 18 novembre, assassinèrent un cordonnier. Il y avait aussi parmi eux d'anciens résistants, des militaires déçus de Dien Bien Phu, des activistes venant de l'ORAF, Organisation de résistance de l'Algérie française, ainsi que de diverses structures de contre-terrorisme liées aux services spéciaux de l'Armée. À leur tête, des personnalités tels que Jean-Claude Pérez, de famille pro-franquiste, docteur à Bab el-Oued, Josef Ortiz et son bar du Forum à Oran, ou Athanase Georgopoulos, propriétaire du grand café Riche.

Ce sont les groupes d'Alger qui organisèrent la manifestation contre Guy Mollet du 6 février 1956. A leur compte, des enlèvements, des attentats comme celui de Thèbes dans la casbah (60 morts), celui contre l'UGTA, des exécutions sommaires, la création d'un centre d'interrogatoires forcés. Le 16 janvier 1957, l'ORAF fomentait même un attentat contre le général Salan...jugé trop modéré. Salan comprendra si bien qu'il deviendra l'un des chefs des contre-révolutionnaires, des séditions.

L'OAS (Organisation armée secrète), née en 1961 de tous ces groupes, recrutera des ouvriers de Renault, de l'arsenal, des employés des tramways, des sportifs, des coiffeurs. Si tous ceux-ci avaient souvent voté communiste ou socialiste, ils venaient de cette société globalement pro-pétainiste, et souvent antisémite, d'où la méfiance à l'égard de De Gaulle qui rejaillira dès 1954. L'OAS se renforcera des officiers vaincus de l'armée française, qui avaient connu au Vietnam la guerre subversive et psychologique, et incarnaient le mythe des corps d'élite sur lequel elle s'appuiera.

Cette force militaro-sociale organisa la journée insurrectionnelle du 24 janvier 1960, avec manifestations populaires encadrées par les Unités territoriales en armes

et des paras, tandis que le quartier des facultés devenait un camp retranché. Les ultras tirèrent sur les gendarmes mobiles qui ne les avaient pas ralliés, tuant 15 d'entre eux et faisant 150 blessés, contre 6 morts dans leurs propres rangs. Ce fut la semaine des barricades, jusqu'au discours de De Gaulle du 30 janvier, qui dénonça les insurgés et fit appel à l'armée. Le 31, les barricades commencèrent à se vider. Quelques chefs de l'insurrection qui n'avaient pas fui en Espagne furent arrêtés, mais des centaines d'activistes connus ne furent pas poursuivis.

Le 8 janvier 1961, le référendum sur l'autodétermination de l'Algérie sanctionnait la victoire du « oui », avec 75,25 % en France et 69,09 % en Algérie.

L'OAS et le putsch des généraux

Le 11 février 1961, depuis Madrid, Salan, Susini et La gaillarde lancèrent l'OAS, qui regroupa le FAF (Front de l'Algérie française) clandestin et d'autres réseaux. Les attentats contre les « musulmans » se multiplièrent, tout comme les assassinats d'opposants, tel l'avocat libéral Popie, poignardé à mort chez lui parce qu'il avait eu l'audace de déclarer, à l'émission télévisée « Cinq Colonnes à la une », que l'Algérie Française était morte.

Le 23 avril suivant, les généraux Challe, Jouhaud, Salan et Zeller appelaient en Algérie et en France à l'insurrection. Le général De Gaulle, tout en maniant l'humour face à « *ce quarteron de généraux en retraite* », leur opposa une détermination inflexible. Le putsch fut un échec en France malgré quelques attentas, quelques bombes ; mais aussi en Algérie, du fait de l'indécision de bon nombre d'officiers et de la passivité du contingent qui ne rêvait qu'à « la quille ». Le retour à Alger de Salan et Susini n'y changea rien. Le 25 avril, les paras abandonnaient Alger, Challe et Zeller se rendaient.

Les Pieds-Noirs assistèrent à ces événements en spectateurs – tout en soutenant ou sympathisant avec l'OAS et les généraux. Même si l'on voit dans les documents d'archive des foules d'Européens d'Algérie très denses, à Alger comme à Oran, seule une minorité a vraiment participé aux mouvements insurrectionnels.

En même temps qu'elle menait son propre combat fait d'assassinats, de violence contre les Algériens lorsqu'ils osaient sortir de leurs quartiers contrôlés par le FLN, et contre tous ceux qu'elles considéraient comme des traîtres (les libéraux et les

militants favorables à l'indépendance), l'OAS tenta de mobiliser à ses côtés la population des Européens. Sa propagande passait à travers des tracts, des émissions de radio pirates, des manifestations de soutien, de très fréquents concerts de casseroles, dont le but était parfois d'avertir des « visites » des gendarmes mobiles ou des CRS, la pose de drapeaux à toutes les fenêtres, l'espionnage angoissant de tous ceux qui ne se pliaient pas à ses injonctions, des temps « ville morte » pendant lesquels la foule devait rester immobile.

Les Pieds-Noirs suivirent, tout en étant de plus en plus désespérés. Ils approuvaient les plasticages, les attentats aveugles, les bombardements aux mortiers des quartiers algériens, les ratonnades, les attaques contre des casernes de gendarmes mobiles ou des membres de l'armée. A Oran, au plus fort de sa rage, l'OAS appliqua froidement une politique de terre brûlée. Le 21 juin, la station de détente du gaz d'Hassi R'Mel situé aux portes de la ville était sabotée : énorme explosion, flammes hautes de dizaines de mètres, épaisses fumées ; dans la ville, incendies et explosions de bâtiments publics – écoles, bibliothèques, maison de l'agriculture, caisses d'assurances sociales, maison de la santé, central téléphonique, les Domaines, l'ancienne usine à gaz.

Qu'allait-il rester de la ville, devenue ville morte, coupée du monde, où on ne travaillait plus, où on n'enterrait plus, avec des cadavres restant au milieu des vivants pendant des jours, ville toujours remplie de ses habitants qui se terraient, de ceux qui voulaient fuir par-delà ce rideau de fer et de feu que l'OAS avait maintenant tendu contre eux ? Le 25 juin, alors que 13 foyers d'incendies continuaient leurs ravages, une cuve géante de la BP explosait dans le port d'Oran. Flots d'essence en feu, champignon au-dessus de la ville... Les cuves s'effondrèrent, les navires rompirent leurs amarres et gagnèrent la haute mer. Plus de cent millions de litres de mazout étaient en feu, tout brûlait autour. On ne voyait plus le soleil à 20 km à la ronde, la ville s'asphyxiait, semblait être au centre d'un brasier.

Pour ces Pieds-Noirs, il n'y avait plus le choix : partir, partir... Pas comme ceux, les plus riches, qui avaient depuis longtemps transféré leurs richesses et disposaient de solutions de repli, mais en abandonnant tous leurs biens.

Cependant, s'il est certain que la majorité des Européens ont quitté l'Algérie dans des conditions plus que difficiles, en janvier 1963, 200 000 d'entre eux avaient fait le choix d'y rester, travailler et vivre. Certaines et certains y sont toujours ; beaucoup ont fait l'expérience de tenter, pour un temps qui varié, l'aventure de l'Algérie algérienne.

Encore aujourd'hui, les Pieds-Noirs et leurs enfants brandissent le drapeau de l'Algérie française. Ils se réunissent pour évoquer et glorifier leur passé, se regroupent dans des associations de leurs villes et villages. Nombreux dans le sud de la France, ils y réservent leur vote à l'extrême droite. Ils sont toujours prêts à en découdre avec leurs anciens adversaires, celles et ceux qui, aujourd'hui, loin d'effacer de leur mémoire ce qu'ils ont vécu en Algérie, dénoncent les stèles en faveur de l'OAS, doivent se battre pour obtenir un musée de l'Histoire de la France et de l'Algérie (comme à Montpellier) et attendent encore une histoire reconnue et enseignée de la colonisation.

Par Michèle Villanueva

L'auteure a publié en 1992 le livre « L'Écharde, chronique d'une mémoire d'Algérie » (Maurice Nadeau, Paris, 350 pages, réédition 1998).

Créé le Dimanche 30 novembre 2014, mise à jour Dimanche 30 novembre 2014,
08:00

Paul Leroy-Beaulieu

La Colonisation de l'Algérie - Européens et Indigènes

Revue des Deux Mondes, 3e période, tome 53, 1882 (p. 758-792).

**LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE
EUROPEENS ET INDIGENES.**

Notre grande colonie d'Afrique a aujourd'hui cinquante-deux ans d'âge ; elle sort de l'enfance proprement dite ; la voilà, selon nous, entrée dans l'adolescence. Elle est dans une de ces époques critiques où les fautes ont une gravité singulière et se répercutent sur toute la durée de l'existence d'une nation. Depuis qu'un événement imprévu amena l'armée française sur le territoire d'Alger, nous avons suivi en Afrique bien des politiques diverses. Il nous a fallu conquérir laborieusement le pays, ce qui n'a guère pris moins de trente ans, si l'on considère l'occupation de la Kabylie comme la fin de la conquête. Nous avons souvent varié et de desseins et de moyens, ne sachant pas au juste quelle devait être notre œuvre africaine. Tour à tour nous semblions vouloir nous contenter de la simple prise de possession, ou de la colonisation restreinte ; un moment après, il semblait que nous voulussions refouler complètement les indigènes ; nous revenions ensuite de cette idée et parlions de constituer un royaume arabe ; puis nous nous rangions au système de la colonisation complète de tout le territoire par l'élément européen, et de la pénétration même du Sahara jusqu'au Soudan. Nos rapports avec les indigènes ont été aussi variables, sous l'influence des sentiments les plus contraires ; tantôt bienveillants et favorables, tantôt indifférents, parfois complètement hostiles. Nous excusons tous ces tâtonnements. Jamais une entreprise coloniale n'a offert à un peuple civilisé

d'aussi grandes difficultés que notre entreprise algérienne : L'Algérie n'est pas une terre quasi vacante, comme l'étaient à l'origine l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis ; elle ne peut donc, comme ces dernières contrées, être simplement une colonie de peuplement, servant de déversoir à l'exubérance de la population de l'Europe. L'Algérie n'est pas davantage une terre où tout le sol soit occupé et, cultivé par une population dense, de mœurs douces, comme les Indes ou l'île de Java, et ne peut être, comme ces dernières, une pure colonie d'exploitation. La colonisation de l'Algérie est. Sans précédents et sans analogies dans l'histoire ou dans les temps présents : les difficultés que rencontre l'Angleterre dans l'Afrique australe ne sont rien à côté de celles que nous devons surmonter dans l'Afrique du Nord, car les Arabes sont plus nombreux, plus intelligents et plus guerriers que les Cafres ou les Zoulous. Pour un observateur impartial, ce que nous avons fait jusqu'ici en Afrique est digne d'éloges : nulle autre puissance européenne, sans en excepter l'Angleterre ni la Hollande, n'eût obtenu dans ce pays, en un temps aussi bref, un aussi grand succès. On s'en convaincra par l'esquisse rapide que nous allons tracer de la situation actuelle de noire colonie. Mais, d'autre part, le temps des expériences et des irrésolutions est passé. Le moment est venu d'adopter un plan de colonisation qui soit définitif, de choisir une politique nette, que nous suivions avec fermeté. La question grave, capitale, celle dont la solution décidera de l'avenir de toutes nos possessions africaines, c'est la question du traitement que nous voulons faire aux indigènes. Devons-nous envers eux nous inspirer des principes de justice, tâcher de faire des Arabes des sujets loyaux et dévoués, des collaborateurs utiles ? Au contraire, voulons-nous, plus de cinquante ans après la conquête, nous montrer plus rigoureux que jamais et, dans notre conduite envers les vaincus nous inspirer des principes impitoyables de l'ancien droit païen ou du droit oriental ? Il faut que la conscience nationale réfléchisse à ce grave problème et qu'elle se prononce avec décision.

I.

L'Algérie, qui fut longtemps si décriée à l'étranger et qui, sous la monarchie de juillet, eut en France également bien des détracteurs, a prouvé, pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler, qu'elle peut devenir une colonie européenne très florissante. Les préjugés nombreux qui pesaient sur elle à l'origine

ont pour la plupart disparu. Terre malsaine, disait-on, inhabitable aux Européens ; terre ingrate, presque stérile, sans ressources, qui absorberait d'énormes capitaux sans rien restituer en retour. L'expérience a d'une façon décisive écarté tous ces griefs.

L'Européen vit en Algérie et y multiplie. Le recensement de 1876 y constatait la présence de 320,300 habitants d'origine européenne, dont 155,700 Français, 92,500 Espagnols, 25,800 Italiens, 14,200 Maltais, 5,700 Allemands, 17,500 âmes d'autres nationalités et 8,900 de la population dite en bloc, c'est-à-dire des prisons, hôpitaux, etc. Au moment où nous écrivons, le recensement de 1881 est terminé, mais les chiffres détaillés n'en ont pas encore été publiés. On peut dire, cependant, sans risque d'erreur, qu'il se trouve en 1882 au moins 400,000 habitants d'origine européenne dans notre ancienne province d'Afrique, et que sur ce chiffre la moitié environ sont des Français. Cette population a deux sources d'accroissement : d'abord l'excédent des naissances sur les décès, puis l'immigration. Tour à tour favorisée par les passages gratuits et découragée par les règlements administratifs, l'immigration en Algérie est devenue spontanée, régulière, considérable. Elle a d'autres caractères que dans les pays lointains. Ce ne sont pas seulement ni surtout des agriculteurs ou de pauvres hères, en quête d'une existence meilleure, de terres vacantes et d'un travail plus sûr, qui débarquent en Afrique : à côté d'eux et en bien plus grand nombre on trouve des ouvriers habiles, des commerçants, des gens d'affaires, des capitalistes, des oisifs même ou des touristes, dont un grand nombre est retenu par l'attrait des lieux et le charme du climat. Chaque année les paquebots apportent en Algérie un bien plus grand nombre d'Européens qu'ils n'en ramènent en Europe. En 1879, par exemple, les arrivées étaient de 102,828 personnes, et les départs de 79,524, soit un excédent de 23,304 immigrants. Il en est à peu près de même en 1880 ; les arrivées s'élèvent à 120,397 et les départs à 102,961, ce qui laisse pour les premières un excédent de 17,436. Il est bien entendu que les troupes ne figurent pas dans ces chiffres. Ce sont les passagers voyageant à leurs frais qui en forment la masse, les colons proprement dits ou immigrants subventionnés n'entrent guère dans ces nombres que pour la centième partie. Ainsi, dans les deux dernières années, l'Algérie paraît s'être enrichie de 40,740 Européens, et la colonisation officielle n'a coopéré à ce résultat que dans une proportion insignifiante.

Quand nous estimons à 400,000 le nombre des habitants ou résidents d'origine européenne, nous nous tenons à l'abri de toute exagération. Doit-on regarder comme un échec une entreprise de colonisation qui, après cinquante années dont les deux tiers étaient des années de guerre, est parvenue à fixer en Afrique une population civilisée aussi considérable ? Bien ignorants et bien légers seraient ceux qui porteraient un semblable jugement. A l'exception de la Nouvelle-Zélande, qui s'offrait aux colons européens dans des conditions bien plus favorables que l'Algérie, il n'est pas de colonie qui ait eu un essor aussi rapide. Le Canada, quand il nous fut arraché en 1763, ne contenait que 60,000 Français, quoique nous en fussions maîtres depuis plus de deux siècles. La colonie anglaise qui se rapproche le plus de l'Algérie, l'Afrique australe, comprenant le Cap et Natal, ne compte pas aujourd'hui 300,000 habitants d'origine européenne, et cependant le peuplement y a commencé il y a trois siècles environ. L'Australie, et sa dépendance la Tasmanie, où le premier convoi de détenus britanniques débarqua en 1787, ne possédait en 1850, à la veille de la découverte des mines d'or, que 480,000 colons ^[1], et cependant elle était alors beaucoup plus vieille que notre Algérie. Bien loin de rougir de ce que nous avons fait en Afrique, nous devrions donc en être fiers, car il n'a été donné à aucun peuple de constituer en aussi peu de temps, sur une terre étrangère, un noyau aussi considérable de population européenne. Si l'excédent des arrivées sur les départs était aussi important que dans la dernière année, vers la fin du siècle, le nombre des habitants de race européenne en Algérie atteindrait un million, et probablement, quand notre colonie célébrerait son centenaire, bref intervalle dans la vie d'un peuple, — deux millions.

Si les immigrants de toutes catégories affluent depuis quelque temps dans notre Afrique, c'est que la terre et le climat y sont hospitaliers et qu'on y trouve du travail. Pendant trente ans, on put croire que l'Européen ne pourrait pas s'acclimater en Algérie. Jamais un homme réfléchi n'a partagé ce préjugé, car le colon anglais a trouvé le moyen de prospérer et de multiplier presque sous toutes les latitudes, aux Carolines, en Géorgie, aux Antilles, aussi bien que dans l'Australie du Nord. On ne pourrait comprendre pourquoi l'Algérie serait plus inhabitable. Néanmoins, pendant vingt-cinq ans environ, il y eut dans la population civile d'origine européenne beaucoup plus de décès que de naissances. Différentes causes y contribuaient ; un grand nombre de colons étaient célibataires, les hommes dépassaient de beaucoup

le nombre des femmes, ce qui est le cas de toutes les colonies jeunes, et, par conséquent, les familles ne pouvaient s'y fonder. Le sol n'était pas encore assaini, et les défrichements ne pouvaient qu'ajouter à l'insalubrité ; le régime hygiénique était mauvais. A partir de 1853, ces conditions changèrent : les naissances vinrent à excéder les décès ; la population européenne d'Algérie croît de son propre mouvement, en supposant même arrêté tout afflux du dehors. Les statistiques du docteur Ricoux et celles de l'état civil sont décisives sur ce point capital. L'Européen vit parfaitement et se multiplie dans l'Afrique du Nord. Chose curieuse même, le Français, qui a perdu sa fécondité en France, semble la retrouver en Algérie. En 1880, les naissances dans la population européenne s'élevaient à 13,123 et les décès à 12,185; c'est un excédent de 1,000 environ pour les premières ; mais parmi les décès figurent 536 militaires ; si l'on ne tient compte que de la population européenne civile, l'excédent des naissances est de 1,475 supérieur, comme proportion, à l'excédent habituel en France. Toutes les nationalités, il est vrai, ne sont pas également prolifiques en Algérie : ce sont les Espagnols qui tiennent la tête avec 4,636 naissances contre 3,864 décès, puis les Italiens avec 1,089 naissances contre 905 décès, ou plutôt., comme rapport des naissances à la mortalité, les Italiens priment même les Espagnols; les Anglo-Maltaïes sont dans le même cas, offrant 500 naissances contre 412 décès; quoique un peu moins bien partagés, les Français sont encore dans des conditions satisfaisantes ; ils comptent 6,523 naissances contre 6,088 décès, ce qui est un excédent de 435. En définitive, les Français, qui forment près de la moitié de la population, figurent aussi presque exactement pour la moitié dans le nombre des naissances et ne fournissent qu'un peu plus de la moitié des décès. Leur résistance au climat est donc bien démontrée. Si les Européens vivent et multiplient dans notre Afrique, ce n'est pas qu'ils s'enferment tous dans les villes, fuyant le travail et la chaleur du jour; le plus grand nombre est occupé dans les chantiers ou à la culture. Au 1er septembre 1878, le nombre des colons ruraux était évalué à 138,510 ; il est vraisemblable qu'au moment où nous écrivons, il a atteint 160,000 ou même 180,000. En y joignant tous les Européens qui sont employés à la récolte de l'alfa et aux travaux publics divers, on doit dépasser 200,000.

Que l'Algérie puisse devenir une colonie européenne florissante, les chiffres officiels qui précèdent en fournissent la preuve irréfutable. Mais n'est-ce pas une

colonie étrangère que nous irions fonder à notre insu? N'est-ce pas un œuf espagnol ou italien que la grande patrie française couvrirait et ferait éclore avec tant de sollicitude et de souci? Dans ce siècle de la vapeur et des rapides déplacements d'hommes, une colonie est ouverte à tous et reçoit les éléments les plus variés. Aucune ne peut être complètement nationale. La Nouvelle-Zélande et l'Australie, par leur éloignement, font jusqu'ici exception. Le Canada est à moitié français, les Etats-Unis sont en train de se germaniser, la république Argentine et l'Uruguay de s'italianiser. L'Algérie offre le même caractère à un degré peut-être plus accentué, mais c'est le même phénomène, et nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de s'en trop alarmer. Il est exact qu'en 1876 les Français ne formaient guère que la moitié des 320,300 Européens recensés en Algérie; il l'est encore qu'à nos 160.000 colons nationaux on pouvait opposer 92,500 Espagnols et 25,800 Italiens, sans compter les 14,200 Maltais, les 5,700 Allemands et les nationalités diverses. Le recensement de 1881 aura constaté peut-être une plus forte proportion encore d'Espagnols et d'Italiens; au moment où nous écrivons, les Français ne constituent sans doute que 45 pour 100 de la population européenne totale. On peut le regretter sans doute, mais ce n'est pas une raison d'excessives inquiétudes. Dans la province d'Oran, il est vrai, les étrangers dépassent les Français (69,131 contre 43,516 en 1876); la prédominance des étrangers, notamment des Espagnols, est surtout forte dans l'arrondissement même d'Oran et dans celui de Sidi-bel-Abbès. On peut regretter qu'il en soit ainsi, mais il n'en résulte pour notre colonie aucun danger prochain ni même lointain. Nous avons su, durant les deux derniers siècles, faire de l'Alsace la province la plus française qui fût, quoique la population en fût de race allemande ; Nous gouvernons encore à Nice et dans les districts environnants une population italienne. Il n'y a pas de motif pour que les 100 ou 120,000 Espagnols et les 30 ou 35,000 Italiens fixés en Algérie nous effraient. Les Anglo-Maltais nous sont tout dévoués, les Suisses également ; les Allemands fournissent le plus grand nombre des naturalisations. Les Espagnols et les italiens finiront par se fondre avec notre population : l'école travaillera à nous les assimiler, les mariages mixtes auront le même effet.

Si l'Espagne devait, très prochainement conquérir le Maroc, si l'Italie s'était établie en Tunisie, le nombre des Espagnols dans la province d'Oran et celui des Italiens dans celle de Constantine eût pu avoir des inconvénients pour nous. Mais la

Tunisie nous est définitivement acquise, et sans rien préjuger des destinées à venir du Maroc et de la Tripolitaine, il paraît médiocrement vraisemblable que le premier vienne échoir bientôt à l'Espagne et la seconde à l'Italie. Il faudrait que ces deux puissances européennes, dont les ressources financières sont limitées et dont les armées, si bonnes qu'on les veuille estimer, sont restreintes en nombre, tinsent bien peu de compte de l'expérience des autres pour vouloir s'emparer maintenant d'un grand empire comme le Maroc ou d'une solitude immense comme la Tripolitaine. Les difficultés que nous avons rencontrées en Algérie et même en Tunisie, celles que les Anglais ont eu quelque peine à surmonter en Egypte, les sacrifices en hommes et en argent qu'une province africaine exige de ses conquérants, ce sont là des matières à réflexion ; il se passera sans doute beaucoup de temps avant que nous ayons en Afrique, soit à l'est, soit à l'ouest, un voisin européen solidement établi. D'ici là, si nous savons bien gouverner les territoires que nous avons occupés, la population de race espagnole ou italienne qui résidera dans notre Algérie n'éprouvera plus aucune attraction pour une autre nationalité que la nôtre.

Les mariages mixtes, les naturalisations et l'école, tels sont les instruments divers dont nous disposons pour nous assimiler peu à peu les colons étrangers. Jusqu'ici aucun de ces instruments n'a été aussi efficace qu'il aurait pu l'être ; ils ne laissent pas cependant que d'exercer quelque action. Sur 2,988 mariages contractés en Algérie dans la population européenne en 1880, on en compte 1,378 entre Français et Françaises, 1,147 entre étrangers européens et étrangères, 329 entre Français et étrangères, 123 entre étrangers et Françaises, 5 seulement entre Européens et musulmanes et 6 entre musulmans et Européennes. Quoiqu'elle pût être plus favorable, cette situation est cependant satisfaisante. Le nombre des mariages mixtes entre Français et étrangers s'élève à 452, soit plus du tiers du chiffre des mariages entre étrangers. Que le père seul soit Français ou que la mère seule soit Française, les enfants deviennent Français soit par la loi, soit par la langue, soit par les mœurs. Ainsi se forme une génération de créoles qui réunit les divers éléments européens et qui, le temps aidant, finira par faire le bloc principal de la population coloniale. Les naturalisations contribuent au même résultat avec une moindre énergie ; il semble cependant qu'elles aient une tendance à s'accroître. De 1863 à 1874, elles n'avaient été qu'au nombre de 2,612, soit une moyenne annuelle de 261 ; en 1875, on en compte 582 ; en 1876, 314 ; 294 en 1877, 227 en 1878, 417 en 1879

et 525 en 1880. Les musulmans indigènes ne figurent dans ces nombres que pour un chiffre bien faible : 18 seulement en 1880. Ce sont les Allemands et les Italiens qui fournissent la part la plus considérable. En 1880, on a naturalisé 218 Allemands, 101 Italiens, 99 Espagnols seulement, 26 Suisses, 17 Anglais ou Anglo-Maltais, 10 Belges et 9 Luxembourgeois. Parmi ces 525 étrangers naturalisés dans le courant de cette année, il s'en rencontre 209 qui ont acquis la naturalisation sans passer par les formalités que prescrit le sénatus-consulte de 1865, notamment 131 individus nés en Algérie d'un étranger et 73 Espagnols ayant opté pour le service militaire en Algérie. Il conviendrait de rendre la naturalisation de plus en plus facile; on pourrait aussi multiplier les cas de naturalisation de plein droit; imitant certaines puissances, comme l'Angleterre, on devrait déclarer Français tout individu né d'un étranger en Algérie et ayant habité notre colonie jusqu'à sa majorité. Les contrées nouvelles ne sauraient, pour les naturalisations, être aussi méticuleuses et aussi difficiles que les vieilles contrées qui ont un excédent de population. L'école primaire, en répandant notre langue, tiendra aussi une grande place dans le travail d'assimilation des éléments étrangers. Nous avons accordé aux colons de nationalité étrangère qui résident en Algérie des droits considérables ; on les admet, par exemple, à se faire représenter pour une certaine quote-part dans les corps municipaux ; en 1880, on recensait ainsi 7,071 électeurs municipaux étrangers. Cette faveur, qui est exceptionnelle, qu'aucune autre nation n'octroie, ne nous paraît pas avoir aujourd'hui de raison d'être. Les étrangers sont venus librement sur notre sol; il dépend d'eux de se faire naturaliser; on ne saurait justifier par aucune bonne raison l'octroi gracieux de droits électoraux à des gens qui, arrivés spontanément du dehors et pouvant être Français sans renoncer à aucune de leurs habitudes, ne jugent pas à propos de le devenir. Nous devons tendre à naturaliser les colons étrangers algériens et non à les maintenir dans leur nationalité en leur conférant certains droits d'électorat.

Il n'en est pas de même de la population indigène ; nous l'avons trouvée dans le pays ; elle a des mœurs dont on ne doit pas demander l'entier sacrifice à la génération actuelle. On ne peut exiger qu'elle renonce à son statut personnel pour prendre immédiatement le nôtre. Elle forme la grande masse de la population, deux millions huit cent mille habitants qui sont en voie d'accroissement. Les listes peut-être médiocrement exactes, de l'état civil inscrivent, en 1880, 68,107 naissances de musulmans contre 61,434 décès. Cette population indigène a des droits naturels ;

nous avons vis-à-vis d'elle des devoirs qui sont plus stricts que vis-à-vis les immigrants étrangers. Notre intérêt, conforme à notre obligation morale, est de ménager et de nous concilier ces 2 millions 1/2 à 3 millions d'indigènes, sans lesquels nous ne saurions avoir en Afrique ni paix assurée ni prospérité économique.

II.

Si l'on peut se féliciter du développement rapide de la population européenne en Algérie, beaucoup d'autres faits témoignent que notre œuvre dans cette contrée est loin d'avoir été stérile, comme le croient les esprits superficiels. Qu'on étudie soit le mouvement commercial extérieur, soit la production minière, soit la production agricole, soit même les finances générales de la colonie, on se convainc que le génie français, secondé par l'abondance de nos capitaux, a produit sur cette terre ce que nous n'hésitons pas à appeler des merveilles. Avant que les Français missent le pied dans la régence, le commerce extérieur de cette contrée barbare était nul. Alger était encore un nid de forbans qui déshonorait et infestait la Méditerranée. Dans la période de 1830 à 1840, les importations totales s'élevèrent à 150 millions 1/2 de francs et les exportations totales à moins de 21 millions seulement, ce qui représente l'insignifiante moyenne annuelle de 15 millions pour les premières et de 2,100,000 francs pour les secondes. Encore n'est-ce pas là le véritable point de départ, puisque l'action civilisatrice de la France se faisait déjà sentir dans cette période décennale. Vingt et trente ans après la conquête, dans la décade qui s'écoule de 1850 à 1860, les importations moyennes annuelles montent à 125 millions 1/2 et les exports allons à 29 millions 1/4 : c'est encore bien peu de chose. La lenteur des débuts est une loi de nature; nos contemporains pressés et exigeants sont toujours sur le point de l'oublier. Les anciens, qui étaient plus près des temps héroïques où se peuplèrent les contrées de l'Europe, avaient la mémoire plus sûre et le jugement plus sobre. Poètes ou historiens, Virgile ou Tite Live, ils savaient ce qu'il en coûte de temps et de labeurs pour fonder une nation. *Tanta molis erat Romanum condere gentem!* dit l'un, *Urbes quoque, ut cœtera, ex infimo nasci,* écrit l'autre. Si Rome ne s'est pas bâtie en un jour, en un de ces longs jours qui embrassent des dizaines d'années, on ne doit pas s'étonner que la colonisation algérienne n'ait pas échappé à la loi universelle. Depuis 1860, le progrès est remarquable, il l'est surtout depuis dix ans. Les importations en Algérie atteignent 216 millions en 1877, puis s'élevant par

degrés ininterrompus montent à 303 millions 1/2 en 1880; les exportations, de leur côté, s'élèvent à 133 millions en 1877 et à 168 en 1880. Le commerce algérien, pris en bloc, représente à peu près le quinzième du commerce extérieur total de la France : beaucoup de nos contemporains, cependant, ont vécu du temps où cette contrée était aride et presque sans culture. Il y a encore des survivants de l'armée qui débarqua à Sidi Ferruch. Tant de changements n'ont pas épuisé, pour s'accomplir, le cours d'une vie d'homme.

Que les importations dépassent les exportations, ce n'est pas un fait extraordinaire ni regrettable. La France continentale est dans le même cas, sans s'appauvrir. Il est des raisons spéciales pour que toutes les colonies, dans la période de l'enfance et de l'adolescence, reçoivent plus de l'étranger qu'elle ne lui rendent. Elles attirent les capitaux, et c'est le plus souvent sous la forme de marchandises, d'approvisionnements, de machines que les capitaux s'y introduisent. La métropole entretient en Algérie une armée considérable, c'est encore une source de dépenses qui permet, qui nécessite même un excédent d'importation. Il se passera vingt ou trente ans, et peut-être davantage, avant que les exportations algériennes s'élèvent au chiffre des importations, mais on ne saurait ni s'en plaindre ni même le regretter. Un propriétaire qui crée une ferme dans une contrée inculte y apporte pendant longtemps beaucoup plus d'argent qu'il n'en tire : ce n'est pas une cause d'appauvrissement, si la ferme gagne en valeur, si elle donne des récoltes croissantes. Une nation qui colonise est comme ce propriétaire, avec cette seule différence que ce qui dure pour l'un sept ou huit années se prolonge pour l'autre pendant un espace dix ou douze fois plus grand. L'Algérie démontre chaque année que les sacrifices qu'on fait pour elle ne sont pas perdus. Son commerce extérieur, qui s'est élevé en 1880 à 472 millions, dépassera probablement un milliard dans dix ans et atteindra peut-être 2 milliards au commencement du XXe siècle. A cette époque, elle sera encore une toute jeune colonie, analogue à ce qu'étaient les États-Unis vers la fin du XVIIe siècle. Le commerce colonial a cette particularité qu'il est plus profitable et plus sûr que le commerce étranger : la conformité de la langue et de l'éducation, l'analogie des goûts et des mœurs font que le peuple colonisateur, pourvu qu'il soit actif et industriel, conserve facilement la prépondérance dans les affaires aux colonies, même lorsqu'elles se sont émancipées. La plus grande partie en commerce extérieur de l'Algérie se fait avec la France ou par son intermédiaire. Il

en est ainsi surtout de la navigation. Sur les 1,729,000 tonnes de jauge qui sont entrées, en 1880, dans les ports algériens, 1,101,000 portaient le pavillon français. Si Marseille s'est rapidement développée depuis trente ans, si sa population s'est accrue, l'Algérie en est une des principales causes. Un jour prochain, la vieille cité phocéenne aura peut-être 500,000 habitants, c'est à l'Algérie qu'elle les devra. Cette, Port-Vendres et les ports de notre littoral ont dans la croissance continue de l'Algérie leurs plus belles espérances d'avenir. Ce fut sans doute un rêve plein d'illusions que de supposer que la Méditerranée deviendrait un jour un lac français ; mais si la marine française fait encore bonne figure dans cette mer intérieure, le berceau de notre civilisation, c'est à nos provinces d'Afrique que nous le devons.

Les ressources de l'Algérie sont, en effet, considérables et ce n'est que depuis une quinzaine d'années qu'elles commencent à être sérieusement exploitées. Agriculture, mines promettent à ce pays une prospérité dont on ne fait encore que recueillir les prémices. Au point de vue agricole, l'Algérie a des désavantages, elle manque d'humidité; depuis deux ans surtout la sécheresse y a sévi et fait des ruines. Mais beaucoup de contrées florissantes souffrent du même fléau. Nos départements méditerranéens y sont exposés, et ils ne laissaient pas que de jouir, avant le phylloxéra, d'une merveilleuse richesse, L'Australie aussi est souvent désolée par des sécheresses dont nous n'avons pas l'idée, et cependant c'est un des pays les plus florissants du globe. On fut longtemps avant de bien apprécier le caractère du climat algérien; pendant les premières années, on voulut cultiver cette terre à la façon de celles des tropiques : on rêvait de grandes fortunes avec la plantation du coton, et l'on ne s'avisait pas que la vigne donnerait dix ou vingt fois le revenu du cotonnier. C'est à peine si, depuis sept ou huit ans, on a reconnu combien il serait profitable d'implanter en Algérie la vigne qui est cependant pour nous presque un arbuste national. L'implacable phylloxéra, chassant devant lui nos vigneronns du Sud-Est, a révélé à nos colons l'importance de la viticulture et a fourni à l'Algérie en abondance les premiers viticulteurs du monde, les émigrants de l'Hérault, du Var et des départements voisins.

On ne peut guère compter qu'il y ait en Algérie plus de 11 à 12 millions d'hectares de terres cultivables ; c'est à peu près le tiers de celles qui sont en culture dans la France continentale. Sur ces 11 ou 12 millions d'hectares, les Européens possèdent plus du dixième et probablement les meilleures. En 1879, ils en détenaient 1,012,333

hectares ; depuis lors, cette superficie a dû s'accroître de 150 à 200,000. Ce sont les pâturages d'abord, puis les céréales qui occupent la plus grande partie de ces espaces. Le nombre des têtes de bétail est évalué, pour 1880, à 12,201,000, dont 7 millions environ de moutons, 3,300,000 chèvres, 1,163,000 bêtes de race bovine ; le reste se composerait de chevaux, de mulets, d'ânes, de chameaux (212,289) et de porcs. On sait tout ce que ces statistiques agricoles ont d'incertain ; aussi ne prenons-nous ces chiffres que comme des évaluations. Ils n'indiquent pas, à coup sûr, une culture bien avancée. Le nombre extraordinaire des chèvres, la rareté des chevaux (155,000) et des mulets (136,000) montrent tous les progrès qu'il reste encore à effectuer ; mais il s'agit ici d'une contrée hier complètement barbare et aujourd'hui même aux trois quarts inculte. Avec le temps et le développement des bonnes méthodes agricoles, les chèvres devront diminuer et céder la place soit aux brebis, soit aux bœufs. Quand on voit combien la culture est encore défectueuse sur certains plateaux de la France méridionale ou centrale, on n'a pas le droit d'adresser aux Algériens des reproches trop vifs.

Dans la campagne de 1879-80, on aensemencé en céréales 2,878,000 hectares : c'est une superficie qui reste à peu près toujours la même ; elle est très légèrement inférieure à celle de 1876 et de 1877 ; la sécheresse a singulièrement réduit le rendement, qui ne s'est élevé qu'à 16 millions de quintaux métriques, 21 ou 22 millions d'hectolitres environ, soit, en moyenne, 5 quintaux 1/2 ou 7 hectolitres 1/2 environ par hectare : cette moyenne est moitié moindre que celle de la France ; mais il faut considérer que la récolte était réputée mauvaise ; on la tient pour bonne quand elle fournit une moyenne de 9 quintaux métriques ou de 12 à 13 hectolitres par hectare ; ce chiffre n'a jamais été atteint dans les cinq dernières années. Sur les terres des Européens, la récolte est relativement d'un tiers plus élevée que sur celles des indigènes. Ce n'est pas que tous les indigènes soient de mauvais cultivateurs ; il s'en trouve parmi eux d'excellents ; plusieurs ont eu des récompenses dans les concours. Si nous ajoutons que 64,000 hectares sont cultivés en plantes potagères et légumineuses, 8 à 9,000 en tabac, 4 à 5,000 en lin, nous n'aurons plus guère à parler que de la vigne.

Il est étrange combien l'homme met de temps à découvrir les vraies richesses. La vigne, les mines de fer et l'alfa sont parmi les ressources principales de l'Algérie ; nos premiers colons leur préférèrent le coton et les mines d'or. On parle beaucoup,

depuis sept ou huit ans, des vignes d'Algérie. Il se fonde des sociétés financières pour planter cet arbuste en Afrique. Jusqu'ici, il occupe bien peu de place. On recense 10,966 planteurs pour 23,724 hectares en vignobles ; c'est dire combien la petite propriété prévaut dans cette culture. On doit désormais se préoccuper de la faire en grand. Sur ces 16,966 propriétaires de vignes, il y a, — chose curieuse, — un peu plus d'indigènes que d'Européens, 8,916 contre 8,050. Mais ces indigènes semblent ne faire que des essais et n'ont que des parcelles infimes en vignes ; les neuf dixièmes des vignobles appartiennent à des colons. La production de 1880 est évaluée à 432,000 hectolitres, un peu moins de 20 par hectare. Ce n'est encore qu'un embryon. Quand on se rappelle que le seul département de l'Hérault, avant le phylloxéra, comprenait une étendue de 200,000 hectares de vignes, produisant 12 à 15 millions d'hectolitres de vin, d'une valeur de 200 millions de francs, on se rend compte que l'Algérie ne fait que d'entrer dans la voie. De 1879 à 1880, le vignoble algérien s'est accru de 3,729 hectares. L'impulsion, toutefois, est donnée; les vigneronns de nos départements du Midi abondent aujourd'hui en Afrique ; les capitaux n'y sont plus rares. Avant dix ans, il y aura sans doute plus de 100,000 hectares de vignes, et, dans un quart de siècle, il se pourrait que le vignoble algérien représentât le cinquième du vignoble français.

Si l'agriculture est aujourd'hui la première richesse de notre colonie, le fonds sur lequel elle vit et épargne, les ressources industrielles, commencent à avoir de l'importance. Parmi ces dernières on peut citer l'alfa, qui se rattacherait à l'agriculture si c'était une plante demandant d'autres soins qu'une exploitation soignée. On sait que l'alfa, avec lequel on fait notamment la pâte du papier, est excessivement répandu dans l'Afrique du Nord. L'alfa couvre, dit-on, les sept dixièmes du plateau de l'Algérie et n'est pas rare non plus en Tunisie. L'usage en est récent. De 1867 à 1877, en dix ans, on a exporté d'Algérie 400,000 tonnes de cette graminée, représentant une valeur de 50 millions de francs ; c'est là un fret de sortie excellent pour notre marine ; malheureusement, ce n'est pas la France qui emploie l'alfa, ce sont l'Angleterre et l'Espagne. De 1877 à 1880, en quatre ans, on a expédié d'Afrique en Europe 273,000 tonnes de cette précieuse plante, soit environ 70,000 tonnes par ans ; mais 200,000 se sont dirigées vers l'Angleterre, 57,000 vers l'Espagne, 7,817 seulement vers la France, 5,057 vers le Portugal et 2,702 vers la Belgique. Singulier pays que le nôtre : les richesses que nous découvrons, nous

sommes les derniers à les mettre en œuvre. L'alfa croît chez nous, et nous ne nous en servons guère plus que le Portugal : cependant, nous avons d'importantes fabriques de papier.

Ce n'est pas le fret de sortie qui manque à l'Algérie; il y abonde. Elle a l'alfa, elle aura bientôt le vin commun, elle possède le fer, et du meilleur. A la fin de 1880, il n'y avait pas moins de trente-six mines concédées : quatre l'avaient été dans l'année même : on avait accordé en outre six autorisations de recherches et cinq prorogations de permis de recherches. La production des minerais de toute nature avait été de 644,000 tonnes, le nombre des ouvriers occupés s'élevait à 2,414. Qui ne connaît de nom la mine de Mokta-el-Hadid, située près de Bône ? Sa prospérité ne date que de dix ou douze ans, tellement il faut de travaux pour mettre en exploitation les gisements les plus riches. Mokta-el-Hadid a maintenant une rivale dans la mine de la Tafna. Ce n'est pas malheureusement en France qu'affluent ces splendides minerais de fer algérien. La plus grande partie prend la route de l'Angleterre ou même des Etats-Unis. Des métallurgistes américains ont conclu, en 1881, avec la compagnie fusionnée de Mokta-el-Hadid et de la Tafna, un marché de 650,000 tonnes de minerai à fournir aux Etats-Unis en trois ans, 150,000 tonnes de Mokta et 500,000 de la Tafna. Cette prospérité minière ne paraît être qu'au début. Outre le fer, qui semble être singulièrement commun dans notre province d'Afrique, on croit avoir découvert du cuivre, du zinc et du plomb. On parlait même ces jours-ci de mines de houille.

Pour-mettre à profit toutes ces ressources de la nature, négligées pendant des siècles, les voies de communication sont indispensables. Les travaux publics en Algérie ont été conduits, surtout depuis quelques années, avec une intelligente activité. Ce n'est pas prochainement, à coup sûr, ce ne sera pas même dans cinquante ans, que sera achevé le réseau algérien de routes de terre ou de fer. Notre France continentale, qui jouit depuis plus de vingt siècles du bénéfice de la civilisation, travaille encore à ses chemins et à ses voies ferrées. Née d'hier, l'Afrique française ne peut avoir fait que les premiers pas; mais elle a bien employé les cinquante années de sa laborieuse et difficile enfance. Jusqu'en 1879, on ne comptait en Algérie que cinq routes nationales : une loi de cette année en porte le nombre à dix, dont l'une doit aller d'Oran à Géryville, par Maskara et Saïda, une autre de Relizane à la frontière du Maroc, par Maskara, Sidi-bel-Abbès et Tlemcen.

Quand elles seront toutes achevées, elles auront une étendue de 2,985 kilomètres; il faut y joindre 1,316 kilomètres de routes départementales et près de 6,400 kilomètres de chemins de grande communication et d'intérêt commun. Ce sera, sans compter les chemins vicinaux ordinaires, un ensemble de 10,500 kilomètres, dont les deux tiers à peu près sont actuellement exécutés. La loi de 1879, qui a accordé une subvention nouvelle de 300 millions à la caisse des chemins vicinaux, a affecté sur cette somme 40 millions à l'Algérie. Bien employée et combinée avec les prestations en nature, cette ressource serait suffisante pour ouvrir, en sept ou huit ans, de 8 à 10,000 kilomètres de chemins de petite vicinalité. C'est depuis dix ans surtout que l'on s'est mis à l'œuvre avec énergie. En 1871, la route de terre d'Alger à Constantine n'était pas encore achevée. Aujourd'hui, les efforts se portent principalement sur les routes excentriques : Alger à Laghouat, Oran à Tlemcen, Stora à Biskra, Maskara à Géryville, Relizane au Maroc, Bougie à Setif, Constantine à Tébessa. Les ports aussi sont l'objet de travaux importants. Parfois des compagnies privées, concessionnaires de mines ou de chemins de fer, en font les frais, comme pour le port d'Arzew ; le plus souvent c'est l'état qui doit se charger de toutes les dépenses. Depuis un certain nombre d'années, le budget fournit annuellement de 12 à 13 millions aux travaux publics autres que les chemins de fer.

Les voies de communication perfectionnées commencent à être étendues en Algérie. En 1870, il ne s'y trouvait que la ligne parallèle à la mer d'Oran à Alger et une autre très courte, perpendiculaire à la Méditerranée, de Philippeville à Constantine. Ce n'était qu'un réseau de 513 kilomètres. Aujourd'hui les chemins de fer algériens en exploitation n'ont pas moins de 1,200 kilomètres, sans compter les 189 kilomètres de la ligne de la Medjerdah. en Tunisie. Aux deux premières lignes se sont jointes celles de Constantine à Sétif, de la Maison-Carrée à l'Aïma, de Bône à Guelma, de Guelma au Kroub, c'est-à-dire à Constantine, de Duvivier à Soukharras, du Tlélat à Sidi-bel-Abbès, d'Arzew à Saïda ou plutôt à Mecheria. Ce ne sont encore que des tronçons épars qui ne se relient pas entre eux: il y a une lacune entre le réseau occidental et le réseau oriental. Elle sera comblée dans deux ou trois ans, quand sera achevée la ligne de l'Alma à Sétif. Il est probable qu'on pourra se rendre alors en chemin de fer de Tunis à la frontière du Maroc. Voilà le résultat qu'on aura obtenu cinquante-cinq ans après que le premier soldat français aura débarqué sur les côtes de Barbarie. Quand on pense que les Anglais se montrent fiers des 13 ou 1

4,000 kilomètres de chemins de fer qu'ils ont aux Indes, pays qu'ils possèdent en maîtres incontestés depuis près d'un siècle et demi et qui contient une population quatre-vingts fois plus nombreuse que celle de l'Algérie, nous ne pouvons vraiment être humiliés de ce que le réseau algérien atteint ou dépasse même le dixième du réseau indien. Notre colonie si jeune a relativement plus de chemins de fer que l'Hindoustan. Les voies ferrées nouvelles, sauf celle d'Alger à Constantine, qui n'est pas encore achevée, ont une direction autre que les premières. Elles ne sont plus parallèles à la mer ; elles lui sont perpendiculaires. La ligne d'Arzew à Saïda, prolongée jusqu'à Méchéria, en passant par le Kreider, pénètre à 352 kilomètres de la Méditerranée et non-seulement gravit les hauts plateaux, mais s'enfoncé même dans le Sahara. Le rameau d'El-Guerrah à Batna, qui a 80 kilomètres de longueur, sera livré à l'exploitation dans le courant même de cette année ou dans les premiers mois de l'an prochain. La compagnie de l'Ouest algérien, concessionnaire de la ligne du Tlélat à Sidi-bel-Abbès, en construit une autre de 100 kilomètres qui, s'avancant jusqu'à Raz-el-Mah, formera un second chemin d'accès sur les hauts plateaux de la province d'Oran. Plusieurs lignes qui n'avaient été concédées qu'éventuellement vont l'être à titre définitif. Deux compagnies montrent une particulière et louable activité dans ces entreprises : ce sont les sociétés de Bône à Guelma et de l'Est algérien ; elles n'hésitent pas à se charger de voies nouvelles ; elles construisent avec rapidité et exploitent, autant qu'on en peut juger, avec économie. La compagnie de Bône à Guelma, qui est la plus ancienne et qui a modestement débuté par un petit chemin de fer d'intérêt local, termine le tronçon de Soukharras a Sidi-el-Hemeci et va relier son réseau algérien à ses lignes tunisiennes. C'est en Tunisie surtout qu'elle semble maintenant devoir porter ses efforts. L'Est algérien, outre la grande ligne de Constantine à Alger, aujourd'hui ouverte seulement jusqu'à Sétif, va construire un embranchement sur Bougie et d'autre part pousser jusqu'à Biskra sa ligne du sud, qui primitivement devait s'arrêter à Batna. Dans quatre ou cinq ans, l'Algérie possédera trois lignes ferrées de pénétration, gravissant les hauts plateaux, et pour deux au moins, s'enfonçant jusque dans le Sahara; Oran à Raz-el-Mah par Sidi-bel-Abbès, Arzew à Kralfalla et à Méchéria, enfin Philippeville et Bône à Biskra par le Kroub et Batna. Bien d'autres tracés encore ont été ou concédés ou demandés. La compagnie française de Fives-Lille sollicite la ligne d'Orléanville à Ténès. Le Bône-à-Guelma demande la concession de Soukharras à Tébessa, ce qui ouvrirait encore le sud et la Tunisie. Trois compagnies se disputent les 180

kilomètres de voie ferrée projetée entre Mostaganem et Tiaret. Il se trouve aussi deux sociétés pour se charger de la concession de la ligne de Médéah à Laghouat qui pourrait être le point d'attache du chemin de fer transsaharien. Nous espérons que ce dernier n'est pas définitivement abandonné et qu'un jour viendra où, dans des circonstances plus favorables, on voudra reprendre cette grande entreprise. Dès maintenant, sans tenir compte de tous ces compléments et prolongements, le réseau ferré de l'Algérie est égal en étendue à celui du Portugal. Le réseau des routes algériennes n'est sans doute pas inférieur à celui de ce royaume. Ce n'est pas un mince succès que d'avoir élevé en cinquante ans l'Algérie, sous le rapport de la viabilité, au-dessus de plusieurs pays d'Europe, la Roumanie, la Grèce, et de l'avoir rendue l'égale d'autres comme le Portugal.

Les chemins de fer algériens, quoique construits par l'initiative privée, ont dû recevoir une aide de l'état ou des départements ; ce n'était que justice dans un pays aussi neuf, où le commerce et l'industrie n'avaient pas eu le temps de se développer. Certaines compagnies n'ont demandé d'autre secours que des concessions d'alfa, comme la Société franco-algérienne qui a construit la ligne d'Arzew à Saïda. La plupart des autres ont recouru au système de la garantie d'intérêts, c'est-à-dire à des avances de l'état qui seront remboursables quand le trafic se sera élevé au-dessus d'un niveau déterminé. C'est sous ce régime qu'ont été construites par la compagnie de Lyon-Méditerranée les premières lignes, celles d'Oran à Alger et de Philippeville à Constantine; c'est dans des conditions analogues aussi, quoique un peu différentes pour certains détails, qu'ont été concédées et que sont exploitées les lignes des deux grandes compagnies de Bône à Guelma et de l'Est algérien. Il en résulte pour l'état français un fardeau de quelque importance. Le service de la garantie d'intérêts pour les lignes algériennes et tunisiennes figure au budget de 1883 pour la somme de 9 millions 1/2 de francs. Si l'on songe qu'en 1883 il y aura bien 1,500 kilomètres au moins en exploitation, la charge annuelle pour l'état revient en moyenne à 6,000 francs par kilomètre. On ne peut espérer qu'elle diminue avant dix ou douze ans, parce que des lignes nouvelles d'une étendue de 150 à 200 kilomètres par année viendront sans cesse s'ajouter au réseau actuel. Mais les sacrifices de l'état ne doivent pas être considérés comme définitifs. On sait qu'en France plusieurs compagnies, celles d'Orléans, du Midi et de l'Est, commencent à rembourser à l'état les sommes qu'il leur a avancées depuis 1865 à titre de garanties d'intérêt. Les

lignes algériennes ne sauraient faire de même dans un temps prochain, parce que leur réseau est trop neuf et qu'elles manquent des puissantes artères qui sont si productives pour les compagnies françaises. Néanmoins, nous croyons assez connaître les phénomènes économiques pour affirmer qu'un jour, dans dix ou douze ans, la plupart des lignes algériennes aujourd'hui exploitées n'auront plus à recourir à la garantie de l'état et que plusieurs même peut-être dans ce laps de temps ou peu après pourront lui faire quelques remboursements. Les sacrifices de l'état doivent donc être considérés comme temporaires. Si le régime de la garantie d'intérêt est pour lui moins rapidement fructueux en Algérie qu'il ne l'a été sur le continent, il ne sera pas la source de dépenses indéfinies. Déjà le rendement des lignes est assez satisfaisant. En laissant de côté les 189 kilomètres de la ligne tunisienne de la Medjerdah, nos 1,122 kilomètres de chemins de fer algériens exploités en 1880 ont produit une recette totale de 11,777,000 francs, soit plus de 10,000 francs par kilomètre. Parmi les chemins de fer que nous construisons aujourd'hui en France combien s'en trouve-t-il qui donnent cette recette brute? Pas un sur dix; la plupart n'arrivent pas aux deux tiers de ce rendement. Ainsi les chemins de fer algériens ont une productivité supérieure à celle de la généralité des voies ferrées que l'on construit depuis plusieurs années dans la France continentale. Plusieurs de ces lignes feraient honneur à notre second réseau d'ancienne création : le tronçon de Philippeville à Constantine, par exemple, qui produit 22,000 francs par kilomètre, le Tlélat à Sidi-bel-Abbès qui atteint 18,000 francs; Alger à Oran arrive à 13,000 francs et Bône à Guelma sur son ancienne ligne à près de 10,000. Dans sept ou huit ans, quand les chemins aujourd'hui projetés auront été exécutés, il est assez vraisemblable que la recette brute des chemins actuels, mieux reliés les uns aux autres et pourvus des prolongements nécessaires, atteindra 14 ou 15,000 francs en moyenne par kilomètre. Le réseau des chemins de fer méridionaux de l'Italie ne fournit pas davantage, et les 1,350 kilomètres du réseau calabro-sicilien sont aujourd'hui même moins productifs que les chemins de fer d'Algérie.

Cette étude rapide des progrès de notre colonie nous entraînerait trop loin si nous voulions tout énumérer. Les communications intellectuelles n'ont pas été plus négligées que les voies de transport. On y compte 290 bureaux de poste ou de télégraphe : les localités qui jouissent de l'un et de l'autre services sont au nombre de 227. Cependant, c'est encore de ce côté qu'il est le plus nécessaire d'effectuer de

promptes améliorations. Les colons et surtout les résidents étrangers se plaignent de ce que les relations avec l'Europe ne sont ni assez régulières ni assez fréquentes. On ne reçoit pas en Algérie chaque jour un courrier européen on conçoit quelle gêne, quelle privation même en éprouvent ceux qui sont habitués à la fréquence des distributions de lettres. Depuis trois ou quatre ans, les nouveaux traités avec la Compagnie transatlantique ont rendu moins rares les départs de bateaux de France pour l'Algérie, sans cependant assurer un courrier quotidien. Il importe que, sans plus tarder, on prenne des mesures pour que les lettres d'Europe arrivent chaque jour en Algérie. C'est chose facile ; il s'agit d'amener une entente entre les diverses compagnies de paquebots. Le mouvement des passagers ayant atteint en 1879 le nombre considérable de 222,000, soit environ 600 par jour, un paquebot pourrait régulièrement aborder chaque matin dans notre colonie. Bientôt même, au lieu d'un courrier quotidien, il en faudra deux; le nombre des étrangers qui viennent passer l'hiver dans notre colonie ou s'y fixer ne pourra que s'en accroître.

Be tous les services, l'un des mieux dotés et des plus complètement organisés, en ce qui concerne les colons, c'est celui de l'instruction. La France en est fière et a raison de l'être. Les Européens d'Algérie sont parmi les groupes de population du monde qui offrent le moins d'illettrés. L'enseignement primaire, comme cela doit être dans une colonie, est surtout abondamment répandu. Il s'y trouve 710 écoles, en dehors des institutions spécialement destinées aux musulmans. Le nombre des maîtres et des maîtresses est de 1,396 et celui des élèves dépasse 49,000. En outre, 179 salles d'asile reçoivent 20,252 enfants. On ne saurait guère demander mieux : ni le Canada ni l'Australie m'offrent un plus brillant tableau. Ce sont les moyens d'instruction pour les indigènes qui sont insuffisants et défectueux, comme on le verra tout à l'heure. L'enseignement secondaire est plus rudimentaire, trop même, quoique nous ne soyons guère partisan de trop répandre les études classiques dans un pays neuf. Un lycée, dix collèges communaux, un établissement libre, voilà tout ce qu'on rencontre de ce genre en Algérie. Avec trois lycées et une vingtaine de collèges communaux, on ne tomberait pas dans l'excès, et l'on aurait des sujets en assez grand nombre puisque le lycée d'Alger compte 1,048 élèves, le collège de Constantine 433, celui de Mostaganem 313, et les douze établissements ensemble 3,404, ce qui fait presque la très belle moyenne de 300. L'enseignement supérieur est relativement mieux organisé que l'enseignement secondaire : une

école de médecine et de pharmacie qui est jusqu'ici peu fréquentée, une école de droit qui l'est bien davantage, une école des lettres qui l'est beaucoup fit une école de sciences qui l'est moins forment à peu près une université complète. Qui se serait imaginé, quand le XIXe siècle s'est ouvert, qu'il ne se clorait pas sans qu'Alger, ce nid de pirates, possédât une université? Et qui peut aujourd'hui douter que, le temps aidant, la première université africaine n'atteigne une grande prospérité ? Il faudrait seulement lui donner un caractère un peu original en y développant, ce qui existe déjà en embryon, les cours concernant la langue, la littérature, l'histoire, le droit arabes. Il ne nous paraît pas que l'enseignement dit spécial, les écoles d'arts et métiers et les écoles professionnelles, tiennent jusqu'ici en Algérie une place importante. Il conviendrait d'y pourvoir : c'est la branche d'enseignement la plus productive dans un pays neuf.

Tant de progrès accomplis ont dû exiger bien des sacrifices. La France ne se les est pas épargnés, et elle ne les ménage pas encore. Cependant, sa colonie commence à lui revenir moins cher. Sans être exceptionnellement brillantes, les finances algériennes sont assez satisfaisantes. On sait que le budget de l'Algérie est mêlé au budget métropolitain, ce qui nous paraît une organisation vicieuse. On enfle ainsi, d'une manière apparente, les dépenses de la France continentale et l'on rend fautives les comparaisons de notre budget actuel avec le budget d'il y a trente ou cinquante ans. Depuis surtout que l'on a rattaché les divers services algériens aux différents ministères métropolitains, on est tombé dans la confusion. On a eu néanmoins l'heureuse idée, pour sortir des ténèbres, de grouper dans un tableau annexe, après les avoir antérieurement dispersées, toutes les recettes et les dépenses du gouvernement général de l'Algérie. Les dépenses ordinaires sont prévues au budget de 1883 pour un chiffre de 31,189,000 francs; les dépenses sur ressources extraordinaires pour 3,879,000, et le budget sur ressources spéciales monte à 3,199,000 francs : c'est un ensemble de 38,267,000 Fr., non compris les dépenses des localités. Ce petit budget d'une quarantaine de millions de francs pour un pays de 3,300,000 habitants, dont les quatre cinquièmes vivent encore dans un état barbare, pays d'ailleurs qui n'entretient pas d'armée ni de marine, puisque la France se charge de ce soin et qui en outre n'a pas de dette publique, puisque c'est la France qui jusqu'ici a payé les insuffisances du bilan de l'Algérie, ce petit budget ne laisse pas que d'être assez important. Sauf les dépenses sur ressources

extraordinaires évaluées à 3 millions 800,000 Fr. en chiffres ronds pour 1883, ce sont des ressources purement algériennes qui défraient tous les services. Les revenus généraux produisent en effet 31,451,000 francs, dont 6,317,000 francs de contributions directes sur les Arabes, 3 millions de produits domaniaux, 7 millions de droits de timbre et d'enregistrement, 7 millions 1/2 de droits de douane, 2 millions 1/2 de contributions diverses, près de 3 millions de recettes postales et télégraphiques, et quelques autres ressources de moindre importance, parmi lesquelles les patentes, le seul impôt direct général sur les Européens, qui produisent 1,100,000 francs. Le budget des ressources spéciales est aussi alimenté par des ressources purement algériennes. Tous les travaux publics ordinaires sont défrayés par des ressources propres au pays : il en est de même des garanties d'intérêt aux chemins de fer algériens, c'est l'Algérie qui les paie.

On ne saurait trop mettre en relief cette situation remarquable. L'Algérie suffit aujourd'hui par ses propres ressources à la généralité de ses dépenses ordinaires et civiles : la France n'intervient que pour quelques travaux extraordinaires de routes, de ponts, de ports auxquels elle concède environ 4 millions chaque année. Elle se charge aussi de toute la dépense de l'entretien de l'armée, tandis que l'Angleterre met ce fardeau à la charge de l'Inde. L'Algérie coûte donc actuellement à la France beaucoup moins qu'on ne le croit : l'armée, soit une cinquantaine de millions de francs, et de 5 à 10 millions de dépenses civiles, y compris la subvention aux chemins vicinaux, voilà ce que la France paie aujourd'hui pour sa grande possession africaine.

Si la situation financière générale de la colonie, telle qu'elle résulte de son budget, doit être regardée comme satisfaisante, celle des trois départements algériens et des communes l'est également. Les recettes départementales en Algérie atteignent une dizaine de millions à l'ordinaire et 3 millions 1/2 à l'extraordinaire et laissent sur les dépenses correspondantes un certain excédent. Le crédit des départements est bon ; ils peuvent emprunter aujourd'hui à 5 pour 100 ou même à moins. Le budget ordinaire des communes monte à une quinzaine de millions, leurs recettes extraordinaires à une dizaine et couvrent assez facilement les dépenses. Il y a quelques années, les communes étaient fort gênées, elles n'ont d'impôt direct que la taxe sur les loyers et un léger prélèvement sur les patentes; l'une de leurs principales ressources est l'octroi de mer, sorte de droit de douane perçu sur les principales

denrées et dont le produit est réparti entre les municipalités. Les tarifs de cet octroi général ont été relevés en 1880 de façon que le rendement a augmenté d'environ 50 pour 100 et approche de 7 millions ; les communes y ont trouvé le moyen d'avoir une situation financière assez large. En définitive, l'ensemble des dépenses générales, départementales et communales ordinaires en Algérie approche de 60 millions, et ce sont des ressources purement algériennes, fait remarquable, qui y pourvoient. Ce sont aussi les localités algériennes qui, par leur crédit, font face à leurs dépenses extraordinaires, sauf 8 ou 10 millions que peut fournir l'état, comme on l'a vu plus haut.

Les institutions de crédit sont assez nombreuses dans notre colonie; depuis quelque temps même il s'en fonde de nouvelles, peut-être à l'excès ou prématurément : Banque de l'Algérie, Compagnie algérienne, Crédit foncier et agricole d'Algérie, Crédit algérien, sans parler des succursales des grands établissements français, comme le Crédit lyonnais, ni des sociétés ayant un objet limité, comme les Magasins généraux ou les sociétés financières et agricoles. Sur certains points, la législation propre à l'Algérie, grâce à des lois récentes, est plus avancée que pour la métropole, pour les prêts à la propriété foncière ou à l'agriculture par exemple. Le taux de l'intérêt a singulièrement baissé : l'intérêt légal, maintenu longtemps abusivement à 10 pour 100, vient d'être réduit à 6. Tout cet ensemble de conditions que nous avons tenu rapidement à énumérer démontre combien la France a bien employé les cinquante-deux années qu'ont exigées la conquête et l'organisation de cette colonie.

III.

S'il est prouvé que l'Algérie est sortie de l'enfance, qu'elle se peuple, qu'elle s'enrichit, qu'elle se couvre de voies de communication, qu'elle égale ou dépasse, sous plusieurs des aspects de la civilisation, certaines petites nations secondaires de l'Europe, à quoi devons-nous nous appliquer désormais dans notre œuvre algérienne? Nos efforts doivent se concentrer sur un point : ne pas compromettre, par des mesures iniques ou maladroites, cette prospérité naissante, encore frêle et mal assurée. A vrai dire, nous craignons fort que plusieurs des projets qui sont

aujourd'hui devant le parlement n'aient, si par malheur ils étaient adoptés, l'effet de détruire l'œuvre patiente des cinquante-deux dernières années.

Ce qui nous préoccupe au premier chef, nous le disons sans ambages, ce sont les indigènes. En Algérie, la France a bien près de 3 millions de sujets musulmans. Le protectorat de la Tunisie lui a confié la direction et la responsabilité des destinées de 1,500,000 autres. Jusqu'à une époque récente, jusque vers 1875 ou 1876, nous avons usé envers les vaincus d'une politique généralement droite et judicieuse; nous avons ménagé leurs biens, respecté leurs droits, nous les avons appelés dans nos armées; à leurs chefs nous avons conféré des fonctions publiques et des honneurs. Depuis cette époque, trois faits d'une importance considérable ont créé un ordre de choses tout à fait nouveau, où abondent les écueils et les dangers : l'épuisement de l'ancien domaine du dey et la persistance néanmoins de la colonisation officielle ; l'extension du territoire civil sans qu'on se soit occupé d'instituer un corps administratif régulier, compétent, impartial, et de supprimer ce que l'on appelle les « délits spéciaux à l'indigénat » en faisant rentrer les Arabes dans le droit commun ; enfin le droit de représentation au sénat et à la chambre des députés, conféré aux seuls colons français de l'Algérie, c'est-à-dire à 200,000 habitants sur près de 3 millions $\frac{1}{2}$: si jamais suffrage a été restreint, c'est bien celui-là.

Nous allons examiner la situation nouvelle qui ressort de ces trois faits combinés. Il nous paraît qu'en France on ne la connaît pas, et que par ignorance on est sur le point de risquer, sinon la possession, du moins pendant des siècles la sécurité de notre colonie. L'Irlande est là pour nous instruire; l'hostilité que les six millions d'Irlandais témoignent aux descendants des soldats spoliateurs de Cromwell et de Guillaume III est un terrible enseignement qu'une nation quelque peu judicieuse ne saurait dédaigner. Jusqu'ici les fautes que nous avons commises en Algérie sont vénielles et réparables, mais celles que les députés algériens et que le gouvernement lui-même nous proposent de commettre pourraient bien être mortelles et entraîner de terribles expiations. L'état actuel du monde musulman, les difficultés qu'ont éprouvées les Anglais à triompher d'Arabi, sont des leçons d'une saisissante actualité.

Un premier problème général et de principe se pose devant nous: Que veut-on faire des Arabes en Algérie? Dans les premiers temps de la conquête, sous le règne de Louis-Philippe, quelques écrivains ou quelques militaires parlaient de les

exterminer ou de les refouler dans le désert. Personne, je pense, ne songe plus à l'extermination, qui serait aussi impossible que criminelle; mais il se rencontre encore des gens qui sont partisans de la politique de refoulement. Je ne saurais trouver de mot pour peindre l'état mental et l'état moral de ceux qui se complaisent en d'aussi sinistres rêveries. Dire qu'il y aurait là une iniquité flagrante, que, à tout considérer, les Arabes sont chez eux, qu'ils ont des droits, qu'il convient mal à un peuple invoquant sans cesse les principes de 1789 de vouloir en rejeter un autre en dehors des terres fertiles qu'il occupe depuis plusieurs siècles, ce seraient là des discours inutiles. Le cri de la conscience est assez fort pour épargner beaucoup de paroles. Ce que nous voulons seulement démontrer, — et peut-être est-ce encore superflu, — c'est l'absurdité inouïe de semblables pensées. Jamais un peuple conquérant n'a réussi à exterminer ou à refouler un peuple conquis. Il s'est juxtaposé, superposé, fondu avec lui; jamais il n'a pu le faire disparaître. Ni les Francs, ni les Goths, ni les Vandales, ni les Saxons, ni les Normands, ni, dans un temps plus récent, les Turcs en Europe, les Russes en Pologne, n'ont pu extirper les populations qu'ils se sont assujetties. Ils ont fait avec elles bon ou mauvais ménage ; ils ont avec le temps fondé une nation compacte, ou bien, au contraire, comme en Irlande, comme en Turquie, ils ont suscité des haines séculaires qui, après dix ou vingt générations, faisaient explosion et châtiaient les descendants des conquérants des fautes ou des crimes de leurs ancêtres. La raison, d'ailleurs, se figure-t-elle ce que serait le refoulement des Arabes dans le désert, pour employer l'expression qui a cours? Quand aujourd'hui quelques milliers de cavaliers turbulents sur les frontières de la Tripolitaine ou dans le sud de la frontière d'Oran imposent à nos troupes tant de fatigues, que serait-ce si, au lieu des tribus du désert qui ne comptent aujourd'hui que deux ou trois cent mille âmes, nous avions réussi à rejeter dans le Sahara les deux millions et demi d'Arabes du Tell? Se représente-t-on les luttes incessantes, les pillages, les massacres, les combats sans merci ni repos qui résulteraient d'une pareille folie? Ce ne serait pas la guerre de cent ans, ce serait une guerre de dix siècles. Au lieu des cinquante mille soldats que nous entretenons en Afrique, il en faudrait deux ou trois cent mille. Une population chétive et dispersée de 150,000 Indiens, errant inquiète sur les confins des territoires habités de la grande république américaine, réussit à alarmer de temps à autre une population de 52 millions d'âmes ; que serait-ce si 2 millions 1/2 d'Arabes étaient rejetés en dehors des territoires fertiles d'une colonie qui ne compte que 400,000 Européens, dont 200,000

Français seulement? L'Afrique deviendrait une terre de pillage, ce qu'étaient autrefois les marches dans les temps les plus agités du moyen âge. Ceux qui parlent du refoulement des Arabes semblent avoir reculé les limites du cynisme et de l'absurdité politique. Il n'échappera à aucun homme judicieux que cette politique impitoyable et odieuse convient moins qu'atout autre à un peuple comme le peuple français qui, placé au centre de l'Europe, ayant sur ses frontières des voisins puissants et jaloux, excite par sa richesse tant de convoitises. Sans avoir la prétention trop ambitieuse de se faire dans le monde entier le soldat du droit, la France doit du moins, dans sa sphère légitime d'action, respecter le droit d'autrui.

Puisque l'on ne saurait songer à refouler les Arabes, qu'il faut vivre avec eux, que leur race est loin de tendre à s'éteindre, qu'elle paraît, au contraire, prolifique, car, d'après les statistiques de l'état civil en 1880, il y aurait eu parmi les musulmans d'Algérie 68,107 naissances contre 61,434 décès ^[2], il convient d'avoir vis-à-vis d'eux une conduite prudente et équitable qui épargne à nos descendants les embarras qu'éprouvent les Anglais en Irlande. Or, c'est bien une Irlande africaine que les députés, les sénateurs et le gouvernement général de l'Algérie, par aveuglement, par partialité ou par faiblesse, proposent de constituer. Un projet est actuellement déposé devant les chambres qui a pour objet d'employer un crédit de 50 millions de francs à l'achat, par voie d'expropriation, de 400,000 à 500,000 hectares de terres aux Arabes et à la constitution sur les terres ainsi acquises de centres européens. L'exécution de ce projet nous paraîtrait l'acte le plus préjudiciable à notre colonie. Si quelque ennemi de la France se proposait de nous affaiblir, de compromettre notre puissance en Afrique, il n'eût pu mieux faire que d'inventer et de faire appliquer un plan de ce genre. Ce procédé est aussi brutal et violent qu'inutile; la colonisation n'en éprouverait aucun avantage sérieux et la paix de l'Algérie en serait compromise pour toute une série de générations.

L'élément européen agricole est déjà considérable dans notre province d'Afrique. Les colons possédaient en 1879, d'après les statistiques officielles, 1,012,333 hectares; c'est une superficie à peu près égale à deux de nos départements moyens de la France continentale ; c'est bien là un territoire de quelque importance si on sait convenablement le mettre en valeur. Depuis 1679, il a dû s'accroître de 150,000 à 200,000 hectares. Le domaine, en effet, a accordé annuellement des concessions de terres pour 40,000 à 50,000 hectares, et, en outre, les colons ne cessent pas

d'acheter des terres aux indigènes par des transactions amiables. On peut ainsi estimer que les Européens possèdent en Algérie 1,200,000 hectares aujourd'hui. Si la culture était dans ce pays aussi perfectionnée que dans la France continentale, la population agricole européenne pourrait s'élever à 400,000 âmes environ, à raison de 2 hectares 1/2 par tête, ce qui est la proportion dans nos campagnes, qui ont plus de 20 millions d'habitants pour 52 millions d'hectares, dont un bon tiers sont des forêts et des terrains de montagnes. Rien ne s'oppose à ce que la culture soit aussi intensive en Algérie qu'en France; le sol algérien, si on sait y ménager et utiliser les cours d'eau, se prête mieux que le sol de la France continentale aux productions potagères, et sur presque toute l'étendue du Tell il est susceptible d'être planté en vigne, la culture intensive et rémunératrice par excellence. Ainsi les 1,200,000 hectares de terres que possèdent les Européens pourraient, un jour prochain, si ce n'est maintenant, suffire à une population agricole européenne de 400,000 âmes environ, tandis que, au 1er septembre 1878, les colons ruraux, y compris leurs familles, n'atteignaient que le nombre de 138,510; à l'heure actuelle, il doit s'élever à 170,000 environ. Par un progrès dans la culture, il pourrait aisément doubler. Mais, en dehors de toute espèce d'expropriation, les terres des Européens augmentent chaque année par les achats amiables aux indigènes.

Quand les Français descendirent en Afrique et que, après quelques hésitations, ils se décidèrent à y rester, la terre n'y était pas vacante. Elle appartenait en général aux tribus, et cependant, comme aujourd'hui en Tunisie, il s'y rencontrait, à l'état d'exceptions assez fréquentes, des propriétés individuelles. Le domaine du dey, ou plutôt de l'état, car le dey n'était que la personnification de l'état, échut à la France, suivant le droit des gens. C'est avec ce domaine que furent faites les premières concessions de terres aux Européens. Vers 1870, cette réserve commençait à s'épuiser. L'insurrection de 1871 permit au gouvernement français de mettre le séquestre sur les terres des révoltés et de confisquer, en définitive, à leurs dépens, par la liquidation du séquestre, 300,000 hectares de terres environ. Ce fut la dotation principale de la colonisation officielle dans la période de 1872 à 1882. Cette prise de possession d'une forte partie des terres des rebelles était rigoureuse ; mais elle était excusable, peut-être même nécessaire, pour imposer aux Arabes le respect de notre domination. On ne dépouillait pas complètement, d'ailleurs, les insurgés, on ne les privait que du tiers des terres qu'ils possédaient. Aujourd'hui, après que l'on a

disposé en dix ans de 450,000 hectares environ pour la colonisation, les réserves du domaine sont de nouveau presque épuisées; voilà pourquoi l'on demande un crédit de 50 millions pour exproprier aux Arabes 400,000 ou 500,000 hectares encore afin de continuer la colonisation officielle.

On n'a pas attendu ce crédit pour recourir, dans de moindres proportions, avec les ressources plus limitées du budget normal, aux expropriations, La plupart des centres exécutés depuis 1880 l'ont été par ce procédé. Nous en trouvons la preuve dans les aveux très ingénus que contient l'*Exposé de la situation générale de l'Algérie présenté par M. Emile Martin, secrétaire-général du gouvernement*, à la session du conseil supérieur de 1881. Il s'agit, par exemple, d'un centre appelé le Zaccar, dans la province d'Alger : « Les retards apportés à la création, dit le rapport, proviennent de ce que les indigènes installés sur ce point n'ont pas d'autres terres. L'administration a dû entrer en arrangement avec eux pour leur faire accepter une compensation sur des terres domaniales non susceptibles d'être utilisées pour la colonisation. » Ainsi l'on a la prétention de prendre à ces pauvres gens le sol où ils sont établis depuis des générations, et on leur offre à la place, en général, des rochers, des lieux arides, éloignés de toute voie de communication. Si ces échanges encore étaient libres, mais ils ne le sont pas. On a le cœur navré en lisant ces aveux, qui sont faits avec une naïveté inconsciente. « L'expropriation se poursuit, dit-on à propos du centre de Bled-Bakhora. Le centre de Maillot ne pourra être peuplé qu'en 1882. Il a fallu d'abord dégager ce périmètre des nombreuses enclaves appartenant à des exemples du séquestre; poursuivre l'expropriation de 40 hectares destinés à l'assiette du village et qui ne comprenaient pas moins de neuf cents parcelles. » L'on s'étonnera ensuite que les Arabes n'aient pas pour nous une ardente affection. Supposez que l'on vienne en pays normand ou languedocien exproprier les petits propriétaires de neuf cents parcelles pour donner leurs terres à d'autres, pouvez-vous penser que l'ordre de choses qui commettrait des actes aussi impolitiques et aussi violents ne susciterait pas contre lui une haine éternelle? D'autres fois, c'est à de grands propriétaires que l'on s'adresse et auxquels on voudrait prendre tout leur patrimoine. Un indigène des plus notables, Sidi-Braham-ben-Mohamed-el-Ghobrini, chevalier de la Légion d'honneur et dont le père et l'oncle ont été, l'un chevalier, l'autre officier du même ordre, vient d'adresser aux chambres une pétition où il expose qu'il possède aux environs de Cherchell 800 hectares de terres, que

l'administration veut les lui enlever complètement pour y installer un centre européen, en lui offrant ou lui imposant une indemnité qu'il juge dérisoire. Il ajoute qu'il offre de céder gratuitement 60 ou 80 hectares, pourvu qu'on lui laisse le reste. Le rapport du secrétaire-général est rempli de détails topiques sur l'œuvre systématique que nous poursuivons si maladroitement depuis deux ou trois ans en Algérie. « Par suite des nombreuses formalités qu'entraîne la procédure d'expropriation, lit-on à la page 12, les centres de Tizirt, Dra-ben-Khedda, etc. (on en cite cinq) ne pourront être livrés au peuplement que vers la fin de l'année. » Comment sont composés en Algérie les jurys d'expropriation? Nous l'ignorons, mais à coup sûr les indigents n'y figurent pas ou n'y forment pas la majorité. Comme les droits sur la terre sont en général chez les Arabes très obscurs ou enchevêtrés, il en résulte que l'indemnité d'expropriation est d'ordinaire déposée à la Caisse des dépôts et consignations, où elle reste pendant plusieurs années. L'Arabe ou le Kabyle perd à la fois son bien et son argent. Il est obligé souvent de travailler sa propre terre à titre de serviteur à gages ou de la prendre comme fermier, payant un loyer pour ce qui lui appartenait en propre. Quand elle est payée, l'indemnité, qui est fixée par un jury administratif dont l'impartialité et la compétence sont douteuses, est généralement inférieure à la valeur de la terre. Elle ne s'élève guère à plus de 50, 100 francs ou 150 francs par hectare en culture. Les documents officiels fournissent la preuve de la disproportion entre la valeur vénale et l'indemnité. « L'agrandissement du centre de Mondovi, dit le secrétaire-général du gouvernement, ne pourra être exécuté dans les conditions où il avait été projeté : l'acquisition par un Européen de la propriété Ben-Larguach à un prix bien supérieur aux évaluations de la commission des centres rend nécessaire une nouvelle instruction de l'affaire. » Voilà l'aveu très explicite que les évaluations de la commission des centres, qui se compose de fonctionnaires ou de colons, sont très au-dessous de la valeur vénale.

Doit-on continuer, généraliser et étendre ce singulier système d'expropriation? doit-on, au contraire, y renoncer complètement et immédiatement? L'équité, le bon sens, la politique sont en faveur du dernier parti. Si nous voulons que nos 200,000 colons soient perdus au milieu d'une masse irréconciliable de 3 millions d'Arabes, si nous acceptons qu'à la première circonstance critique pour nous, tous les indigènes se soulèvent, nous n'avons qu'à persévérer : nous sommes dans la bonne voie. Si,

au contraire, nous pensons qu'il est superflu d'augmenter notre armée d'Afrique, qu'il serait dangereux d'avoir un soulèvement unanime des Arabes dans une circonstance où nos forces seraient occupées en Europe, il faut mettre fin sans le moindre retard à ces tristes procédés. Il convient d'autant plus de le faire que cette méthode d'expropriation, à supposer qu'elle fût inoffensive au point de vue de la morale et de la sécurité publique, n'a plus aucune utilité pour le développement régulier de la colonisation. Dans les premiers temps de notre occupation, on comprend qu'il y eût quelque avantage à grouper les colons en centres. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. L'administration prend de grandes responsabilités, fait des dépenses considérables, parfois pour créer un village qui se trouve sans eau, exposé à des fièvres, et que les colons abandonnent le lendemain. Il n'est pas une contrée du monde où l'on colonise ainsi. Les centres qui prospèrent sont en général ceux qui sont fondés et entretenus par des compagnies privées, comme les villages de Boukhalfa et d'Haussonviller, qu'a créés la société présidée par M. le comte d'Haussonville; mais, parmi les centres officiels, la plupart languissent et manquent de tout. Si le gouvernement tient à continuer ce défectueux système de peuplement, il a encore quelques ressources en terres sans prendre celles des indigènes. Le domaine n'est pas complètement épuisé. Au 31 décembre 1880, les immeubles consignés sur les sommiers de consistance des biens de l'état comprenaient, en laissant de côté ceux qui sont affectés à des services d'utilité publique, 1,159,000 hectares de bois et forêts, et 839,000 hectares de terres disponibles, divisés en 9,624 parcelles. Sans doute, une partie de ces espaces sont éloignés des routes et se trouvent peut-être d'une fertilité médiocre; l'état pourrait encore s'entendre avec certaines compagnies foncières européennes, comme la Société algérienne, qui toutes réunies détiennent ensemble de 150,000 à 200,000 hectares de terres. En leur en achetant une partie, il pourrait avoir des territoires où créer des centres. La meilleure solution serait cependant de renoncer absolument à la colonisation officielle: celle-ci n'est plus en Afrique qu'un élément de désordre, de gaspillage et d'insécurité. Le mouvement des passagers dans les ports d'Algérie a témoigné d'un excédent de 23,304 arrivées sur les départs en 1879 et de 17,436 en 1880. Sur ces 40,000 personnes qui se sont fixées dans notre colonie en ces deux années, les colons officiels, d'après la statistique administrative, ne sont qu'au nombre de 2,243, le vingtième seulement. La colonisation officielle n'est plus qu'une goutte d'eau, et une goutte d'eau impure, qui risque de corrompre et de mettre en danger toute la

colonie. C'est par d'autres moyens que la population rurale européenne peut et doit s'accroître : par l'achat à l'amiable de terres aux indigènes et par le morcellement, la culture plus intensive des vastes espaces que possèdent déjà les Européens. C'est une grande erreur de croire que l'on ne puisse pas, sans recourir à l'expropriation, acheter des terres aux Arabes et aux Kabyles. Les transactions de cette nature sont nombreuses. De 1875 à 1878, l'état a concédé 95,000 hectares de terres; dans la même période, les colons ont acheté aux indigènes 84,640 hectares. Ce dernier chiffre tend à grossir. En 1879, les Européens ont acheté aux musulmans 18,129 hectares de terres et 40,143 en 1880. Comme les ventes faites par les Européens aux musulmans ou aux juifs sont beaucoup moindres, il en résulte que, dans ces deux années, le domaine des colons s'est accru de 45,000 hectares acquis librement aux indigènes.

Le morcellement s'opère en même temps de plus en plus. Les premiers colons ont créé des propriétés de plusieurs centaines ou de plusieurs milliers d'hectares qu'ils mettaient en céréales ou en pâtures; aujourd'hui, la vigne, l'oranger, les cultures fourragères ou industrielles, permettent une exploitation plus intensive, demandant plus de main-d'œuvre. Les statistiques de l'enregistrement en éprouvent l'influence : non-seulement le produit de cet impôt va toujours en croissant, tandis qu'il commence à faiblir en France, mais encore les mutations sont de plus en plus nombreuses. En 1880, elles ont porté sur 23,348 parcelles au lieu de 19,051 en 1879. « C'est le résultat du morcellement de la propriété, » dit le rapport du secrétaire-général. On calculait jusqu'à ces derniers temps qu'une famille de colons avait besoin pour vivre de 40 hectares environ, cela n'est vrai que dans la première époque de mise en culture; un peu plus tard, surtout avec la culture de la vigne, une superficie quatre ou cinq fois moindre suffit à occuper une famille.

Quand l'œuvre de la constitution de la propriété chez les indigènes sera un peu plus avancée, les transactions libres entre Arabes et Européens se multiplieront. Depuis le commencement de l'opération, les titres de propriété ont été délivrés pour 195,000 hectares; ils sont en préparation et à un certain degré d'avancement sur 1,232,000 autres. Si ce travail est poursuivi avec intelligence et avec un soin scrupuleux dans les régions les plus favorables du Tell, la colonisation y trouvera de grandes facilités. Ce n'est pas qu'il soit le moins du monde désirable que les indigènes cèdent aux Européens la plus grande partie de leurs terres. Ils ne sont pas

eux-mêmes nécessairement, comme on pourrait le croire, de mauvais cultivateurs. A diverses reprises, le rapport du secrétaire-général du gouvernement dissipe à ce sujet des préjugés très répandus : « Les terres sont mieux amendées; les méthodes de culture sont perfectionnées; chez la population rurale indigène même, il se produit une révolution culturelle qui promet beaucoup pour l'avenir... Un grand nombre d'indigènes, reconnaissant la supériorité de nos méthodes culturelles, les ont adoptées. Plusieurs même font aujourd'hui partie de nos associations agricoles et obtiennent des récompenses dans les concours. » On voit, en effet, dans les statistiques de l'Algérie qu'il se rencontre des propriétaires arabes qui ont des faucheuses, des moissonneuses, des râteliers à cheval et des machines à battre. Ce sont ces hommes que l'on prétend exproprier! Qu'on les laisse paisibles possesseurs de leurs domaines et, le temps aidant, ils en vendront des parcelles aux Européens quand ils s'apercevront qu'ils ont des étendues excessives, dépassant leurs propres moyens de culture. Par la seule action des transactions amiables entre indigènes et Européens et du morcellement, la population rurale agricole européenne pourrait aisément quintupler ou sextupler avant la fin du siècle et atteindre alors un million d'âmes, auquel viendrait s'ajouter un nombre non moins grand d'ouvriers, d'artisans et de colons urbains. Dans la situation où se trouve aujourd'hui l'Algérie, la colonisation officielle par la création de centres est un anachronisme. Que l'état emploie en voies ferrées, en chemins, en canaux, en irrigations, en aménagement des eaux, en dessèchement, les 4 ou 5 millions qui figurent annuellement au budget pour la fondation de villages et les 50 millions qu'on demande à la chambre, on aura rendu à la colonie, sans l'exposer à aucun risque, un service beaucoup plus réel.

Si l'abandon immédiat du système d'expropriation des Arabes est une nécessité de justice et de prévoyance politique, il est, d'autre part, indispensable de soumettre les Arabes à un régime administratif et politique qui soit plus empreint de bienveillance. On a substitué en Algérie le régime civil au régime militaire : le territoire dit de commandement, quoique encore vaste, ne renferme plus que la moindre partie des indigènes ; s'il s'étend sur une vingtaine de millions d'hectares de déserts ou de stoppes, il ne contient plus que 400,000 à 500,000 âmes. Le territoire civil a une superficie de 11,184 hectares, soit la surface de près de vingt de nos départements français, avec une population de 2,800,000 habitants en chiffres ronds. Ce territoire est subdivisé en communes de plein exercice qui sont assimilées

aux communes de France et ont les mêmes droits municipaux, en communes mixtes qui n'ont qu'une vie municipale embryonnaire, et en communes indigènes qui sont gérées avec une autorité presque absolue par des agents de l'autorité française. Cette diversité de constitutions communales s'explique par l'inégalité de densité de l'élément européen sur toute cette vaste surface. Les Kabyles, avec leurs *djemmas* ou conseils électifs, ont une organisation un peu à part. Une commune algérienne, surtout une commune mixte ou une commune indigène, diffère singulièrement par l'étendue des petites circonscriptions communales françaises; il n'est pas rare qu'une commune mixte soit grande comme plusieurs de nos cantons, presque comme un arrondissement. Quand on a agrandi dans ces proportions le territoire civil, au point d'y faire entrer la plus grande partie de la population arabe, c'était sans doute dans la pensée que la colonisation de l'Algérie était assez ancienne pour que les divers éléments de la population y fussent pacifiés et se prêtassent à un régime administratif libéral. On a cependant laissé subsister sous le régime civil beaucoup de l'arbitraire que l'on reprochait aux bureaux arabes. Les indigènes, même les plus notables, les plus connus par les services qu'ils ont rendus à la France, sont encore soumis, même près des villes et sur les côtes, à un droit exceptionnel qui est d'une grande rigueur. Il s'est fondé à Paris, l'an dernier, une association qui a pris le nom de *Société française pour la protection des indigènes des colonies* et qui publie un bulletin où sont relatées les vexations ou les avanies dont les indigènes peuvent être victimes ^[3]. Cette société s'inspire des sentiments les plus nationaux, les plus patriotiques et les plus politiques. Elle dénonçait dernièrement les « délits spéciaux à l'indigénat » qui motivent de la part des agents de l'autorité des peines arbitraires et fantaisistes. Parmi ces délits spéciaux figurent les faits les plus vagues, les moins susceptibles de preuves précises et aussi les plus inoffensifs ; il s'y glisse même des clauses ridicules. Répandre des bruits de nature à nuire à l'autorité, réclamer au sujet d'une solution définitive, voilà des délits spéciaux à l'indigénat. Le pauvre diable que l'on aura exproprié de ses terres et qui réclamera ou implorera l'autorité contre cette solution définitive aura commis un délit et pourra être châtié pour manque de résignation. Un indigène, quelque qualifié qu'il soit, n'a pas la liberté de ses mouvements; il est à peu près dans la position où se trouvent les condamnés qui ont fini leur peine et qui sont placés sous la surveillance de la haute police. Un Arabe, chevalier de la Légion d'honneur, dont tous les parents ont été pendant quarante ans au service de la France, ne peut, par exemple, s'absenter

de Cherchell, où il réside, pour aller faire sa récolte dans une propriété qui en est à 8 ou 10 lieues, sans solliciter un permis du maire, et ce fonctionnaire, par mauvaise humeur, peut le lui faire attendre et même le lui refuser. Ce n'est pas par ces procédés humiliants et soupçonneux que l'on gouverne les hommes. Si l'on devait maintenir un semblable régime vis-à-vis les Arabes, il était superflu d'étendre autant le territoire civil.

La substitution du régime civil au régime militaire a eu pour principal effet, non de changer le fond des choses, mais de modifier uniquement le personnel des agents. Au lieu des officiers des bureaux arabes, les peines arbitraires sont appliquées par les commissaires civils. Sur bien des points la situation des indigènes s'en est aggravée. Quelque mal que l'on puisse penser des bureaux arabes, il est certain que les officiers, dans leurs rapports avec les indigènes, se laissaient le plus souvent guider par certains sentiments de générosité professionnelle et de bienveillance militaire. Les agents civils n'ont pas au même degré ces qualités et ils ne pourraient y suppléer que par un grand respect de l'équité, un tact délicat, une aptitude naturelle ou une préparation sérieuse à la difficile mission qu'ils doivent remplir. Or, depuis cinquante ans que nous sommes en Algérie, nous n'avons rien fait pour créer un personnel administratif spécial. Les seules règles qui président au recrutement de nos agents, ce sont l'instabilité et la fantaisie. Un étranger qui a étudié avec la plus grande sympathie et sur certains points avec admiration notre œuvre africaine, M. de Tchihatchef, faisait remarquer que, de 1830 à 1877, l'Algérie avait possédé vingt-deux gouverneurs-généraux, ce qui ne donne pas deux ans de durée à chacun d'eux ^[4]. Depuis 1877, le poste de gouverneur-général a été aussi mobile. Il s'en faut qu'il en soit ainsi des vice-rois de l'Inde, des gouverneurs-généraux du Turkestan ou de ceux des îles hollandaises de la Sonde. Les préfets et les sous-préfets ne sont pas moins fragiles. C'est une remarque du secrétaire-général du gouvernement dans son dernier rapport que l'Algérie ne fournit pas de candidats pour les fonctions publiques : on l'en doit louer; les colons ont mieux à faire. Le personnel administratif se compose donc à peu près exclusivement, du haut en bas, d'agents empruntés aux services de la France continentale. Un préfet quitte Évreux ou Quimper pour devenir préfet d'Alger; un administrateur laisse Dunkerque ou Sainte-Menehould pour monter en grade et être élevé à la préfecture d'Oran et de Constantine. Après être restés un an ou deux, quelquefois moins, en Afrique, ils reviennent dans la

métropole avec de l'avancement. L'an dernier, quand la situation de notre colonie était assez grave, elle manquait au même instant et de gouverneur-général et de deux au moins de ses préfets sur trois, tous ces personnages venant d'être changés et arrivant des extrémités de la France pour faire leur apprentissage de hauts fonctionnaires algériens. S'il en est ainsi au sommet de l'administration, on peut juger des échelons moins élevés. Les fonctions de commissaires civils, qui confèrent tant de responsabilité morale unie à tant d'irresponsabilité réelle, échoient à des gens dont les antécédents sont les plus variés et ont le moins de relations avec l'administration publique. On raconte à ce sujet des anecdotes que nous voudrions croire fausses, quoiqu'elles aient été publiquement répétées et jamais démenties. Un ténor, faisant ses débuts sur le théâtre d'Alger et n'ayant pas eu l'agrément du public, aurait quitté la scène et serait devenu commissaire civil. Des maîtres d'études, impuissants à tenir une classe de 25 ou 30 bambins, seraient allés administrer 10 ou 15,000 Arabes. Il est temps de faire comme les Anglais aux Indes, comme les Hollandais à Java. Il est temps de constituer un personnel administratif colonial, instruit, bien préparé, connaissant l'arabe. Nous félicitons le gouverneur-général actuel, M. Tirman, et l'ancien ministre de l'intérieur, M. Goblet, d'avoir pris, en date du 12 juin dernier, un arrêté concernant le personnel administratif des communes mixtes, où l'on met certaines conditions de recrutement. C'est un premier effort dont nous tenons compte au gouvernement; il importe que cet arrêté n'ait pas le sort de beaucoup d'autres, d'être inexécuté. Il importe encore de fixer des conditions au recrutement du haut personnel colonial et de lui donner plus de fixité. Il y a une mesure plus générale encore : c'est la suppression des « prétendus délits spéciaux de l'indigénat, » c'est l'abolition de toutes les formalités administratives humiliantes, auxquelles on assujettit encore les Arabes. Le régime civil doit être, vis-à-vis les indigènes qui se trouvent dans le territoire civil, un régime libéral et de droit commun. Ces réformes peuvent être d'autant mieux appliquées que la généralité de la population arabe ou kabyle dans la région qui avoisine la côte est pacifique et inoffensive. Le secrétaire-général du gouvernement, M. Martin, s'exprime ainsi dans son rapport de 1881 : « Loin d'être en augmentation, les attentats dirigés contre les Européens ont été plus rares, car il ne faut pas oublier, dans la comparaison des chiffres, de tenir compte de l'agrandissement du territoire civil, » Que l'on renonce aux rigueurs superflues, à la responsabilité collective des tribus dans le Tell, au séquestre de leurs biens, aux peines de confiscation qui exigent des indigènes

présomés délinquants le cinquième ou même la moitié de leurs biens. Puisque la république a, dans la France continentale, une si grande confiance dans l'instruction, qu'elle s'occupe de l'œuvre, jusqu'ici déplorablement délaissée, de l'éducation des Arabes. Croirait-on que le budget de l'Algérie, sur un chiffre de dépenses de 31 millions, n'affecte pas 100,000 francs à l'instruction chez les indigènes? Il y avait autrefois un collège arabe français, on l'a supprimé. On ne comptait, en 1880, dans toute l'étendue du territoire civil, que vingt-deux écoles arabes françaises, au lieu de plusieurs centaines qu'il eût finnois. Aussi se produirait-il parfois des incidents qui jettent le ridicule sur notre colonisation : on a institué une prime aux cadis qui connaîtraient la langue française; or, depuis un grand nombre d'années, trois cadis seulement ont réussi à passer heureusement l'examen qui pouvait leur valoir cette récompense. Soyons conséquents ; puisque nous répétons à tout propos, de manière à en fatiguer les oreilles, que l'instruction moralise, pacifie, instruisons les Arabes.

Il est un problème plus compliqué, dont on doit, aujourd'hui que l'Algérie est vieille de plus de cinquante ans, aborder résolument la solution ou les solutions. Ce problème, c'est la représentation des indigènes dans les assemblées locales et même, nous n'hésitons pas à l'écrire, dans notre parlement national. Les Kabyles ont leurs *djemmas* ou conseils électifs. Les tribus sont administrées, conformément à leurs traditions et à leurs usages, par leurs chefs, sous la surveillance de l'autorité, française. Dans les communes de plein exercice du territoire civil, les indigènes nomment une certaine fraction du conseil municipal. L'autorité administrative choisit des assesseurs musulmans qui siègent dans les conseils-généraux et au sein du conseil supérieur de gouvernement. La question de ces assesseurs a souvent été l'objet de controverses. Beaucoup d'Algériens voulaient qu'on les supprimât. Un conseil-général mieux inspiré a demandé qu'au lieu d'être choisis par l'autorité, ils fussent élus par leurs coreligionnaires ; cette solution est la bonne. Nous la trouvons cependant insuffisante. Sans nous arrêter à l'examen de la représentation locale, nous allons brièvement exposer les raisons qui doivent déterminer à octroyer à certaines catégories d'indigènes le droit de représentation au parlement français. Les temps modernes ont inventé un merveilleux et délicat instrument de gouvernement ce sont les chambres. Elles peuvent et elles doivent être un organe de liberté; dans certaines circonstances, elles tendent à devenir un organe d'oppression. La

prépondérance qu'acquièrent les députés, l'importance de plus en plus grande qu'ils prennent, l'influence décisive qu'ils exercent sur les lois d'abord et ensuite sur la matière dont les lois sont appliquées, toutes ces circonstances font qu'une population qui n'a pas le droit de suffrage dans un pays parlementaire est dépourvue de toutes garanties; si, en outre, il se rencontre certaines catégories d'élus qui aient naturellement des intérêts opposés à cette population sans droits de représentation, il y a bien des chances pour qu'elle soit opprimée. Nous avons, certes, des sympathies et de l'estime pour les sénateurs et les députés qui représentent les 200,000 Français de l'Algérie, mais ces députés et ces sénateurs ont souvent des préjugés à l'endroit des 3 millions d'autres habitants de notre colonie; ils ont parfois des passions, des rancunes, des préventions de nationalité, et ils mettent leur talent et leur influence à faire triompher ces rancunes, ces passions ou ces préjugés. Quand il s'agit du traitement des indigènes, qui pourrait prétendre que les députés et les sénateurs algériens soient froids et impartiaux? Ils représentent une minorité d'habitants qui veut dominer, qui veut posséder la terre, qui agit avec toute l'énergie et aussi l'irréflexion auxquelles ne sont que trop enclins les colons de tous les pays. Quand on les entend, il est certain qu'on n'entend qu'un son. Je suppose que les députés algériens se lèvent dans nos chambres pour soutenir le projet de loi ayant pour but d'exproprier les Arabes de 4 ou 500,000 hectares de terres, ne serait-il pas bon qu'après eux un représentant des indigènes pût prendre la parole et, dans sa rude franchise, tenir à notre parlement un langage analogue à celui que notre grand poète met dans la bouche du paysan du Danube devant le sénat romain? Toutes les objections à la représentation des Arabes sont frivoles. Ils n'ont pas, dit-on, notre statut personnel; mais les Hindous de Pondichéry ou de Chandernagor, qui nous envoient un sénateur et un député ne l'ont pas non plus; nous ne sachions pas que tous les électeurs du Sénégal l'aient davantage; ils ne sont pas de même race que nous : il ne nous paraît pas que les noirs de la Martinique ou de la Guadeloupe soient plus de notre famille.

Les Arabes ont, sur toutes les populations que nous venons de nommer, cet avantage que beaucoup ont combattu sous nos drapeaux, qu'un certain nombre sont dignitaires de notre ordre national. Prenons-y garde : il se rencontre aujourd'hui dans la jeunesse arabe bien des hommes qui ont été élevés en France dans nos collèges, qui ont même fréquenté nos écoles supérieures ; nous ne pouvons éternellement les

traiter comme des sujets sans droits, ni mettre à l'octroi de ces droits cette condition qu'ils abandonneront leur religion. La représentation des Arabes à notre parlement national est devenue une nécessité. On ne peut discuter que sur le mode d'application. Donnera-t-on simplement à certaines catégories d'Arabes, à ceux par exemple qui ont servi dans l'armée française ou qui ont rempli des fonctions publiques quelconques, ou bien encore à ceux (au nombre de 38,366 en 1880) qui sont déjà électeurs municipaux, leur donnera-t-on simplement le droit de participer *pro parte virili* à l'élection des députés et des sénateurs algériens ? Préférera-t-on octroyer à ces catégories et à quelques autres d'indigènes le droit de nommer un député et un sénateur ? On peut hésiter entre les systèmes, mais on ne peut repousser le principe. Dans l'intérêt de la sécurité à venir, du développement régulier de notre colonie algérienne, dans l'intérêt suprême de la France, qui ne peut se résigner à la perspective d'insurrections africaines indéfinies, on doit, cinquante-deux ans après notre débarquement en Afrique, inaugurer à l'égard des indigènes, au moins de ceux du territoire civil, un régime plus libéral. Les réformes indispensables consistent en quatre mesures : abandon immédiat du système d'expropriation des Arabes pour donner leurs terres aux colons ; abolition en territoire civil des prétendus délits spéciaux à l'indigénat et des formalités qui s'y rattachent ; recrutement meilleur et surveillance sévère des agents de l'autorité ; enfin octroi de droits électifs à certaines catégories d'indigènes pour la représentation à notre parlement national. Nous sommes, quant à nous, passionnément épris de la colonisation ; nous en avons fourni souvent la preuve ; nous convions chaque jour nos concitoyens à sortir des mesquines querelles et des discussions sans issue où ils se complaisent pour s'occuper sérieusement des grands intérêts français à l'extérieur. Nous avons la conviction que, si l'on ne renonçait pas aux procédés suivis depuis quelques années, on finirait par créer une Irlande en Algérie, par compromettre le présent et l'avenir de notre colonie et par exposer la métropole même à des dangers sérieux.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

1. ↑ Voir notre livre : *de la Colonisation chez les peuples modernes*, 2^e édition; 1882, Guillaumin, éditeur.

2. ↑ Le recensement de 1881, dont on ne connaît encore que les chiffres généraux, montre que les Arabes d'Algérie sont très prolifiques. Avec le temps et les progrès de la civilisation, les 4 millions et demi d'Arabes algériens et tunisiens deviendront 7 ou 8 millions.

3. ↑ Cette société a son siège, 18, rue Daunou.

4. ↑ *Espagne, Algérie et Tunisie*, lettres à Michel Chevalier par M. de Tchihatchef. Paris, 1880.

Le rôle de la colonisation de peuplement dans la politique de la France en Algérie et dans l'organisation de la colonie (1991)

Guy Pervillé

Le critère du peuplement est généralement négligé, voire oublié, dans la notion de colonisation telle qu'elle est aujourd'hui généralement comprise en France. On sait pourtant que l'Algérie fut l'une des rares colonies de peuplement européen notable dans le deuxième empire colonial français, de 1830 à 1962. Mais mesure-t-on bien quelle devait être l'importance du peuplement français dans l'esprit des fondateurs de la colonie, en quoi les faits démographiques démentirent leurs prévisions, et quelles conséquences résultèrent de cette inadéquation ?

LES FACTEURS DU PEUPEMENT DE L'ALGÉRIE

La France avait-elle besoin de peupler l'Algérie au XIXe siècle, en était-elle capable ? Les données démographiques imposent une réponse négative. La France avait montré, depuis le début de son expansion maritime au XVIe siècle, une propension à envoyer des émigrants outre-mer plus faible que toute autre nation européenne [1]. Après 1815, la baisse précoce de sa natalité la priva rapidement de tout excédent naturel susceptible d'alimenter un courant migratoire notable ; et la majorité de ses rares émigrants se dirigea vers les États-Unis et les autres pays neufs du Nouveau Monde.

La prise d'Alger par le dernier gouvernement de la Restauration, le 5 juillet 1830, n'impliquait aucun projet préconçu d'annexion et de colonisation ; elle s'expliquait

avant tout par des soucis de prestige international et de politique intérieure [2]. La Monarchie de juillet, née de l'opposition à « l'expédition liberticide » d'Alger, n'osa pas en décider l'abandon pour les mêmes raisons. Elle attendit jusqu'en juillet 1834 pour proclamer l'annexion des « établissements français dans le nord de l'Afrique », tout en voulant se limiter à une « occupation restreinte ». L'échec de la « domination indirecte » sur les chefs vassaux de l'intérieur l'obligea à choisir, en décembre 1840, entre la conquête totale et l'évacuation totale (que l'orgueil national n'aurait pas pu supporter).

En dépit de ces longues incertitudes, une immigration française et européenne se dirigea vers Alger dès 1830. Elle se composait surtout de spéculateurs sur les biens abandonnés ou de propriété incertaine, de boutiquiers et de maraîchers. Il y avait néanmoins quelques véritables entrepreneurs de colonisation, gentilshommes légitimistes (les « colons en gants jaunes ») ou bourgeois capitalistes, qui installèrent des familles de paysans européens à côté des métayers arabes, et tentèrent d'adapter à l'Algérie les vieux modèles de la seigneurie et de la plantation. Mais cette première colonisation, autour d'Alger, fut presque entièrement détruite par l'offensive de l'émir Abd-el-Kader en 1839.

C'est la décision de conquérir toute l'Algérie, prise en décembre 1840, qui entraîna l'État français à développer systématiquement la colonisation, en créant des villages de paysans français sur les terres du domaine public. Comme l'avait expliqué le général Bugeaud, l'Algérie ne pouvait être conquise que « par l'épée et par la charrue » [3] : installer une population française aussi nombreuse que possible était le seul moyen de conserver la conquête sans y maintenir perpétuellement le tiers de l'armée française. C'était aussi le meilleur moyen de rentabiliser la possession de l'Algérie et de lui donner, après coup, le but positif qui lui avait jusque-là fait défaut !

Encore fallait-il que la France eût les moyens de peupler l'Algérie, en y envoyant des émigrants assez nombreux pour égaler, ou même dépasser, la population indigène (évaluée par l'historien Xavier Yacono à trois millions d'habitants en 1830). Les autorités françaises espéraient détourner vers l'Algérie le flux d'émigrants français et étrangers qui s'embarquaient des ports métropolitains vers le Nouveau-Monde. Surtout, le surpeuplement relatif des campagnes, et les fortes tensions

sociales créées dans les villes par la révolution industrielle, faisaient croire que la France avait besoin d'un exutoire à son trop-plein de population. Après la crise économique et les troubles sociaux de 1848, le gouvernement provisoire de la IIe République installa en Algérie 20.000 émigrants (en majorité des ouvriers parisiens en chômage) dont seulement la moitié s'y fixèrent.

Mais peu après, le retour de la prospérité économique, à partir de 1852, dissipa l'impression de surpeuplement. Puis la comparaison des résultats des recensements de 1846 et de 1856 montra que la population métropolitaine avait cessé de s'accroître, à cause des effets des crises économiques, des guerres et des épidémies de choléra sur la natalité et la mortalité. La petite population européenne établie en Algérie (dans laquelle, pour la première fois, les naissances dépassaient les décès), comptait autant d'étrangers que de Français. On pouvait déjà se demander si l'Algérie pourrait jamais devenir française.

Quelques esprits lucides en doutèrent. En 1860, Napoléon III vint en Algérie déclarer que le premier devoir de la France était de s'occuper du bonheur des trois millions d'Arabes. Il se laissa convaincre par plusieurs conseillers « indigénophiles » - dont Ismaël Urbain - que l'Algérie ne devait pas être une colonie, mais un « royaume arabe », et que la colonisation y devait être limitée, parce que « le vrai paysan de l'Algérie, l'ouvrier agricole, c'est l'indigène. La colonisation rurale est un double anachronisme, politique et économique » [4]. L'Empereur préféra la grande colonisation capitaliste à la petite colonisation subventionnée par l'État, et recommanda l'association des intérêts français et indigènes.

Mais sa politique suscita une farouche opposition des « colonistes », partisans de la colonisation sans entrave, qui rallièrent à leur cause tous les opposants au régime (républicains, libéraux, catholiques). En 1868, le journaliste libéral Prévost-Paradol, obsédé par le déclin démographique de la France, en conclut bizarrement que sa population manquait d'espace pour se multiplier. Dans son livre *La France nouvelle* [5], il jugeait urgent « d'établir en Afrique des lois uniquement conçues en vue de l'extension de la colonisation française, et de laisser ensuite les Arabes se tirer comme ils le pourront, à armes égales, de la bataille de la vie. L'Afrique ne doit pas être pour nous un comptoir comme l'Inde, ni seulement un camp et un champ d'exercice pour notre armée, encore moins un champ d'expérience pour nos

philanthropes ; c'est une terre française qui doit être le *plus tôt possible* peuplée, possédée et cultivée par des Français, si nous voulons qu'elle puisse un jour peser de notre côté dans l'arrangement des affaires humaines ».

Selon les théoriciens « colonistes » tels que le docteur Warnier, et l'économiste Jules Duval [6], la colonisation était un phénomène historique irrésistible ; et une loi naturelle (celle de la « lutte pour la vie ») condamnait les « races inférieures » à disparaître devant les "races supérieures", comme en Amérique du Nord ou en Australie. La diminution de la population musulmane recensée en Algérie - de 2.732.851 en 1861 à 2.652.072 en 1866 et 2.125.052 en 1872 (après plusieurs années de famine suivies par la grande insurrection de 1871), semblait leur donner raison.

Dès mars 1870, le gouvernement d'Émile Ollivier laissa le corps législatif condamner la politique du « royaume arabe ». La politique algérienne de la France retrouva le principe qui l'avait dirigée de 1840 à 1860 : assimiler l'Algérie par la colonisation de peuplement. Puis la IIIe République - héritière de la IIe qui avait proclamé l'Algérie partie du territoire national par sa constitution de 1848 - le consacra durablement. Pendant soixante-dix ans, elle fut incapable d'ajuster sa politique algérienne à l'évolution imprévue des réalités.

LES RÉSULTATS : « UNE TERRE FRANÇAISE, PEUPLÉE, POSSÉDÉE ET CULTIVÉE PAR DES FRANÇAIS ? »

La politique « coloniste » était fondée sur le postulat suivant lequel la population française pourrait devenir majoritaire en Algérie. Or les faits démentirent ce postulat. Il est vrai que la population française fit plus que décupler entre 1856 (92.750 personnes) et 1954 (près d'un million) ; mais cette croissance était due pour moitié à l'assimilation des immigrants étrangers et de leurs enfants. L'Algérie fut dès 1830 une colonie plus européenne que française. La population française devint de très peu majoritaire en 1851, puis cessa de l'être sous le Second Empire. Seule, la naturalisation automatique des enfants d'étrangers nés en terre française (loi du 26 juin 1889) permit de résorber la population étrangère dans la population française d'Algérie. La population dite européenne (comprenant les citoyens français et les

étrangers européens non-naturalisés, ainsi que les juifs indigènes naturalisés en bloc par le décret Crémieux du 24 octobre 1870 et les quelques musulmans ayant opté pour la pleine citoyenneté française) doubla de 1866 (250.000 personnes) à 1891 (500.000), et doubla encore de 1891 à 1954. Ainsi naquit un nouveau « peuple algérien » (que l'on n'appelait pas encore « pied-noir ») dont certains éléments revendiquèrent une « Algérie libre » contre l'émancipation des Juifs algériens et contre la tutelle métropolitaine, à la fin du XIXe siècle. Mais l'évolution du rapport numérique entre ce « peuple algérien » et la population musulmane condamna ce nationalisme colonial à se fondre dans le nationalisme français [7].

En effet, contrairement aux prévisions, la population musulmane se mit à augmenter continûment (bien qu'irrégulièrement) à partir du recensement de 1876. Le niveau de 1861 fut rattrapé dès 1881, et doublé un demi-siècle plus tard, en 1931. La croissance de la population musulmane rattrapa puis dépassa celle de la population européenne, qui avait bénéficié d'un flux migratoire notable jusqu'au début du XXe siècle. Ainsi, la part de la population européenne dans la population totale de l'Algérie, après être passée de 0 % à 10 % entre 1830 et 1870, s'accrut ensuite plus lentement, et culmina à 14 % au recensement de 1926. Elle diminua ensuite, de plus en plus vite, jusqu'à 10 % en 1954.

Il est remarquable que de nombreux auteurs « colonistes » aient d'abord nié l'évidence, en expliquant les résultats ascendants des recensements par une amélioration de leur exactitude (en effet très relative jusqu'en 1936). En 1898 encore, les docteurs Trabut et Battandier, professeurs à l'École supérieure de médecine d'Alger, affirmaient que « la paresse traditionnelle du peuple arabe le condamnera tôt ou tard à disparaître devant les races plus actives ».

Plus tard, au contraire, les « colonistes » inversèrent leur argumentation. Le géographe Emile-Félix Gautier, retraçant « l'évolution de l'Algérie de 1830 à 1930 » [8], fit des croissances simultanées des populations européenne et musulmane la preuve irréfutable des bienfaits de la colonisation française, qui avait « sans le faire exprès, créé les conditions du pullulement indigène », au contraire des colonisations anglo-saxonnes en Amérique du Nord et en Australie.

Sur le plan de la maîtrise de l'espace, en tout cas, la colonisation de l'Algérie fut incontestablement un échec. La population immigrée fut toujours en majorité urbaine. Malgré une politique systématique de peuplement rural par création de villages, la population urbaine (définie depuis 1926 par la liste des quarante-six communes les plus peuplées) se renforça de 60 % en 1871 à 71,4 % en 1926, et 80 % en 1954. La population rurale européenne progressa pourtant en nombres absolus jusqu'en 1906, puis plafonna jusqu'en 1926, avant de régresser. Dès cette date, de nombreux villages de colonisation étaient presque désertés par les colons et repeuplés par les indigènes. Les Européens se concentrèrent de plus en plus dans les villes, surtout dans les grandes villes côtières, particulièrement dans celles de la moitié ouest du pays. Ce regroupement leur permit longtemps de vivre entre eux et de se croire chez eux dans une province de France. Mais après la première guerre mondiale, et surtout après 1930, le surcroît de la population musulmane se dirigea de plus en plus vers les villes, et les ceintura de « bidonvilles » insalubres. En 1926, les Européens représentaient encore la moitié de la population urbaine totale. Mais dès 1931, ils n'étaient plus majoritaires que dans les agglomérations d'Oran (78,7 %), de Sidi-bel-Abbès (66,4 %), d'Alger (66,4 %) et de Bône (55,4 %). En 1954, ils représentaient moins du tiers de la population urbaine, et n'étaient plus majoritaires (de très peu) qu'à Oran.

Le seul succès incontestable de la colonisation française en Algérie fut la mainmise sur la propriété de la terre et de ses produits. Pendant près d'un siècle, les autorités françaises favorisèrent l'appropriation des terres par les citoyens français, en agrandissant le domaine public aux dépens des propriétés indigènes pour le distribuer à de grands colons capitalistes et à de petits colons groupés en villages, et en facilitant la constitution de la propriété privée, la rupture de l'indivision et les transactions foncières. Par la colonisation officielle et par les transactions privées, la tache d'huile de la propriété coloniale s'étendit jusqu'en 1938, et régressa très légèrement ensuite. Partie de 480.000 hectares en 1870, elle en couvrait 2.345.000 en 1930, et 2.726.700 en 1950, alors que les indigènes en possédaient respectivement 7.562.977 et 7.349.100 hectares.

Le pourcentage de la superficie agricole appropriée par les colons (environ 25 %) peut sembler modéré, à condition d'oublier qu'ils ne représentaient plus que 2 % de

la population agricole totale en 1950. Le nombre de propriétés et d'exploitations européennes allait en diminuant, alors que celui des propriétaires musulmans augmentait (pour une superficie limitée). En conséquence, la superficie moyenne d'une exploitation européenne était dix fois plus étendue que celle d'une exploitation musulmane en 1950 (127,76 hectares et 11,65 hectares).

L'inégalité dans le partage du sol était encore plus flagrante dans certaines régions de colonisation précoce, généralement les plus fertiles. Selon le géographe Hildebert Isnard, les collines du Sahel algérois avaient été presque vidées de leur population indigène entre 1840 et 1854 ; un siècle plus tard, les Européens et les indigènes y possédaient respectivement 85 % et 15 % du total approprié [9]. De même, 60 % des terres de la Mitidja (très fertiles à condition d'être drainées) passèrent entre les mains des colons. Dans l'arrondissement d'Aïn-Temouchent en Oranie, les Européens possédaient en 1960, 65 % des terres agricoles, et 90 % des meilleures terres vouées à la monoculture de la vigne, alors qu'ils ne représentaient que 15 % de la population [10].

Mieux dotée et mieux équipée, l'agriculture européenne produisait la majeure partie des produits agricoles (55 % de la production animale et végétale et 66 % de la production végétale de l'Algérie en 1950), et davantage encore des produits commercialisés (la totalité du vin).

Une minorité de grands et de moyens propriétaires musulmans pouvait se comparer aux colons. Mais la masse des petits fellahs dépourvus d'instruction, de crédit et d'équipement, subsistait de plus en plus difficilement sur des lopins de plus en plus réduits, et devait s'employer comme métayers au cinquième (*khammès*) ou comme ouvriers agricoles sur les terres des grands propriétaires (musulmans ou européens). Le recours des colons au travail des indigènes fut courant dès le début de la colonisation dans les grandes propriétés. Sa généralisation fut longtemps retardée par la volonté de développer la petite exploitation familiale, et par le recours à des salariés espagnols ou italiens. Mais elle fut imposée par la concentration de la propriété coloniale et par l'exode de la population rurale européenne, avant que la mécanisation des grands domaines vienne de nouveau limiter l'emploi des travailleurs indigènes. Il serait donc exagéré de prétendre que la colonisation a été fondée, partout et toujours, sur l'exploitation systématique de cette main-d'œuvre à

bon marché : elle s'est plutôt adaptée à l'évolution imprévue de la démographie musulmane. Mais il reste vrai que la mainmise des colons sur une part disproportionnée du sol algérien créa des rapports de domination et de dépendance entre les deux populations juxtaposées. La situation coloniale algérienne fut le résultat à-demi volontaire d'un interventionnisme inconsideré [11].

L'illusion que la colonisation suffirait à rendre l'Algérie française entraîna de lourdes conséquences politiques. Comme l'écrivit à juste titre Ferhat Abbas dans son « Manifeste du peuple algérien » (10 février 1943) : « L'installation de ces masses européennes est le trait capital de l'histoire algérienne depuis l'occupation française. Les Algériens, c'est-à-dire les arabo-berbères, passent au second plan des préoccupations des pouvoirs publics. » [12] Les avertissements prémonitoires formulés par des esprits lucides, comme Alexis de Tocqueville dès 1847 (« de notre manière de traiter les indigènes dépend surtout l'avenir de notre domination en Afrique ») [13] et Paul Leroy-Beaulieu en 1897 (« Le fait certain est le grand accroissement de la population indigène en Algérie. Si nous insistons sur ces chiffres, c'est qu'ils doivent nous dicter notre façon de gouverner. [...] Il faut [...] nous gagner les Arabes pendant qu'il en est temps encore... ») [14], ne furent pas suivis d'effets.

La France réussit à renforcer sa colonie par la naturalisation automatique des enfants d'étrangers nés en Algérie, et par la francisation en bloc des Juifs algériens (malgré l'opposition d'un « antijudaïsme » forcené qui obtint momentanément satisfaction de 1940 à 1943). Mais elle ne sut pas donner un contenu politique à la nationalité française octroyée dès 1865 aux indigènes musulmans. La « naturalisation » individuelle, c'est-à-dire l'accession à la citoyenneté française impliquant la renonciation au statut personnel coranique ou aux coutumes kabyles, fut ressenti comme une apostasie ou un reniement, et n'attira que quelques milliers de personnes (environ 10.000, y compris les familles, en 1962). Les réformes tendant à accorder des droits politiques à certaines catégories d'élites sans abandon de leur statut personnel, d'abord dans un collège spécial élisant une représentation minoritaire dans les assemblées locales, puis dans le même collège que les citoyens français, furent retardées par l'opposition des élus de la colonie, qui craignaient la

remise en cause de leurs privilèges et de la souveraineté française si la loi du nombre devait s'appliquer en Algérie.

Enfin, en 1943, le « Manifeste du peuple algérien », signé par la majorité des élus musulmans, condamna solennellement la politique de colonisation et de pseudo-assimilation favorisant la population européenne. Il réclama la constitution d'un État algérien avec la participation immédiate et effective de l'élément musulman. Le Comité français de libération nationale, présidé par le général de Gaulle, refusa de désavouer le principe de l'Algérie française ; mais il tenta pour la première fois d'en faire une réalité par une politique globale, tendant à la fois à satisfaire les revendications des élites et à relever rapidement les conditions de vie des masses à un niveau équivalent à celui des Français d'Algérie et de France [15]. C'était la dernière chance de la politique d'assimilation, mais elle venait trop tard. Les priorités financières de la Métropole et l'accélération de la croissance démographique musulmane l'empêchèrent de réussir à détourner les masses du nationalisme algérien.

Quand la guerre d'Algérie fit naître des doutes sur la possibilité d'intégrer ce pays sous-développé à la France [16], on vit surgir des projets de fédéralisme intercommunautaire à base territoriale (comme la « loi-cadre » de 1957-1958), voire des plans de partage (plans Hersant en 1957, Peyrefitte en 1961) [17], auxquels certains éléments de l'OAS voulurent croire comme à l'ultime recours en 1962. En fait, aucune « solution israélienne », aucun « réduit oranais » n'eût été viable : la faiblesse démographique de la population européenne les condamnait d'avance. Suivant les résultats du recensement du 31 octobre 1954, la population européenne restait de très peu majoritaire dans l'arrondissement d'Oran (50,7 %) et en restait proche dans celui d'Alger (45,8 %). Elle était voisine du quart dans ceux de Sidi-bel-Abbès (25,2 %) à l'Ouest, et de Bône (23,2 %) à l'Est. Elle ne dépassait la moyenne de 10 % que dans une dizaine d'autres arrondissements sur 72 [18] : Perrégaux, Aïn-Temouchent, Tlemcen, Mostaganem et Mascara (groupés autour de l'axe Oran-Sidi-bel-Abbès) ; Blida et Maison-Blanche (limitrophes d'Alger) ; Philippeville, Constantine et Sétif (foyers urbains non contigus avec Bône, sauf le premier). Un partage ethnique aurait ramené l'Algérie à l'occupation restreinte qui avait fait faillite de 1830 à 1840 [19].

Ainsi, la méconnaissance des facteurs démographiques fut la cause décisive des erreurs fondamentales de la politique algérienne de la France, et de son échec final.

Guy Pervillé

[1] Cf. Jean Meyer, Jean Tarrade, Annie Rey-Goldzeiguer et Jacques Thobie, *Histoire de la France coloniale*, t. 1, *Des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 1991.

[2] Cf. Charles-André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. 1, *Conquête et colonisation (1827-1871)*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 1964.

[3] Bugeaud (maréchal), *Par l'épée et par la charrue*, Écrits et discours présentés par le général Azan, avant-propos de Charles-André Julien, Paris, PUF, 1948.

[4] Ismaël Urbain, cité par Charles Robert Ageron : « L'Algérie algérienne sous Napoléon III : Ismaël Urbain », dans *L'Algérie algérienne, de Napoléon III à de Gaulle*, Paris, Sindbad, 1980, p. 26 ; cf. la thèse d'Annie Rey-Goldzeiguer, *Le royaume arabe, la politique algérienne de Napoléon III, 1861-1870*, Alger, SNED, 1977 ; et sa contribution à l'*Histoire de la France coloniale*, t. 1, pp. 317-552.

[5] Lucien Anatole Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, Paris, 1868, réédition, Genève, Slatkine reprints, 1979, pp. 415-419.

[6] Cf. la thèse de Jacques Valette, « Jules Duval (1813-1874), socialisme utopique et idée coloniale », Université Paris I, 1975.

[7] Cf. Charles Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. 2, *1871-1954*, Paris, PUF, 1979.

[8] *Cahiers du Centenaire de l'Algérie*, n° 3. Il reprinted les mêmes idées dans *L'Afrique blanche*, Paris, Fayard, 1939.

[9] Cf. les thèses de Hildebert Isnard, *La Vigne en Algérie*, Gap, Ophrys, 1947, et *La réorganisation de la propriété rurale dans la Mitidja*, Alger, 1950.

[10] Michel Launay, *Paysans algériens, la terre, la vigne et les hommes*, Paris, Le Seuil, 1963, pp. 61-68.

[11] Voir les conclusions de la thèse de Charles Robert Ageron, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, 2 t., Paris, PUF, 1968 ; et celle du livre de Pierre Bourdieu, *Sociologie de l'Algérie*, Paris, PUF, 1963 (Coll. Que Sais-je ?, n° 802).

[12] Texte du « Manifeste » dans *Le Mouvement national algérien, textes 1912-1954*, présentés par Claude Collot et Jean-Robert Henry, Paris, L'Harmattan, et Alger, OPU, 1978, pp. 155-165.

[13] Alexis de Tocqueville, *De la colonie en Algérie*, textes choisis et présentés par Tzvetan Todorov, Bruxelles, Complexe, 1988, p. 178.

[14] Paul Leroy-Beaulieu, *L'Algérie et la Tunisie*, Paris, 1897.

[15] Cf. Guy Pervillé, « La commission des réformes musulmanes de 1944 et l'élaboration d'une nouvelle politique algérienne de la France », dans *Les chemins de la décolonisation de l'Empire colonial français*, Paris, Éditions du CNRS, 1986.

[16] Dès juin 1954, Alfred Sauvy trouva le général de Gaulle « résigné à l'abandon », parce que « le maintien de l'Algérie française et son développement auraient entraîné un coût trop élevé » (Alfred Sauvy, *L'Europe submergée, Sud-Nord dans 30 ans*, Paris, Dunod, 1987, p. 132).

[17] Voir le livre d'Alain Peyrefitte, *Faut-il partager l'Algérie ?*, Paris, Plon, 1961, commandé par le général de Gaulle pour faire pression sur le FLN.

[18] Il s'agit des arrondissements de 1959, plus nombreux qu'en 1954.

[19] A moins de regrouper avec les Européens les musulmans algériens ayant pris parti contre le FLN (plus de 200.000 hommes armés par la France en 1960).

L'immigration européenne au Maroc

Les Espagnols du Maroc : histoire d'une émigration

Mimoun AZIZA

Professeur d'Histoire Contemporaine

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Université Moulay Ismail de Meknès

“L'émigration est un rêve, un délire, une fièvre que la médecine peut étudier. Ses symptômes se manifestent par des rêves d'un pays doré par le soleil, riche par sa végétation vierge et dense où l'on ne compte que par milliers de douros et où l'on gagne une fortune en un temps record. La patrie apparaît à ses yeux comme une maîtresse délaissée.” (“Les lundis de L'Impartial, Madrid, 27 juin 1881)

Je commence par ces impressions pour aborder le thème des Espagnols du Maroc puisque pour beaucoup d'Espagnols du début du siècle passé, ce pays doré était bien le Maroc. Les Espagnols qui ont vécu au Maroc à l'époque du Protectorat gardent une vision nostalgique de ce pays merveilleux où ils sont nés et ont grandi. Le Maroc est “*ce pays qui nous a marqué, duquel nous ne sortirons jamais, même si nous n'y retournons jamais*”, comme le proclame la devise de la revue de

l'Association des Anciens Résidents au Maroc, "La MEDINA". Un Espagnol du Maroc, que j'ai connu à Madrid il y a quelques années me disait :

"Le Maroc nous le portons à l'intérieur de nous-mêmes, nous autres nous ne sommes pas d'ici. Moi par exemple je suis de Chaouen, un véritable Chaouni, mon père est arrivé à Chaouen en 1932 comme postier avec pour mission d'ouvrir le premier bureau de poste dans cette ville. J'y suis né, j'y ai grandi et connu ma femme, elle aussi est une véritable Chaounia. Dans les années soixante les autorités espagnoles nous ont transféré à Madrid et c'est ici que nous vivons mais nous ne nous considérons pas comme madrilènes, pour l'unique raison que nous ne sommes pas d'ici, nous sommes de Chaouen. Nous retournons régulièrement tous les deux ou trois ans visiter notre ville, pour nous remémorer notre enfance et revoir nos amis et nos anciens voisins."

Au Maroc l'émigration espagnole revêt des caractéristiques spéciales tant pour la proximité physique que pour sa tradition. "L'Espagnol *ne se sent jamais étranger au Maroc*" affirme Juan Goytisolo, le fameux écrivain espagnol, qui a choisi de vivre au Maroc depuis plus trois décennies. A mon avis, c'est très intéressant d'observer de près la relation que maintiennent les Espagnols du Maroc avec ce pays. Ils vivent avec les souvenirs d'une vie paisible qu'ils n'oublieront jamais. Bien qu'ils se sentent pleinement Espagnols, ils ont fini par générer une identité qu'ils considèrent très différente de celle des Espagnols « métropolitains ». Une plus grande tolérance, une vision plus large et plus moderne telles sont les caractéristiques que se font d'eux-mêmes ces " Espagnols marocains". Dans une des nombreuses entrevues réalisées par Fernando Rodríguez Mediano et Helena de Felipe, certains interviewés affirmaient que, dans leur manière de penser (mis à part les questions religieuses), ils se sentaient plus proches des Marocains que du reste des Espagnols. Ils partageaient avec les péninsulaires la vision romantique de ce que le monde arabe devait représenter, tamisée par les références plus proches des Espagnols, qui allaient depuis l'Alhambra et autres monuments du patrimoine andalous jusqu'aux travaux de maroquinerie typiques de Toledo. Le Maroc était son Oriente le plus proche.

Personnellement je crois qu'aborder ce thème en ce moment particulier des relations hispano-marocaines revêt une grande importance. L'expérience coloniale espagnole au Maroc a toujours été abordée dans ses aspects politiques et militaires, alors que d'autres aspects du fait colonial n'ont pas été suffisamment étudiés, comme ce fut le cas des relations entre la population espagnole et la société marocaine. Contrairement à l'émigration espagnole en Algérie, le thème de l'émigration espagnole vers le Maroc n'a pas été jusqu'à présent suffisamment étudié. Le seul travail sur ce thème, œuvre du conseiller social de l'Ambassade d'Espagne à Rabat durant une bonne partie de la décennie quatre-vingt, José A. Bocanegra, demeure inédit : Les Espagnols au Maroc, rédigé en 1988, recompilation de textes juridiques sur la réglementation maroco-espagnole afférent à l'émigration espagnole au Maroc.

Il convient également de signaler que l'histoire de l'émigration espagnole au Maroc garde beaucoup de similitudes avec le phénomène actuel de l'émigration marocaine vers l'Espagne. Les milliers d'Espagnols qui traversaient la Méditerranée pour venir s'installer à Tétouan, Tanger, Casablanca ou en beaucoup d'autres villes marocaines, rêvaient d'une vie meilleure, espérant trouver travail et richesse. Il en est de même aujourd'hui des marocains qui fuient une réalité dure et difficile, traversent le Détroit, en s'imaginant que sur l'autre rive les attend une vie meilleure, un monde merveilleux : un Eldorado. Pour cela, je voudrais par ces quelques pages me rapprocher de la réalité de ces gens qui sont dans leur majorité d'origine modeste : chômeurs, paysans sans terre, aventuriers. Presque tous partagent le même rêve : trouver un travail, fonder une famille et avoir une vie meilleure. Ils furent plusieurs dizaines de milliers les citoyens espagnols qui arrivèrent ou naquirent dans ce pays, qu'ils aimèrent comme si c'était le leur. Cette population espagnole se divisait en trois catégories :

- les militaires, très considérés, avec un bon salaire et beaucoup d'avantages.

« Les militaires ont été à part, une véritable coterie fermée, avec un casino militaire, un haras militaire, un hôpital militaire, un balnéaire militaire. Les militaires faisaient front contre les Moros, contre les Espagnols, contre tout le monde qui n'était pas militaire. Nous les civils étions totalement discriminés »

Selon Sonsoles Vázquez, le Maroc était une authentique féodalité militaire. Face aux 80.000 civils espagnols, il y avait un contingent de quelques 100.000 soldats, qui formaient les unités d'élite de l'Armée espagnole. La prépondérance de l'élément militaire était ostensible.

- Les fonctionnaires civils de l'Etat, notamment les enseignants, médecins, avocats, juges, employés, etc. recevaient également 150% du salaire. Ils vivaient dans les mêmes quartiers que la bourgeoisie musulmane ou juive.

- Le reste de leurs autres compatriotes étaient des Espagnols civils non fonctionnaires qui pour se rendre au Maroc devaient solliciter un passeport spécial et justifier les raisons du voyage. Pour demeurer comme résidents ils devaient être propriétaires ou vivre de leurs revenus. Ils pouvaient également travailler pour autrui, toujours sous contrats officiels et aux postes de responsabilité supérieures aux Marocains.

Les Espagnols et les Marocains vivaient fréquemment dans les mêmes quartiers et parfois dans le même immeuble. En arrivant au Maroc, les premiers Espagnols vivaient dans les médinas, comme ce fut le à Tétouan. Mais malgré cette convivialité, il n'y a pas eu de métissage entre les deux populations. Les couples mixtes étaient peu nombreux, et leur majorité était formée d'hommes marocains et de femmes espagnoles. Ils étaient en général, mal vus par la société coloniale.

I- Histoire de l'émigration espagnole vers l'Afrique du Nord :

Avant d'être une région d'émigration, le Maghreb fut une terre d'immigration. Depuis le milieu du XIX è jusqu'à la décolonisation de l'Afrique du Nord, des milliers de français, italiens et espagnols (en majorité andalous ou levantins) allaient et venaient du Maghreb. Entre 1830 y 1962, L'Algérie fut la colonie la plus importante de France. Le recensement de 1896, comptabilisa à Oran presque 300.000 européens, desquels 100.000 étaient espagnols et, 100.000 autres, des espagnols récemment naturalisés français. En 1960 vivait dans ce pays presque un million et demi d'Européens. La communauté espagnole était très importante. Jusqu'à la fin de

la Guerre Civile espagnole, l'Oranais fut la principale destination de l'émigration levantine, particulièrement les Alicantins. La relation de l'Espagne avec l'Algérie est ancienne. Le Royaume d'Aragon maintint des relations commerciales avec l'Afrique du Nord et postérieurement, beaucoup morisques, après leur expulsion d'Espagne, s'installèrent dans la zone côtière entre l'Algérie et la Tunisie. L'émigration espagnole en Algérie est un phénomène relativement ancien en comparaison avec l'émigration espagnole au Maroc. Bien que la l'arrivée des espagnoles dans les villes côtières algériennes remonte au XV è, c'est à dire, durant la Reconquête, le véritable flux migratoire commença avec la conquête française de l'Algérie. Dans plusieurs villes de l'Ouest algérien, le nombre d'Espagnols était supérieur à celui des Français. Des 189.994 étrangers qui vivaient en Algérie en 1892, 112.017 étaient espagnols. L'Algérie n'est pas pour les Espagnols, comme pour les Français, une terre lointaine. Ils y vont sans aucune appréhension. Les ouvriers endurcis et sobres pour le travail qu'envoyèrent les provinces de Valencia, Alicante et Almeria contribuèrent à l'expansion de l'agriculture de la région, selon A. Fernández Flores (Inspecteur de l'émigration), dans un rapport sur la participation des Espagnols à la colonisation de l'Algérie. Les autorités du protectorat espagnol au Maroc firent plusieurs appels aux colons et ouvriers espagnols de l'Oranais pour s'installer dans la zone espagnole, surtout dans la région du Rif Oriental et contribuèrent à sa colonisation.

II- Les Espagnols du Maroc :

La présence d'une population espagnole en terre marocaine remonta aux XVI è et XVII è, bien qu'en cette époque, il s'agissait de groupes réduits de commerçants, installés à Tanger, Larache, Casablanca, Safi, Mogador.... Depuis la seconde moitié du siècle XIX le rythme de l'immigration européenne fut croissant. Dans la décade 1850-1860 arrivaient, en premier, les réfugiés politiques français, qui ne tardèrent pas à être suivis par beaucoup d'autres, attirés par les bonnes perspectives économiques. Cet accroissement du flux migratoire fut soudainement interrompu par la guerre hispano-marocaine de 1859-1860. Les Espagnols récupérèrent vite leur position. En 1870 ils étaient déjà 60% des étrangers. Après les répressions politiques de 1874 en Espagne et les conflits agraires d'Andalousie, les Espagnols furent

nombreux à traverser le Détroit: en 1881 ils arrivèrent à constituer les 70% de la population européenne de Tanger et les 52% de celle de Casablanca. Mais l'immigration européenne ne fut, en réalité, importante qu'à l'avènement du protectorat en 1912. Le traité de Fez, qui consacrait de fait le démembrement du Maroc, détermina la répartition quantitative et géographique de la population européenne durant toute la période coloniale. Dans la zone sous protectorat espagnol, la population étrangère continua d'être presque exclusivement espagnole. A partir de cette date, la zone du protectorat espagnol exerça sur l'Andalousie et le Levante la même attraction que l'Amérique sur Galicie. Un des facteurs fondamentaux de la propagande du courant africaniste espagnol au Maroc fut d'encourager l'émigration de leurs concitoyens vers le dit pays pour y accroître l'influence hispanique. Le mouvement africaniste fit aussi une grande campagne publicitaire pour sensibiliser l'opinion publique vers les intérêts que représentait le Maroc pour toutes les couches sociales espagnoles : ouvriers, paysans, commerçant, chômeurs, etc. C'est ainsi qu'en 1910 le sénateur J. M. Labra déclara au Congrès Africaniste de Valencia que le problème de l'émigration espagnole vers le Rif n'a pas été suffisamment étudié, en particulier sa relation avec le détournement des émigrants qui partaient pour l'Amérique et le risque d'affaiblir l'influence espagnole en Amérique Latine. Après l'établissement du Protectorat, les appels à l'émigration vers le Maroc se multiplièrent :

Une grande partie des milliers d'Espagnols qui émigraient vers l'Amérique se dirigeaient au Maroc afin de trouver, probablement en peu de temps, du travail dans ces exploitations agricoles, et au moins d'échapper à l'enchérissement croissant qui régnait en Europe et en Amérique.

Ami lecteur, si tu es un homme de volonté affirmée, si tu possèdes un peu d'argent et que tu as de solides liens qui te rattachent à la Péninsule, permets-moi de te conseiller l'émigration à Tétouan, Azilah, Alcazar-Quivir, etc. Là-bas tu trouveras la richesse si tu travailles.

Manuel Ferrer Machuca, agent spécial du Centre d'Expansion Commercial en Afrique du Nord (Tétouan), propose quelques conseils pour organiser l'émigration espagnole vers l'Afrique du Nord, en général, et vers le Maroc, en particulier. Pour

plus de cohésion, il fallait coordonner tout ce qui concerne l'immigration, à la Délégation des T.P., et notre Haut Commissariat à Tétouan ; devaient être considérés comme des Annexes pour cette question précise les bureaux des affaires indigènes, les centres territoriaux et administratifs, les Consulats, les organismes portuaires, Commanderie des Ingénieurs militaires, les Municipalités, etc., de la zone, lesquelles devaient avoir l'obligation de faire remonter au central toutes les données et rapports pour une meilleure organisation et fonctionnement de ce service. A son tour, la dite Délégation maintiendra une communication constante avec les gouverneurs civils, le Ministère des T.P., les Mairies, au moins avec celles des grandes capitales du littoral, Consulats d'Espagne à l'étranger, en Algérie très spécialement, Organisme Supérieur de l'Emigration, etc.

Les principes fondamentaux qui doivent, entre autres, servir de normes à l'organisation de ce service, devaient être :

1- Tenir expressément compte, spécialement pour des raisons politiques, de la priorité d'attirer vers notre zone du protectorat, les Algériens d'origine espagnole et nos nationaux résidant depuis longtemps en Algérie, vu que beaucoup connaissent la langue arabe et les coutumes des Musulmans, ce qui leur permettra une meilleure convivialité que ceux provenant de la Péninsule.

2- Les soldats licenciés de l'Armée d'Afrique offrent indubitablement des avantages, spécialement quand il s'agit de la colonisation agricole.

3- Les Compagnies maritimes et ferroviaires devaient accorder des prix préférentiels pour les ouvriers allant ou retournant d'Afrique.

4- Tous les ouvriers, artisans et petits industriels qui venaient s'installer au Nord du Maroc, devaient être instruits et conseillés par les autorités militaires et consulaires sur les coutumes indigènes, leurs préoccupations religieuses et la nécessité de les respecter.

Dans un article du « *Telegrama del Rif* » du 3 mars 1928, Luis Benumea, Directeur Général de « Action Sociale et Emigration », livre ses impressions sur l'émigration espagnole: « *je ne considère pas l'émigration comme un mal nécessaire en Espagne, car j'estime que notre pays dispose de moyens suffisants pour subvenir*

à tous ses habitants. Ce n'est que là où la densité de population dépasse les disponibilités qu'il convient de chercher dans l'émigration une soupape de sécurité. Il y a trois classes d'émigrants : les aventuriers ou inconscients. Les calculateurs ou conscients et les inadaptés."

III- Les Etapes de l'émigration au Maroc:

Jusqu'au début du XX siècle les statistiques espagnoles de l'émigration vers le Maroc avaient enregistré des chiffres très bas tant pour les entrées que pour les sorties, toujours inférieurs à 1.000 individus dans les deux sens. A partir de l'établissement du protectorat arrivèrent plusieurs milliers d'émigrants espagnols. L'Etat colonial a trouvé dans la colonie un espace économique qui pourrait absorber une part de son excédent démographique. Les premiers colons débarqués furent captés par la colonisation agricole, engagée sur toute la zone orientale, la plaine de Alhucemas et du Loukkos dans la partie occidentale du Protectorat; d'autres trouveront du travail dans les mines du Rif Oriental. L'activité en travaux d'infrastructure et dans l'industrie ne démarra que plus tard, durant les années trente, les offres de travail dans ces secteurs demeurant limitées.

Entre 1913 et 1914, la revue « *África Española* » publia une série d'articles sur l'émigration espagnole au Maroc, qui révéla l'importance de ce phénomène pour l'Etat colonial. Le problème essentiel résidait dans la manière de réguler cette émigration pour la rendre contrôlable. N'étaient autorisés à entrer au Maroc que les personnes aptes à gagner leur vie, fermant ainsi la porte aux émigrants indésirables. Pour les colons espagnols, le Maroc représentait une nouvelle opportunité pour l'émigration :

"Là-bas, les colons auront beaucoup d'avantages, des terres à bon marché et une maîtrise totale du terrain. Il faut inciter notre ouvrier agricole à émigrer pour qu'il ne meurt pas de faim"

Durant la période de la conquête du pays, l'émigration vers le Maroc ne fut pas importante. En 1918, à peine 7.000 vivaient dans la zone occidentale du Protectorat,

répartis comme suit: 3.410 à Tétouan, 2.860 à Larache, 580 à Alcazar-Quivir et 460 à Azila. Dans les enclaves vivaient environ de soixante mille : à Melilla et sa région, 40.000, et à Sebta, 20.000. Après l'occupation totale de la zone en 1927, le mouvement migratoire s'accéléra. Les autorités tentèrent de détourner vers leur zone l'émigration espagnole qui se dirigeait vers l'Algérie.

La Direction de la Colonisation, créée en 1928, se chargea de préparer une législation relative à l'émigration. Aussi s'occupait-elle d'adapter le code du travail espagnol du 23 août 1926 à la zone du Protectorat. En même temps, les autorités déployèrent une intense propagande pour attirer les ouvriers espagnols vers leur zone et tenter de réduire l'émigration espagnole et rifaine vers l'Algérie. En 1931, pour remédier au sous-emploi dans le nord de Maroc, un décret fut promulgué, une fois approuvé par les « Cortes », pour réguler l'émigration espagnole au Maroc. Étaient considérés émigrants les adultes des deux sexes qui ont quitté l'Espagne pour travailler. Tous devaient se présenter au service de l'émigration avec un contrat de travail qui, outre d'autres pré requis réglementaires, devait inclure l'engagement de l'employeur à rapatrier à ses frais son employé. Le prix du voyage retour et les frais y afférents devaient être déposés par l'employeur dans une banque désignée par le consul d'Espagne et être à sa disposition, à l'exception des entreprises qui offraient des garanties sous la responsabilité du consul. Le décret ne s'appliqua que dans le Protectorat, mais pas dans les enclaves qui n'étaient pas considérées comme des lieux d'émigration.

Le nombre d'Espagnols qui émigrèrent au Maroc diminua relativement durant la guerre civile (1936-1939), bien qu'il se remit à croître au début des années quarante. En 1940 il y avait 62.400 Espagnols, alors que en 1950 ils arrivèrent à 84.716. Cette population était urbaine en sa majorité. Des 62.400 résidents dans la région en 1940, seuls 5.000 (7,3%) vivaient à la campagne, alors que le reste était établi à Tétouan (35,4%), à Larache (presque 20%) et les autres villes (38,3%). Ceux installés en milieu rural étaient des gens modestes en contact étroit et permanent avec les marocains. Grâce aux chiffres officiels du recensement de 1940 il est possible de connaître l'origine de cette population qui provenait de toute l'Andalousie, principalement de la zone côtière – à l'exception de Huelva- et, dans une moindre mesure, de Murcie et des provinces de Alicante et Valencia; du resto du pays, seuls Madrid, Barcelone et Oviedo contribuaient pour plus de 1.000 individu recensés.

Au début des années cinquante vivaient au Maroc quelques 130.000 Espagnols, parmi lesquels 80.000 dans la zone espagnole et 50.000 dans la française. A ces chiffres peut s'ajouter la population espagnole des deux enclaves, Sebta et Melilla (130.000), et plus de 20.000 à Tanger. Une décade après l'indépendance, la colonie espagnole dans tout le royaume du Maroc s'est réduite à 44.554 personnes, puis en mars 1970 à 27.829 et seulement 8.460 en 1986.

IV- Les Espagnols de la zone du protectorat français

A l'établissement du Protectorat au Maroc en 1912, le principal contingent d'Espagnols dans la zone française se concentrait à Casablanca, avec quelques 4.000 personnes, et était trois fois inférieur à celui des français. Les Espagnols y constituaient le second contingent de population européenne, après les français; dépassant les italiens (3500), les maltais (300) et les allemands (150). A Rabat, avec à peine 500 individus, ils étaient moins nombreux que les français et à égalité avec les italiens. Ils constituaient un secteur du prolétariat employé dans des activités de travaux publics et de construction, l'industrie et les services.

En raison de sa proximité avec l'Oranais algérien, Oujda a accueilli une importante communauté d'Espagnols. Il s'y créa très tôt une « Casa de España » qui, malgré les difficultés financières pour la maintenir, joua un rôle important dans la vie sociale et culturelle des émigrants espagnols. Selon le recensement français de 1921, 2.900 Espagnols vivaient dans cette ville frontière, située entre la zone du Protectorat espagnol et l'Algérie, la plupart provenant d'Almería, Alicante et Murcie. Certains arrivaient à Oujda après avoir vécu quelque temps en Algérie. Des 1.708 Espagnols immatriculés au Consulat espagnol d'Oujda en 1927, 320 étaient ouvriers agricoles, 52 mineurs, 161 ouvriers dans la construction, 150 ouvriers dans l'industrie, 52 commerçants, 2 artistes, un médecin et un pharmacien, d'autres professions, 150, et 810 sans profession.

De par son importance comme ville industrielle et centre économique dynamique, Casablanca a également accueilli une population espagnole importante, constituée

par un secteur du prolétariat associé à des activités dans les T.P. et la construction, l'industrie et les services. Peu après la guerre civile espagnole commença alors l'exil républicain vers le Maroc. Casablanca accueillit une grande partie de ces républicains dont la majorité, après avoir fui les camps de concentration du sud de la France, embarquèrent au port de Marseille pour rejoindre Casablanca. Mais l'exil républicain à Casablanca est déjà un autre thème que je traiterai sûrement dans une autre livraison.

Bibliografía:

AZIZA Mimoun, 2003, La société rifaine face au Protectorat espagnol au Maroc (1912-1956). Bellaterra Edicion, Barcelona.

Bonmati Antón, J. F. ,1992, "Españoles en el Maghreb, siglos XIX y XX », Madrid.

Fernández Flóres, A. 1929-1930 , "Argelia y los españoles : estudio sobre la participación de los españoles en el desenvolvimiento y progreso de Argelia", Boletín de la Inspección general de Emigración, Ministerio de Trabajo y Previsión, tomo I.

Fernando Rodríguez Mediano y Helena de Felipe, 2002, El Protectorado español en Marruecos. Gestión colonia y identidades. CSIC, Madrid,

Fidu, C.1918, Le problème espagnol au Maroc, París, Société des Etudes Coloniales et Maritimes, 1918.

Gascon, J. ,1916, "La colonización del Rif y la colonización del interior, Africa Española.

Iñiguez, F. 1913, Por terres de Maroc, Valor agrícola de la zone espagnole, Madrid, Hijos de Reux,

Madariaga, María Rosa, 2000, Espagne y el Rif. Crónica de una historia casi olvidada, Ciudad Autónoma de Melilla.

Miège J. L y Hugues. E 1954, "les Européens à Casablanca au XIX e siècle (1856-1906)". Paris, s.d.

Pezzi, R. , 1893, "Los presidios menores de Africa y la influencia española en El Rif", Boletín Real Société Geográfica de Madrid, 1893.

Salafranca, J.F. El sistema colonial español en Africa, Algazara, Málaga, 2001.

Sonsoles Vázquez, 1999, Salam alicum, Hamido! Maroc espagnol (1941-1958), Algazara, Málaga.

Víctor Morales lezcano (Coord), 1993. Présencia cultural de España en el Magreb, Colecciones Mapfre. Madrid

La Tunisie

Les Maltais en Tunisie à la Veille du Protectorat

de Andrea L. SMITH

relu par Jean F. BUHAGIAR

L'Émigration vers la Tunisie

L'émigration maltaise au début du XIXe siècle était motivée par une série d'épidémies, de chocs économiques et des problèmes liés à la haute densité de population exaspérée par un notable manque de ressources naturelles. Un à deux milles Maltais partaient chaque année entre 1818 et 1832. Ils choisissaient surtout les rivages de l'est et du sud de la Méditerranée. Déjà dans les années 1840, 20.000 Maltais vivaient en Algérie, en Tunisie, en Égypte, à Constantinople, en Grèce ou à Tripoli. Approximativement 15 % de la population Maltaise vivait outre-mer à cette époque. Cette migration était caractérisée par un haut degré de spontanéité et de mobilité. Les migrants partaient pour une ville tunisienne par exemple, se dirigeant ensuite vers l'Algérie ou l'Égypte. Il y avait aussi un taux très élevé de retour au pays : à peu près 85 % des émigrants des années 1840 à 1890 sont retournés à Malte.

Les chiffres de la population européenne en Tunisie du XIXe siècle montrent le volume de l'immigration en Europe, mais ne sont pas très exacts. Les témoins contemporains nous donnent des chiffres divers. Après avoir analysé ces sources et les registres de catholicité de Ste. Croix, M. Ganiage a estimé qu'au milieu du XIXe siècle, il y avait 6 à 7.000 Maltais en Tunisie qui comprenaient 60 % de la population européenne. Il y avait aussi 4.000 Italiens et quelques 250 Grecs pendant la période 1850–1860. Dans les villes côtières, les Maltais ont été largement majoritaires. À Sfax par exemple, ils représentaient 77 % de la population catholique entre 1841 et 1879 et on en comptait 900 en 1885 sur un total de 1200 catholiques (Soumille 1993).



L'Image des Maltais tirée des Récits de Voyage

L'image des Maltais que l'on trouve dans les récits des voyageurs européens contemporains est plutôt négative. Pellissier décrit « une masse » de Maltais qui « exercent diverses industries boiteuses, la contrebande surtout ». Cette population croissante d'immigrants européens avait besoin d'être hébergée et c'est dans la ville de Tunis où le manque de logements étaient le plus aiguë que le niveau de vie des Européens pauvres choquait le plus les écrivains contemporains. Les quartiers maltais étaient décrits comme parmi les moins bien entretenus de la ville. Dunant écrit en 1858 : il s'y trouve pour les familles d'ouvriers pauvres, des fondouks, dont les habitants sont pour la plupart maltais. Ces gens sont entassés au nombre de 50/60 familles avec leurs enfants, vivant pêle-mêle durant le jour, au milieu de femmes sales et mal peignées.

Parce que le quartier Européen était situé au bas de la Médina, il était réputé comme boueux et déplaisant pendant l'hiver. À cette époque, les rues de Tunis n'étant pas encore goudronnées elles devenaient infranchissables. Un témoin de

1868 a décrit le quartier maltais à Tunis comme suit: « la grande rue de Tunis dite « des Maltais » est tenue dans un état de saleté révoltante. Les immondices les plus infectes y séjournent constamment." Influencé par ces images assez vives, l'historien M. Ganiage lui aussi nous donne une image sombre décrivant les Maltais comme un « prolétariat misérable » d'un niveau d'instruction très bas.

Ces sources suggèrent que les gens du nord de l'Europe voyageant en Tunisie y considéraient les Maltais assez difficiles à comprendre ou à définir. Ils les décrivaient souvent comme une sorte de mélange, manifestant une culture mixte et servant de pont entre l'Occident et l'Orient. Même si cela a été vrai pour certains à cette époque, notre connaissance de la vie quotidienne de cette partie de la population de la Tunisie reste limitée. Par contre (et heureusement!), les correspondances du Consul britannique en Tunisie nous fournissent des indications nouvelles qui nous amènent au-delà de ces images stéréotypées. Ces sources font avancer notre connaissance des Maltais et donc de l'histoire de la « mosaïque tunisienne » à la veille du Protectorat.

Une image révisée des Maltais et leurs "Années Dorées," 1855 - 1870

L'information, tirée des archives des agents consulaires britanniques durant les dernières décennies avant le Protectorat, présente une image relativement nouvelle des Maltais en Tunisie. A cette époque, ils dominaient numériquement la population Européenne et jouissaient d'une certaine liberté, établissant des colonies maltaises considérables à travers la Régence. On pouvait déjà remarquer une population importante de la deuxième génération maltaise née en Tunisie. C'est aussi à cette période que les Maltais étaient soutenus par un personnage important parmi le personnel consulaire britannique : le Consul Général Richard Wood. Les efforts incessants de Wood pour aider les plus pauvres de ses ressortissants étaient remarquables, suivi dans cette tâche par son personnel consulaire tout au long de son mandat à Tunis.

L'assimilation des Maltais, par des observateurs Européens à une population intermédiaire, était sûrement basée en partie sur leur langue sémitique, similaire à la langue parlée des Tunisiens. Or, cette habileté à communiquer avec la population locale leur avait octroyé de grands avantages. Ils ont pu établir des réseaux de commerce internationaux dès leur arrivée, dont un commerce important de

contrebande assez actif. Il y avait de nets avantages à cette position sociale ambiguë. Les documents de cette période nous font dépasser les portraits plutôt lugubres des enfants Maltais sans chaussures et leurs mères dépeignées. Ils décrivent plutôt un peuple pauvre pour la plupart, mais très travailleur et débrouillard, assez à l'aise dans son nouveau pays.

Les Registres de la Cour Consulaire Britannique

Honnêtes et travailleurs était l'immense majorité des Maltais en Tunisie à cette époque, mais les archives ne fournissent que quelques détails de cette partie de la population. Ceux qui étaient instruits ont disparu sans avoir eu le temps de laisser aux archives, des écrits ou une trace personnelle de leur mémoire. Donc, seuls ceux qui se trouvaient en difficulté, apparaissent dans ces documents : les agriculteurs incapables de payer leurs impôts, les plus pauvres, bénéficiaires de l'assistance de retour à Malte, les victimes, ou les auteurs de crimes.

En l'absence de sources plus « neutres », il est utile de consulter ces documents concernant les Maltais en difficulté avec les autorités diverses. Les registres de la Cour Consulaire Britannique basée à Tunis fournissent des informations sur les crimes commis ainsi que sur les individus concernés et la vie quotidienne maltaise. Tous les cas traités par les fonctionnaires consulaires vers la fin des années 1870, ont été examinés en détail de 1875 à 1877. Les individus convoqués étaient presque toujours des Maltais. De rares cas impliquaient des sujets britanniques de Gibraltar ou de Grèce. Ces registres identifient les métiers des délinquants et fournissent une description très détaillée des activités des Maltais à Tunis avant le Protectorat.

Les Métiers des Maltais

Nous n'avons pas beaucoup d'informations sur les métiers pratiqués par les Maltais sous la Régence à cette époque. Selon M. Ganiage, les Maltais, à Tunis, étaient principalement cochers et ceux des villes côtières exerçaient la contrebande de l'huile, du coton ou des armes. Dans son recensement des professions dans les registres paroissiaux de Ste Croix entre 1845 et 1864, les métiers des Maltais étaient rarement notés. Seulement 67 cas y sont mentionnés : 16 menuisiers, 5 forgerons, 11 commerçants, 4 garçons ou tenanciers de taverne et 2 charretiers.

Les casiers judiciaires nous apportent d'autres détails sur les métiers pratiqués par les Maltais. Ces sources indiquent le métier de tout individu convoqué par la cour consulaire. On y trouve de 1875 à 1877:

- Conducteurs d'équipages : 25
- Petits commerçants : 21
- Agriculteurs et journaliers : 20
- Vendeurs ambulants (marchands ambulants de poissons, de fruits, des collectionneurs de chiffon, et des musiciens) : 18
- Artisans : 15
- Garçons ou tenanciers de bars et tavernes : 12
- Ceux dont le métier n'est pas indiqué : 13
- Vagabonds : 4

Le métier le plus répandu parmi les accusés Maltais était celui de conducteur, les statistiques confirment les observations de l'époque. Mais la grande majorité des artisans Maltais n'est pas toujours mentionnée. M. Ganiage indiquait surtout les menuisiers et forgerons. Ici, les occupations énumérées sont plus diverses et incluent aussi des constructeurs de charrette, des tonneliers, des maçons, des peintres et des selliers. Le nombre de petits commerçants est aussi relativement surprenant. Cette catégorie regroupe les métiers suivants : coiffeur (1), boulanger (1), boucher (2), confiseur (1), négociants (5), tailleur (2), cordonnier (1), meunier (2), commerçants non spécifiés (7).



Certains Maltais étaient garçon ou propriétaires de bar ou de taverne. Cette information est confirmée par d'autres sources qui attestent qu'un grand nombre de ces établissements étaient tenus par des Maltais. Déjà en 1852, on en recense 59 à Tunis et à la Goulette.

Parmi les délinquants, treize n'avaient pas de métier identifié. Ceux-ci étaient presque tous de jeunes contrevenants, accusés souvent de « comportement tapageur » par la police locale ou pour avoir insulté autrui en état d'ivresse. Ce chiffre

inclus aussi trois femmes accusées par d'autres femmes Maltaises. Malgré les descriptions plutôt dramatiques des quartiers Maltais du milieu du siècle, il est intéressant de noter le petit nombre d'accusés identifiés comme chômeurs ou vagabonds. D'ailleurs, il faut se rappeler que ces données concernent seulement les Maltais accusés de crimes divers.

Ceci nous donnent donc l'impression d'une population largement employée, qui participait pour la plupart à des entreprises respectables de l'économie locale et nous permet d'en déduire que la majorité étaient intégrés dans la vie économique du pays.

Les Maltais et les Autres Nationalités

Cette documentation nouvelle nous donne aussi des détails importants sur les relations entre les Maltais et les Tunisiens.

Ils se sont fréquentés ou ont travaillé souvent ensembles. Ils partageaient des troupeaux de chèvres, marchaient dans les champs avec des camarades charretiers tunisiens après le travail ou pêchaient aux mêmes endroits. Les Maltais se sentaient tellement à leur aise qu'ils se déplaçaient dans des régions éloignées, étaient souvent dans la médina de Tunis après la tombée du jour, ou jouaient de la musique la nuit. Ce n'est pas là, le comportement de gens très inquiets.

Ces sources nous montrent que les Maltais occupaient une place sociale et économique assez intermédiaire pendant cette période. L'exemple classique est celle des Maltais contrebandiers, capables de servir de pont entre l'Occident et l'Orient. Une certaine habileté était nécessaire pour réussir dans ce domaine, car ils devaient participer aux réseaux d'échanges avec d'autres partenaires en Tunisie, à Malte ou en Algérie. Les Tunisiens leur amenaient les huiles, les peaux et d'autres denrées que les Maltais vendaient aux commerçants Maltais ou européens de Malte. Les marchands tunisiens leur étaient indispensables aussi pour acheter les produits de contrebande venant de l'Europe comme le tabac fournit par les commerçants européens.

La Dépêche Tunisienne

DERNIERS TÉLÉGRAMMES DE LA NUIT

ABONNEMENTS
 Tunis, Algérie, Tripoli et Beyrouth : 20 f. l'année
 Un an 20 f. Un an 20 f.
 Six mois 10 50 Six mois 10 50
 Trois mois 5 50 Trois mois 5 50
 On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.
 UNION POSTALE, PARIS 20^e arr.
 Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.

Directeur : E. LECORE-CARPENTIER
 ADMINISTRATION & RÉDACTION : 24, avenue de France, TUNIS

Jeudi 19 Août 1897 — 4^e jour — 20 Rabia-el-Aoual 1315
 SAINT LOUIS, EVÉQUE

INSERTIONS
 Annonces légales 0 f. 25 la ligne.
 Annonces diverses 0 40 —
 Réclames 0 60 —
 Chronique 1 50 —
 Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.
 On rendra compte de tout ouvrage dont il aura été adressé un exemplaire.

Nous trouvons dans une feuille maltaise, le *Piccanasi*, écrite avec un grand souffle patriotique, les lignes suivantes qui peignent admirablement les relations cordiales qui existent, partout où flottent les couleurs françaises, entre Maltais et Français.

« Des milliers et des milliers de nos frères, dit l'organe maltais, vivent heureux et contents dans les colonies françaises. Les Maltais, et ils sont nombreux, qui, à l'ombre du drapeau Britannique et sur leur sol natal, n'ont pu gagner leur vie, ceux qui n'ont pu avoir la moindre part de l'or anglais qui circule dans leur pays; ceux qui, pour un motif ou pour un autre, ne trouvent pas de pain dans leur chère Malte, en se réfugiant sous les plis du glorieux drapeau de la France, ont toujours trouvé du pain, de l'aisance et de la prospérité.

« A cause de la fortune favorable aux Maltais qui se réfugient sur le sol français, à cause de l'accueil bienveillant fait à nos frères dans toutes les colonies de la grande République, Malte ne saurait oublier jamais la magnanime France; le nom de la chère France doit être gravé en caractères indélébiles dans le cœur de tous ceux qui portent vraiment dans leur âme la flamme sacrée du patriotisme.

« Dans aucune partie du monde, en effet, et sous la protection d'aucun drapeau étranger, les Maltais ne sont aussi nombreux, ni aussi satisfaits que dans les colonies et dans les pays de France.

Nous remercions le *Piccanasi* de ce témoignage d'affectueuse sympathie qui se termine par un cri de : « Vive la France! » auquel nous ne saurions mieux répondre que par celui de : « Vivent Malte et les Maltais! »

Ce statut intermédiaire semble avoir été largement favorable aux Maltais en Tunisie avant le Protectorat. Ils avaient de solides relations avec les prêtres catholiques ou leurs représentants britanniques du consulat. Ils étaient aussi capables de communiquer avec la population locale et de ce fait assez bien admis par les Tunisiens. Vadala écrit en 1911 qu'en dépit du fait que les Maltais capturés au XVIII^e siècle, haïs par les musulmans parce que bons chrétiens, lorsque la piraterie fut abolie, ceux-ci ne tardèrent pas à « les considérer comme des demi-frères et à les utiliser comme intermédiaires auprès des peuples d'Europe ». Pour lui, le rôle de pionniers et de premiers négociants en Afrique du Nord des Maltais « n'a pas été suffisamment relevé et ils temps de leur rendre justice.

Sources :

- Gallica – Dépêche

Tunisienne : <http://gallica.bnf.fr/searchInPeriodique?spe=&arkPress=cb32756164v/date>

- Image cocher : Site de Sfax : <http://www.sfax1881-1956.com/>
- Carte Malte-Sicile de de Wit (1670-1680)

Publié avec l'aimable autorisation du Professeur Maurice CAUCHI, responsable du Site « Malta Virtual Emigration Museum »

1. La vie économique à Malte au 18^e siècle, de Aurore VERIÉ

2. [Les étrangers à Malte \(fin XVIe-XVIIe siècles\), de Anne BROGINI](#)
3. [La langue maltaise, un carrefour linguistique, de Martine VANHOVE](#)
4. [Les Juifs à Malte, de Aurore VERIÉ](#)
5. [Les Français d'Algérie de 1830 à aujourd'hui \(extraits\), de Jeannine VERDES-LEROUX](#)
6. [L'émigration des Maltais en Algérie au XIXème siècle \(extraits\), de Marc DONATO](#)
7. [Malte dans "Un hiver en Egypte" \(extraits\), de Eugène POITOU](#)
8. [Les Maltais en Tunisie à la Veille du Protectorat \(extraits\), de Andrea L. SMITH](#)
9. [La population de Malte au XVIIe siècle, reflet d'une modernité \(extraits\), de Anne BROGINI](#)
10. [La peur de la Révolution française à Malte, de Frans CIAPPARA](#)
11. [Le Siège de Malte par Napoléon Bonaparte \(extraits\)](#)
12. [Malte, frontière de chrétienté \(1530-1670\), de Anne BROGINI](#)
13. [L'esclavage au quotidien à Malte au xvie siècle, de Anne BROGINI](#)

UNE TUNISE TRANS-COLONIALE : LES IMMIGRÉS ITALIENS DANS LE PROTECTORAT FRANÇAIS DE TUNISIE ENTRE COLONISATION ET COLONIALISME

Vers la fin du XIXe siècle l'Italie connaît un grand mouvement migratoire qui portera ses citoyens à chercher fortune ailleurs. Si les destinations d'outre-Atlantique sont celles qu'ont accueillies la majeure partie de cette émigration, les pays de la rive méridionale de la Méditerranée ont connu aussi l'installation de communautés d'émigrés italiens. Les travaux financés par les puissances coloniales française et anglaise avaient attiré dans toute l'Afrique méditerranéenne un nombre élevé d'ouvriers pour la plupart provenant de Sicile, Sardaigne et de l'Italie du Sud. La Tunisie était le pays africain avec le plus grand nombre d'immigrés italiens, en 1905 ils étaient environ 90 000. Après la Tunisie, l'Égypte était la destination

africaine préférée de ceux qui délaissaient la Péninsule. L'installation des Italiens dans le protectorat français ne concernait pas seulement le cadre urbain de la ville de Tunis où ils étaient très nombreux et avaient formé des quartiers ethniques_ mais aussi les campagnes et les mines de l'intérieur. Les études de Gianni Marilotti¹ sur la présence des ouvriers sardes dans les mines des phosphates de Gafsa, Kâala Djerda, Metlaoui et celles de Daniela Melfa² sur les agriculteurs et vigneron siciliens dans les régions de Kelibia, Enfida, Mornaguia et Zaghouan démontrent la composition régionale de cette émigration prolétaire. Une des différences avec l'émigration italienne d'outre-Atlantique était que les contacts méditerranéens avaient une histoire plus longue et donc plus stratifiée : en Tunisie, par exemple, il y a eu des présences italiennes – ou italophones – qui dataient au moins de l'époque moderne et qui occupaient des positions aisées dans le contexte beylical précolonial³. Les émigrés prolétaires du XIXe siècle trouvèrent donc une élite italienne fruit des contacts pluri-séculaires entre les deux rivages. Les descendants des pêcheurs génois du corail qui s'étaient installés à Tabarka au XVIe siècle, les Juifs séfarades de Livourne – les Grâna⁴ – venus à Tunis vers le XVIIe siècle, les prisonniers des corsaires barbaresques, les patriotes du Risorgimento exilés, formèrent au XIXe siècle un groupe déjà bien intégré dans le système tunisien⁵.



©Comitato
Tunisino della
Dante Alighieri,
La Colonia
Italiana di Tunisi
durante
la Guerra 1915-
1917, Tipografia
Finzi, Tunis,
1917.

À l'instar des études sur le nationbuilding des historiens Hobsbawm, Mosse, Banti, Thiesse⁶ et en adoptant la perspective de « communautés imaginées » de Anderson⁷, notre vise à montrer si et sous quelle forme se structure dans ce contexte d'émigration un processus de

construction nationale. Bien entendu, le rapport entre les élites et les classes sociales moins aisées de la plus récente immigration est au centre de l'intérêt de la recherche. Le but est l'analyse des structures, des raisons et des dynamiques sociales du sentiment d'identité collective. Si les identités collectives sont des produits d'imagination sociale, cela est encore plus vrai et concret dans un contexte migratoire où on veut construire ou affirmer une identité nationale, donc un lien social collectif mais exclusif, dans un milieu étranger. Comment ces populations géraient-elles leur identité italienne dans le contexte de la colonisation française ? C'est-à-dire, avec Balandier⁸, dans une société segmentée selon critères des ethniques qui interagissaient avec des divisions sociales et économiques. L'étude de l'interaction de l'imaginaire italien avec les dynamiques sociales d'une communauté expatriée permet d'analyser concrètement la construction d'une identité collective. Une thématique centrale est sans doute le concept d'italianité vu comme l'ensemble des caractères imaginés ou réels, des références culturelles et sociales, stéréotypes – internes et externes –. L'imaginaire national présenté comme un système inébranlable de valeurs, traditions et qualités du peuple italien, se modifie en se positionnant par rapport aux besoins du moment et au contexte. L'italianité du Risorgimento était bien différente de celle impérialiste du 1911, de celle fasciste ou de celle républicaine. À cette évolution diachronique il faut ajouter des variations, des nuances, par rapport aux lieux où l'idée "d'Italie" devait être pratiquée. À la fin du XIXe siècle il était qualitativement différent de se proclamer Italien en Italie, aux Etats-Unis, en Érythrée, ou à Tunis.

Le cas de l'émigration italienne en Tunisie présente donc des particularités qui la rendent unique : pays de colonisation française mais dans lequel la population italienne est majoritaire démographiquement par rapport aux colonisateurs. La situation est rendue encore plus tendue par des revendications colonialistes que l'Italie avait envers la Tunisie et qu'ont été effacées par l'expansionnisme français. Le choc de 1881, 'lo schiaffo di Tunisi' avait fait démissionner le gouvernement Cairoli et changé le cours diplomatique des rapports franco-italiens. Avec la successive normalisation des rapports entre les deux pays, certains secteurs de l'opinion publique italienne ne cessaient pas de regarder la Tunisie comme une sorte de 'colonie manquée', signe de la faiblesse italienne dans la politique coloniale. Dans certains milieux émergeait l'idée de la Tunisie comme exemple des avantages et des

succès qui pouvait avoir une colonisation italienne en Afrique. La Tunisie devient ainsi la justification des aspirations italiennes en Afrique et notamment, en Tripolitaine. Les propriétés agricoles italiennes présentes dans les régions tunisiennes, les activités des bourgeois, des pêcheurs, des ouvriers dans la construction des infrastructures – en grande majorité des Siciliens – témoignaient de l'importance de l'élément italien en Afrique bien que subordonné à l'autorité française. En 1887 Paul Leroy- Beaulieu dans son livre sur la colonisation française en Algérie et Tunisie écrit à propos des mesures à prendre à l'égard des Italiens en Tunisie : « ... il faudra, toutefois, prendre quelques précautions pour que la France ne couve pas en Tunisie un oeuf italien... »⁹. La prépondérance démographique des Italiens et leur concours direct au développement de l'économie coloniale dans le cadre du système français, était objet d'accusation, de revendications et de tensions entre l'Italie et la France.



© Tipografia Finzi, Tunis, 1917

Si les autorités françaises craignaient un 'péril italien', Rome ne voulait pas laisser une communauté si importante tant d'un point de vue économique que politique, à l'assimilation française. Les questions d'appartenance ethnique et nationale se chargent des significations spécifiques dans la Régence, liées aux ambitions italiennes en Afrique et aux rapports franco-italiens. La Tunisie rentrait dans un certain discours colonialiste italien maintenu vivant par les nationalistes, comme

Corradini et Castellini¹⁰, et qui sera repris lors du fascisme. L'émigration des Siciliens et des Sardes en Tunisie était interprétée selon la rhétorique colonialiste italienne comme un signe de l'expansionnisme du peuple italien. L'union des capitaux et de l'administration coloniale française avec le travail des ouvriers italiens s'inscrivait dans l'idée de 'l'Afrique latine', qui incluait dans la même classe de colonisateurs les Français et les Italiens. La Tunisie des émigrés italiens entrait ainsi dans l'imaginaire colonialiste de Rome, en devenant ainsi un espace qu'on pourrait définir de 'transcolonial' pour sa fonction de contact entre les deux colonialismes. En outre, on veut considérer le cas italo-franco-tunisien comme un trait d'union entre l'émigration, la colonisation et le colonialisme dans la complexité d'une société coloniale. L'hypothèse est de voir dans le cas tunisien – pour certains aspects et contextes – un exemple de colonisation italienne sous le colonialisme français. Avec le terme colonialisme on fait référence à tout un système et à un dispositif de pouvoir de domination et assujettissement culturel et matériel, comme tracé par Edward Saïd¹¹, en le distinguant de celui de 'colonisation' auquel on donne une signification plus concrète d'installation, production et reproduction, dans un territoire par une population allogène. Wolfgang Reinhard¹² souligne que c'est un événement très rare, presque impossible, dans l'histoire contemporaine un processus de colonisation sans colonialisme. Si l'on peut être d'accord avec l'historien allemand il faut ajouter pourtant que le cas tunisien ne peut tenir bien d'exemple en révélant une situation mixte, dans laquelle le colonialisme d'une minorité européenne gère, outre l'exploitation coloniale des ressources du pays et ses habitants, la colonisation faite par une autre minorité européenne.



© Archivio Centrale dello Stato, Casellario Politico Centrale, busta 1176/ Antonino Casubolo.

La Tunisie avait été pour l'Italie une 'colonie perdue' mais la présence d'Italiens émigrés ne permettait pas d'oublier totalement ce pays méditerranéen si proche de la Péninsule. Si la Tunisie était une 'colonie perdue', les Italiens de Tunisie formaient une 'colonie dans la colonie' que, pourtant, Rome ne voulait pas perdre. L'ambiguïté du terme italien de 'colonie', utilisé – à l'époque – tant pour les communautés expatriées (comme en Argentine) que pour les possessions d'outremer (Érythrée, Somalie), a été un moyen pour l'élite libérale italienne d'encadrer les différentes communautés à l'étranger dans une générique Italie d'outre-mer. L'ambiguïté du terme correspond, pour le cas étudié, à une incertitude du positionnement de la présence italienne dans cette situation coloniale : étaient-ils plus des colonisateurs ou des émigrés ? Dans l'espace social colonial les Italiens se trouvaient entre la classe dominante des colonisateurs français et celle dominée des colonisés tunisiens¹³. Revendiquer l'italianité dans la Tunisie coloniale stigmatisait une condition intermédiaire dans laquelle des ouvriers européens partageaient avec la

population locale tunisienne de conditions sociales et économiques similaires. Si le prolétariat italien de Tunisie était beaucoup plus proche des Tunisiens que des Français, il ne faut pas oublier la segmentation sociale ethnique typique d'une société coloniale. Les Européens, même si 'rivaux' ou concurrents partageaient une même condition de privilège, directement ou indirectement, dans l'espace colonial¹⁴. Des émigrés sentimentalement proches des colonisateurs mais dont la pauvreté économique, les rapproche des colonisés. Cette ambiguïté deviendra encore plus paradoxale lors de l'invasion italienne en Libye. La circulation de pratiques et des discours dans l'espace colonial tunisien permet d'analyser la Tunisie et ses Italiens comme un trait d'union entre émigration et colonialisme, et, lors de la guerre de Libye, comme point de contact entre les colonialismes français et italien.

Gabriele MONTALBANO

est doctorant contractuel Section des Sciences Historiques et Philologiques à l'Université de Florence. Contact : gabriele.montalbano@ephe.sorbonne.fr

1 Marilotti Gianni (éd.), *L'Italia e il Nord Africa : l'emigrazione sarda in Tunisia 1848-1914*. 1 vol. Studi storici Carocci 90. Rome : Carocci, 2006.

2 Melfa, Daniela, *Migrando a sud. Coloni italiani in Tunisia*. Rome : Aracne, 2008.

3 Des exemples célèbres sont le Comte Giuseppe Raffo, originaire de Ligurie, ministre de Ahmed bey entre le 1835 et le 1859, et Luigi Calligaris, piémontais, premier directeur de l'école militaire du Bardo.

4 Grâna – ou Qrâna – est le pluriel de gurni – ou qurni – qui veut dire livournais, de l'ancien nom de la ville de Livourne en arabe, Gurna . Avec le terme Grâna on entend le groupe juif séfaraïte italo-ibérique installé à Tunis depuis le XVII^e siècle. Ceci était culturellement, rituellement et linguistiquement différencié des Juifs tunisiens, dits 'twensa'.

5 Finzi Silvia, a c. di., *Memorie Italiane di Tunisia*. Tunis : Ambasciata d'Italia, Istituto di cultura, 2000 ; Pasotti, Nullo, *Italiani e Italia in Tunisia dalle origini al 1970*, Finzi editore, 1971.

6 Hobsbawm Eric, e Terence O. Ranger, *The Invention of Tradition*. Cambridge University Press, 1992; Mosse, George Lachmann. *The Nationalization of the*

Masses: Political Symbolism and Mass Movements in Germany from the Napoleonic Wars through the Third Reich. New York : H. Fertig, 1975. Banti, Alberto Mario. Sublime madre nostra. La nazione italiana dal Risorgimento al fascismo. Bari : Editori Laterza, 2011 ; Thiesse, Anne-Marie. La création des identités nationales. Paris: Seuil, 2001.

7 Anderson Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London ; New York : Verso Books, 1991.

8 Balandier Georges, « La situation coloniale : approche théorique ». *Cahiers Internationaux de Sociologie* 11 (1951), 44–79.

9 Leroy-Beaulieu Paul, *L'Algérie et la Tunisie*. 2e éd. 1 vol. Paris : Guillaumin, 1887, 448.

10 On peut remarquer la forte présence de la question tunisienne dans les ouvrages nationalistes publiés lors de la guerre italo-turque. La Tunisie et son émigration occupe une place tout à fait centrale dans l'imaginaire colonial italien pour la Libye : Castellini, Gualtiero. *Tunisi e Tripoli*. Turin : Fratelli Bocca, 1911 ; Idem. *Nell'Africa romana: note di viaggio*. Trente : Scotoni e Vitti, 1908 ; Corradini, Enrico. *Sopra le vie del nuovo impero, dall' emigrazione di Tunisi alla guerra nell' Egeo. Con un epilogo sopra la civiltà commerciale, la civiltà guerresca e i valori morali*. Milan : fratelli Treves, 1912.

11 Said Edward W, *Orientalism*, Pantheon Books, 1978.

12 Reinhard Wolfgang, *Klein Geschichte des Kolonialismus*. Stuttgart : Kröner Verlag, 1996.

13 Davì Laura, "Entre colonisateurs et colonisés : les Italiens de Tunisie (XIXe-XXe siècle)", dans Alexandropoulos, Jacques, et Patrick Cabanel (éd.), *La Tunisie mosaïque : diasporas, cosmopolitisme, archéologies de l'identité* Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2000.

14 Albert Memmi donne une description magistrale de la condition sociale des Italiens de Tunisie dans son ouvrage *Portrait du colonisé : précédé du portrait du colonisateur*, Paris : Buchet/Chastel, 1957, 39.

Pour citer ce billet : Gabriele MONTALBANO, « Une Tunisie trans-coloniale : les immigrés italiens dans le protectorat français de Tunisie entre colonisation et colonialisme », Le Carnet de l'IRMC, N° 18, septembre-décembre 2016. [En ligne] <http://irmc.hypotheses.org/2017>.

الجاليات الأوربية بمصر

الأجانب في مصر الملكية: جنة التنوع أم نار
الاحتلال؟

معتز ممدوح



الجالية الأرمينية في مصر

في سياق الحنين النوستالجي إلى فترة العهد الملكي في مصر، ينظر كثيرون إلى الوجود الأجنبي في مصر قبل ثورة يوليو 1952 نظرة رومانسية إلى حد بعيد، في إطار أن مصر كانت بلدًا متعدد الهويات، جاذبًا للهجرة، وليس طاردًا للسكان كما هو الحال في الوقت الحاضر. هل كانت هذه هي الحقيقة؟ أم أن موقع الأجانب في التركيب الاجتماعي والاقتصادي والإداري في مصر في القرن التاسع عشر والنصف الأول من القرن العشرين يخبرنا بحقيقة أخرى عن طبيعة ذلك الوجود؟

الاحتلال غير المعلن

من أهم الكتب التي تناولت الوجود الأجنبي في مصر في القرن التاسع عشر ومطلع القرن العشرين مبكرًا، كتاب «Egypt's Ruin» لتيودور روثستين، الذي أصدرت لجنة التأليف والترجمة والنشر طبعته المعرّبة الأولى عام 1923 تحت عنوان «تاريخ المسألة المصرية 1875-1910»، وهو الكتاب نفسه الذي صدرت له ترجمة أخرى من المترجم علي أحمد شكري في عام 1927، تحت عنوان آخر هو «تاريخ مصر قبل الاحتلال البريطاني وبعده.»

يقول روثستين إن مصر في عهد سعيد باشا سلف الخديو إسماعيل، كانت من أكثر بلاد الشرق رخاء بلا جدال؛ إذ كانت نفقات المعيشة فيها منخفضة إلى درجة لا تكاد تصدق، حيث كان قرش صاغ واحد كافيًا لسد حاجات أسرة بأكملها في اليوم على سبيل المثال، هذا في الوقت نفسه الذي ازدادت فيه العناية بالمشروعات العامة كالسكك الحديدية والقناطر الخيرية وترع الري الجديدة، فضلًا عن بدء إدخال التلغراف والطمبات البخارية، كل ذلك في ظل ارتفاع ثمن صادرات مصر من القطن إلى ثلاثة أضعاف بسبب ظروف الحرب الأهلية الأمريكية التي أوقفت صادرات القطن من مزارع الجنوب.^[1]



❖ الكاتب الروسي تيودور روثستين

هذا الرخاء لم يستمر طويلاً، حيث شهدت الأوضاع في البلاد تغييراً كبيراً منذ أن صعد إسماعيل إلى سدة الحكم؛ نتيجة لبذخه وإسرافه ولجوءه إلى الاقتراض من بيوت المال الأوروبية، ونتيجة كذلك لتدني أسعار القطن بعد نهاية الحرب الأهلية الأمريكية. وقد أدت القروض التي اقترضها إسماعيل بصفة شخصية بربا فاحش، لكونه نائباً للسلطان العثماني، وبالتالي يتمتع بسلطة أدنى من الملوك العاديين، على نحو لا يستطيع معه رهن إيرادات البلاد كضمان عام للديون، إلى فتح أبواب الاقتصاد المصري بصورة واسعة أمام الأجانب من خلال الامتيازات والاستثناءات التي قدمت لهم.^[2]

كما يقول روثستين، وقعت مصر جراء تلك السياسات في قبضة حملة الأسهم الأوروبيين، وذلك بعد عجزها عن سداد الديون وإشهارها للإفلاس، وتم تشكيل وزارة أوروبية في أغسطس/آب 1872، وخضعت البلاد بعد ذلك إلى رقابة ثنائية مالية من مستشار مالي فرنسي وآخر بريطاني لضمان سداد مصر ديونها. وتمثل تلك الفترة بحسب روثستين البداية التي انتقلت معها شئون الإدارة المصرية إلى أيدي موظفين أجانب يعملون مباشرةً لصالح حملة الأسهم، رغم تبعيتهم الرسمية الشكلية للخديو.^[3]

لم يقتصر الوجود الأجنبي في تلك الأثناء على الموظفين الأجانب داخل الحكومة المصرية، ولكن تحولت البلاد أيضاً إلى سوق مفتوحة لرعوس الأموال الأوروبية وللتجار الأجانب الذين هاجروا إلى مصر للإقامة فيها بشكل دائم أو شبه دائم.

موقع الأجانب في التركيب الاجتماعي والاقتصادي المصري

ساعد استكمال خط السكة الحديد بين القاهرة والإسكندرية في عام 1858 على فتح مصر أمام الاختراق الأوروبي على نحو دراماتيكي، حيث اختصرت القطارات مسافة الرحلة من ميناء مدينة الإسكندرية الكوزموبوليتانية إلى القاهرة من أربعة أيام إلى ثماني ساعات فقط، وقد ساعدت الأموال التي تلقتها الإدارة المصرية من ارتفاع الضرائب على القطن في استخدام عمال ميكانيكيين ومهندسين ومدرسين أوروبيين، كما أدى افتتاح قناة السويس في 1869 إلى خلق مجتمعات كبيرة للمغتربين في السويس وبورسعيد.^[4]

نما عدد الأوروبيين في مصر من قرابة 10 آلاف نسمة في 1848، إلى نحو 100 ألف في ثمانينيات القرن التاسع عشر. ورغم أن أغلبية هؤلاء الأجانب كانوا يقيمون في الإسكندرية، إلا أن أعدادًا كبيرة منهم تحركت نحو القاهرة والأقاليم ككبار ملاك ومقرضي نقود [5] ، وتوزعت جنسيات أولئك الأجانب بين العديد من القوميات الأوروبية، فكان منهم الفرنسيون والإنجليز والإيطاليون واليونانيون والأرمن.

بلغ تعداد الأجانب بالقاهرة طبقًا للإحصاء الذي تم في 3 مايو/أيار 1882، 22422 نسمة من إجمالي سكان القاهرة الذين كان يبلغ عددهم 374838 نسمة. أكبر هؤلاء الأجانب عددًا هم اليونانيون الذين وصل تعدادهم إلى 7000 نسمة، يليهم الفرنسيون بتعداد 5000 نسمة، ثم الإيطاليون 3367 نسمة، ثم النمساويون 1800 نسمة، وأخيرًا الإنجليز 1000 نسمة.

محلات هانو و شيكوريل و عمر افندي و سيدناوي في مصر خلال أربعينيات القرن الماضي

أدت الأعداد الكبيرة للأوروبيين التجار أصحاب الحوانيت والعمال إلى خلق منافسة مع المصريين أفضت إلى نتائج بالغة التأثير، حيث سعى هؤلاء لنيل الحصانة في مواجهة القانون المصري والضرائب، والتمتع باستثنائية في الرواتب مقارنة بالمستخدمين المصريين المهرة لمزاولة العمل نفسه. لكل تلك العوامل، نظر كثير من عامة المصريين إلى الوجود الأجنبي ليس كعامل للتقدم، ولكن كعامل أساسي في بناء نظام اجتماعي غير عادل؛ نظام اشتمل على مزايا واستثناءات مقتصرة عليهم، وعلى ضرائب باهظة بسبب الحاجة إلى خدمة الديون الأوروبية وإرضاء رجال مال الأوروبيين الجشعين. [6]

على أثر تلك الضغوط المتتالية من بعثات مالية ولجان تحقيق أجنبية، وتغلغل أجنبي واسع في شئون الدولة المصرية، صدر قانون التصفية في 19 يوليو/تموز 1880، وخصص 57% من دخل البلاد لسداد تكلفة خدمة الديون بجانب دفع الخراج إلى الدولة العثمانية. [7]

نتيجة للوضع الاستثنائي والمميز للأجانب، أنشأ الخديو إسماعيل المحاكم المختلطة في يونيو/حزيران عام 1875، وهي محاكم أسست خصيصاً لرعايا الدول الأوروبية، وكانت البداية لتحويلات جذرية في النظام القضائي لمصر، تحولات جرت في سياق تحولات أكبر ثقافية واجتماعية، أفرزت جدلاً حول هوية البلاد من الأساس، ويمكن أن نلمس هذا بوضوح في كتاب «مستقبل الثقافة في مصر» لطفه حسين الذي قال فيه الأخير إن مصر أقرب حضارياً لبلدان حوض البحر المتوسط منها لبلدان الشرق.

المحاكم المختلطة



❖ محلات هانو و شيكورييل و عمر افندي و صيدناوي في مصر خلال أربعينيات القرن الماضي

يقول المؤرخ المصري عبد الرحمن الرافي في كتابه «عصر إسماعيل» إن إنشاء المحاكم المختلطة ساعد على تغلغل رءوس الأموال الأجنبية وسيطرتها على مرافق البلاد، على نحو وقعت معه الثروة العقارية والمالية المصرية في قبضة الأجانب، بعيداً عن الامتيازات الأخرى التي منحت إياهم وجعلت أموالهم العقارية والتجارية والصناعية محصنة من الضرائب التي أثقلت كاهل المصريين.

حيث أتاح نظام المحاكم المختلطة الذي يتعامل أساسًا بالقانون الأوروبي للدائنين الأجانب حق احتباس رهونات على المديونيات حتى لو كانت ضئيلة، وذلك في حال تأخر موعد استحقاقها، وكان هذا على خلاف المعمول به في السابق في المحاكم الشرعية المصرية، وهو ما مكّن الدائنين الأوروبيين من ضم أرض الفلاحين مقابل الديون المعدومة، وقد نقلت المحاكم المختلطة في هذا الإطار نحو 500 ألف فدان إلى أيدي مقرضي النقود في محافظة المنوفية وحدها، وهي المعروفة بخصوبة أراضيها. [8]

أدى النظام القضائي المختلط الجديد إلى تحولات أوسع أيضًا في النظام القانوني والتشريعي والإداري، فعلى مستوى التشريع الإداري فقد المصريون إرثًا اجتماعيًا ثمينًا، ألا وهو تكتلهم في طوائف وهيئات لها قدر من الحرية والحوكمة الذاتية والقدرة على الصمود أمام الضغوط والعسف، وهو ما لم تسمح به النظم القانونية والحكومية التي آثرت أن تتعامل مع المجتمع كأفراد متذمرين. [9]

كان لكل من هذه الجماعات الوسيطة المتدرجة بين العموم والخصوص، والمصنفة تبعًا للوحدات القرابية والجغرافية والمهنية، انعكاسات وترايبات مع العلاقات والمراكز القانونية، تترتب عليها حقوق مثل حق الشفعة والارتفاقات ونفقة الأقارب في الأسر والعائلات الممتدة. [10]

ساهمت النظم الوافدة القانونية والحقوقية، والبنى التنظيمية الجديدة التي قامت عليها، في تفكيك تلك الأواصر، وعملت على إذابة شعور كل من تلك الجماعات بذاتها، وشعور الفرد بارتباطه بها، وكسرت الجسم الاجتماعي المصري بما فيه مؤسسات وهيئات وعلاقات تاريخية مستقرة، وأنشأت عوضًا عن ذلك هياكل وبنى مبتورة من بيئة أجنبية ومن سياق مختلف على أنساق غير متألّفة معها. [11]

على هذا النحو أصبح لا يوجد اليوم رابط ينظم العلاقات على نحو سلس بين سكان عمارة واحدة في حي من أحياء القاهرة، بمثل ما كان الرابط الجامع ينظم سكان الحارات القديمة رغم انفصال المساكن، واستحال الوضع بنهاية المطاف في مصر إلى سلطة مركزية متغولة وأفراد متناثرين، وأقليات أجنبية تتمتع بالكثير من الحصانة والامتيازات.

أدى أيضًا تفتت نظام الطوائف قيام السلطة المركزية كتنظيم شبه وحيد في المجتمع إلى تسهيل سيطرة الحكم الأجنبي على البلاد، وأضعف ما تواجهه سياساته من مقاومة، وأدى إلى جنوح دولة الاستقلال الوطني التي قامت لاحقًا بعد جلاء المحتل إلى الاستبداد والفشل الإداري والتضخم البيروقراطي. [12] في هذا السياق يقول المؤرخ المصري طارق البشري:

إن نظرة لقوانين الضرائب والتأمينات الاجتماعية تكشف إلى أي حد جرت تلك القوانين في التعقيد والتشعب والإمعان في تفصيل التفاصيل، لأن القانون صار موجهاً إلى جهاز واحد ينفذه، وعليه أن يضبط أحكامه من حيث الإمكانية المالية المقبوضة أو المصروفة، مع ملاحظة اعتبارات العدالة في التوزيع بين أفراد تختلف أوضاعهم وظروفهم، ومع ملاحظة الوجوه المتنوعة للتهرب والتحايل على الجهاز الوحيد، فتزداد الأوضاع تعقيدًا، وتوضع القواعد، ثم توضع الاستثناءات عليها، ثم ترد الإجراءات البالغة التعقيد، وكل ذلك تزيد به المنازعات، فتنشأ أجهزة للتظلم من الإجراءات، وتتعدد درجاتها، ثم تزداد المنازعات أمام المحاكم بدرجاتها المختلفة. ثم تتداعى التعديلات القانونية لسد فجوة ووقف تحايل أو تدارك خلل أو ظلم وقع بفئة شعبية، فتزداد النصوص تعقيدًا وتشعبًا وهكذا، ويزداد العب على المحاكم فيضعف نصيب كل حالة من الدراسة المتأنية، فيتعدل نظام المحاكم، وتتعدل القوانين. [13]

وأخيرًا، أدى احتكام الجاليات الأوروبية لقوانينها الخاصة التي تسربت إلى بنية النظام القانوني والتشريعي المصري في نهاية المطاف، إلى اغتراب السلطة عن الجمهور، فلم يعد القانون نظامًا وأحكامًا يتحاكم الناس بها بين بعضهم البعض من خلال علاقاتهم المباشرة وروابطهم الحية، وبواسطة الكيانات الجامعة المبنية على الروابط التي يشعرون بالانتماء إليها حقًا، بل صارت علاقة الفرد بالآخر في المجتمع تتشكل من خلال أحكام مفروضة من أعلى [14] ، عبر السلطة المركزية التي كانت تحمي مصالح الأجانب بالدرجة الأولى عبر الاستثناءات التي قدمت لهم كرعايا دول أوروبية وكجاليات وكنل اجتماعية لها وزن

وصوت مسموع، في مقابل الشردمة التي عانى منها عموم المصريين من «معذبي الأرض.»

المراجع:

ثيودور روشتاين، تاريخ مصر قبل الاحتلال البريطاني وبعده، ترجمة علي أحمد شكري، طبعة من إصدار المترجم، القاهرة، 1927، ص44

لمرجع نفسه ص 47

لمرجع نفسه ص 102

جوان كول، الكولنيالية والثورة: الأصول الاجتماعية والثقافية لثورة عرابي، ترجمة عنان الشهاوي، مدارات للأبحاث والنشر، القاهرة، الطبعة الأولى ، يناير 2016، ص 464

المرجع نفسه ص 466

المرجع نفسه ص 467 – 469

أحمد عبد الرحيم، مصر والمسألة المصرية من 1876 – 1882: التدخل الأجنبي، الحركة الوطنية، الثورة العرابية، المجلة التاريخية المصرية، العدد 15، 1969، ص 287

اليونانيون المصريون هوية خاصة ودور اقتصادي بارز

استقبلت مصر العديد من المهاجرين من مختلف الدول الأوروبية في بداية القرن التاسع عشر وحتى منتصف القرن العشرين حيث تدفقوا عليها من كل بقاع أوروبا بأعداد هائلة، بحثا عن الرزق خاصة في ظل تجربة محمد علي وحاجته لمتخصصين في مختلف المجالات إذ لم يتوفر ذلك بين المصريين انئذ لذا اعتمد على غير ابناء البلد في بناء دولته

الحديثة على النمط الأوروبي وجاء اليونانيون في المقام الأول كأكبر وأكثر الجاليات الأجنبية في مصر حيث انتشروا في كل انحاء مصر على السواحل والوادي والمدن والقرى والنجوع وهذا ما دعي اللورد كرومر المندوب السامي البريطاني في مصر الى القول اينما حركت حجرا في مصر وجدت تحته يونانيا. وقد لعبت الجالية اليونانية دورا بارزا في شتى نواحي الحياة المصرية من اقتصادية واجتماعية بل وسياسية اذ ان الجالية كانت أكثر الجاليات التي حاولت اختراق الحاجز الاجتماعي بينهم وبين المصريين حيث تشير وقائع تاريخية كثيرة الى التداخل والامتزاج الحضاري بين اليونانيين وبين المصريين والذي يتأكد دورهم سلبا وايجابا في التعامل مع المصريين ويوجد في مصر الآن جالية يونانية يبلغ تعدادها حوالي خمسة آلاف نسمة مازالت تحتفظ بثقافتها وهويتها بالرغم من تجنسهم بالجنسية المصرية وتمتعهم بكافة حقوق وواجبات المواطنة. ويقول مدير الجمعية اليونانية بالقاهرة جورج فلاس ان اليونانيين في مصر تغلغلوا داخل نسيج الحياة اليومية خاصة في المجالات الاقتصادية اذ انهم كانوا يمثلون اكبر الجاليات الأوروبية في مصر وتركز في ايديهم تجارة الجملة والقطاعي والاستيراد والتصدير خاصة في ظل نظام الامتيازات الاجنبية الذي كان يمنحهم اعفاء شبه تام من ضرائب الدخل والعقارات فلعب اليونانيون دورا بارزا في تجارة التجزئة وكأصحاب الحانات وتزايدت اعداد المشتغلين منهم بالربا وقد قال عنهم اللورد كرومر اينما تتوفر اقل امكانية للشراء بثمن رخيص والبيع بسعر مرتفع ستجد التاجر اليوناني وعندما زار سراس جنوب وادي حلفا تعجب من وجود بعض اليونانيين الذين يبيعون السردين والبسكويت وخلافه لعدد محدود من الزبائن. ومن العوامل الهامة التي ادت الى بروز الدور الاقتصادي لليونانيين في مصر ان اليونانيين اينما استقروا كانوا يظهرون روحا من التماسك كانت محل اعجاب عالم التجار والمال ففي أوقات الرخاء كانوا يعملون معا كي تكون صفقات كل واحد منهم أكثر ربحا يبيعون ويشتررون متضامنين متماسكين ويدعمون ارصدتهم بقبول أوراق بعضهم المالية وخصمها ويحتفظون بالرسوم لمواطنيهم، وفي وقت الازمات كانوا يعتبرون سمعة كل شركة هي سمعة المجموعة كلها ويبدلون الجهود لإنقاذ أي بيت تجاري من محنته فكانت الروابط الاجتماعية فيما بينهم قوية وكانوا مخلصين لعقيدهم الى درجة انهم كانوا نادرا ما كانوا يتزوجون من خارج عائلاتهم

أي انهم فعلا كانوا يكونون ما يمكن ان نسميه بلغة التضامن والتعاون قبيلة تجارية بخصائصها وسماتها. وقد اسهم اليونانيون في تأسيس العديد من الشركات التجارية والصناعية والزراعية فقد شارك بعض اليونانيين في ادخال بعض الصناعات الموجودة بمصر حاليا مثل صناعة الكحول وملحقاتها فقد انشئ عام 1882 مصنع الكحول في طره اليوناني المسيوكوتسيكا والذي سميت المنطقة الآن باسمه وكوتسيكا احتكر صناعة السبيرتو في مصر في ذلك الوقت وكان يعد من اغنى اغنياء الجالية اليونانية اذ كانت تقدر ثروته بأربعة ملايين من الجنيهات وكان هذا الاحتكار سببا في انتشار صناعة الخمر وتجاريتها بين اليونانيين في مصر اذ فتحوا العديد من المقاهي والحانات لبيع الخمر في المدن والقرى كما سيطر اليونانيون على اعمال شركة الكروم والكحول المصرية وعلى فروعها بالإسكندرية والقاهرة وأبو المطامير وقد امتلكت هذه الشركة الاف الأفدنة اذ ان شركة الكروم انشئت على يد يوناني قام بزراعة صنف جديد من العنب في مزرعة قريبة من الاسكندرية وسمى على اسمه وهو عنب الجناكليس الذي يصنع منه النبيذ كما سميت المنطقة بعد ذلك باسم ذلك العنب. كما يعد اليوناني يني ساكلاريدس هو الذي ادخل القطن طويل التيلة الى مصر حتى انه كان يطلق على هذا النوع من القطن اسم ساكلاريدس وفي العشرينيات من القرن الماضي أصبح لليونانيين الغلبة في رأس مال العديد من الشركات التي تأسست في مصر. واضاف مدير الجمعية ان من العوامل التي ساعدت على حفاظ اليونانيين في مصر على هويتهم الخاصة انهم منذ دخولهم الى مصر كلما حلوا ببلد انشأوا فيها كنيسة ومدرسة فمثلا في منتصف القرن السابع عشر افتتحت الجالية اليونانية مدرسة خاصة لها في مصر القديمة في دير سان جورج ثم توسعوا بعد ذلك فأنشأوا مدرستين اخرين احدها في حارة الروم والاخرى في الحواتية بالقاهرة ثم انشأوا مدرسة اخرى بالإسكندرية في دير سان ساباس بعد ذلك انشأوا كنائس ومدارس ملحقة بها في المنصورة وطنطا وبورسعيد والسويس والزقازيق والاسماعيلية وشبين الكوم وقد تزايدت هذه المدارس بتزايد اعداد الجالية وقبولها لطلاب غير يونانيين حتى بلغ عددها عام 1934 حوالي 61 مدرسة منتشرين في مختلف انحاء مصر وقد تقلص عدد هذه المدارس الآن بشكل كبير ولم يتبق منها سوى مدرستين واحدة بالقاهرة والاخرى بالإسكندرية ومدرسة

القاهرة توجد بمصر الجديدة وتسمى بالمدرسة العابدية وتضم ثلاث مراحل تعليمية ابتدائي اعدادي وثانوي والتدريس فيها باللغة اليونانية الى جانب اللغات الانجليزية والفرنسية والعربية كما يوجد بالإسكندرية جمعية اخرى لليونانيين ترعى شئون الجالية هناك ويوجد ناد رياضي شهير بمنطقة الشاطبي لليونانيين كما قامت الجالية بوضع حجر الأساس للجامعة اليونانية بالإسكندرية والتي سيطلق عليها جامعة الاسكندر الأكبر حيث ستقام تلك الجامعة على قطعة أرض من أملاك الجمعية بالشاطبي. ويوجد للجالية مستشفى تقدم الخدمات الطبية مجاناً لليونانيين وتفتح أبوابها للمصريين وهي المستشفى الاجنبي الوصيفي مصر وتسمى المستشفى اليوناني وتوجد بالعباسية كما يوجد لليونانيين ناد اجتماعي في منطقة وسط البلد يلتقي فيه ابناء الجالية مساء كل خميس وسبت وفي الاعياد والمناسبات القومية تأتي الينا فرق يونانية تقدم فقرات من الفلكلور اليوناني وفي هذا النادي يتقابل اليونانيون واصدقائهم المصريون وهو ما يزيد من التعارف والترابط بين ابناء الجالية وفي منطقة وسط البلد توجد الكنيسة اليونانية الخاصة بالجالية والتي تقام فيها الصلاة باللغة اليونانية وتقام فيها احتفالات الزواج لأبناء الجالية وكذلك مراسم الجنازات والعزاء. وتصدر الجالية جريدة يومية اسمها «فوس» عمرها الآن يتجاوز المئة عام وهي الوحيدة الباقية من بين 10 جرائد كانت تصدر في مصر وتعبر عن الجالية اليونانية وتغطي اخبارها ويجري توزيع اعداد منها في قبرص واثينا كما تحرص الاسر على اطلاق اسماء يونانية على المواليد الجدد وذلك حتى لا تندثر تلك الاسماء التي تميزهم عن غيرهم والتي من أشهرها ماريا وكريستينا عند السيدات وبين خريستو ونيقولا وديمتري عند الرجال من عادات اليونانيين المصريين عند زواج الشباب ان تدفع العروس المهر «دوتا باليوناني» للعريس والذي يختلف من حالة لأخرى حسب المستوى الاجتماعي للعروسين مقابل تأثيث الشقة بمعرفة العريس وتقديم الشبكة للعروس. وقد وقف بعض افراد الجالية اليونانية في مصر وفي خارجها بجانب الشعب المصري وبصفة خاصة القبارصة اليونانيين وكان ترديد هتاف «ناصر مكاريوس» تعبيراً عن ذلك التضامن والذي ظهر كذلك حين انسحب معظم المرشدين الاجانب من بورسعيد في سبتمبر 1956 بعد تأميم القناة استمر المرشدون اليونانيون الذين لم يخضعوا لضغوط الشركة المؤممة ووقعت مصر عقوداً جديدة معهم

وفي اثناء العدوان الثلاثي على مصر عام 1956 شارك اليونانيون المصريون اعمال المقاومة بالنفس والمال حيث انضموا للجبهة المتحدة لأعمال المقاومة الشعبية باسم منظمة «أيوكا» واصدروا منشوراتهم باليونانية والعربية واعلنوا تضامنهم وتأييدهم للشعب في نضاله ودعوا فيها اليونانيين الاحرار في بورسعيد الى تدعيم لجان المعركة في المدينة وعدم الاستماع الى دعايات واشاعات المستعمر والتي تهدف الى الوقيعة بين الشعب المصري والشعب اليوناني وقدموا النقود والتبرعات واعلنت الجالية اليونانية في مصر ان 223 فردا من افرادها انضموا الى جيش التحرير كما اقبل الكثير منهم على مراكز التدريب على اعمال التمريض وتطوع بعضهم بتقديم ملابس لجنود مصر. ويقول د. سيد عثماوي استاذ التاريخ الحديث بكلية آداب القاهرة ان النزوح اليوناني الى مصر يرتبط بالتدفق الاوروبي بصفة عامة في النصف الأول من القرن التاسع عشر بداية من حكم محمد علي والذي فتح امامهم باب الهجرة الى مصر على مصراعيه لحاجته الشديدة الى كل القوى الفاعلة والفعالة لبناء الدولة الحديثة الى النمط الأوروبي كما ارتبط هذا النزوح ايضا بكون مصر احدى الولايات العثمانية حيث درجت الادارة العثمانية على معاملة رعاياها ابناء مذهب الروم الارثوذكس الذي يعتنقه أغلب اليونانيين معاملة تتسم بالتسامح والرحمة كما كان لنظام الامتيازات الاجنبية التي كانت تعفيهم من دفع الضرائب وتمنحهم الحق في ان يحاكمهم الخاصة والتي بدأت بمعاهدة 1840 دورا كبيرا في تشجيع الأوروبيين واليونانيين بصفة خاصة على المجيء الى مصر والاستثمار بها حتى سيطروا على معظم تجارتها وكافة أنواع النشاط المالي فيها كما زاد النزوح اليوناني الى مصر في أعقاب ثورة عام 1821 والاضطهاد التركي الذي اعقبها فجاء هؤلاء اللاجئين الى مصر واستقر كثير منهم فيما وراء المدن في داخل البلاد وكان في هذا سر قوتهم حيث فضل منافسيهم من الفرنسيين والإنجليز المتعة والراحة بالإسكندرية والقاهرة اما اليونانيون فعلى الرغم من انهم لم يهملوا الميناء الا ان بعضهم وصل الى الجنوب ومنهم من ذهب الى القاهرة حيث ساعدوا على ان تكون العاصمة السياسية مركزا تجاريا كذلك ذهب اخرون الى جهات بعيدة في الصعيد والسودان يبيعون الأقمشة والمصنوعات الرخيصة والأدوات المنزلية للمزارعين العرب والبدو ويقرضونهم بشروط مجحفة ويشتررون منتجات تلك المناطق

ويرسلونها لمواطنيهم في الاسكندرية لكي تصديرها الى الخارج. وقد ظلت اعداد اليونانيين تتزايد في مصر حتى وصل عددهم عام 1927 الى أكثر من 75 ألف نسمة الا ان هذه الزيادة اخذت تتقلص بعد ذلك بسبب الظروف السياسية التي تعرضت لها مصر مثل الغاء الامتيازات الاجنبية مما أدى الى هجرة بعضهم الى خارج مصر ثم كانت التطورات التي مست كل قطاعات الاقليات الاجنبية في مصر بعد ثورة يوليو 1952 بسبب حركة التأميم التي قامت بها الثورة وتمصير الاقتصاد المصري الأمر الذي دفع أغلبية كبيرة من اليونانيين الى مغادرة البلاد ولم يتبق منهم غير اعداد قليلة من الحاصلين على الجنسية المصرية والذين فضلوا البقاء في مصر على العودة لوطنهم الاصلي ويتركز معظمهم الآن بين القاهرة والاسكندرية.